

L'affaire Coffin suscite d'autres réactions à Ottawa et à Québec

Chevrier ne ferme pas la porte à toute enquête

René Hamel analyse le livre et revoit le procès

La C.S.N. réclame une "enquête publique"

L'abbé O'Neill demande à Hamel une enquête sur l'affaire Coffin

L'abbé Louis O'Neill, après lecture du livre de Jacques Hébert, "L'accuse les assassins de Coffin", vient d'envoyer une lettre au procureur général de la province, lui demandant d'instituer une enquête afin que toute la lumière soit faite sur cette "pénible et ténébreuse" affaire.

Voici le texte de la lettre à M. René Hamel :

"Après lecture du récent ouvrage de M. Jacques Hébert, 'L'accuse les assassins de Coffin', je viens vous demander de joindre mon nom à la liste de ceux, nombreux sans doute, qui font instance auprès de vous afin que soit ouverte une nouvelle enquête sur l'affaire Coffin.

"Je vous avoue que le livre de M. Hébert m'a bouleversé et qu'il a accru mon doute qui déjà hantait mon esprit concernant la culpabilité de l'homme qui fut pendu à Bordeaux, le 10 février 1956. Devant les révélations que contient cet ouvrage, n'est-on pas obligé de se demander si la condamnation de Wilbert Coffin ne fut pas le résultat d'une erreur judiciaire ? Et s'il y a eu erreur, n'est-ce pas un devoir grave de réhabiliter la mémoire de cet homme et d'accorder aux siens des dédommagements pour le tort immense qui leur fut causé ? De toutes façons, même en supposant qu'il n'y ait pas eu erreur, il me semble que c'est devenu nécessaire et urgent de clarifier cette situation, puis-que des milliers de gens sont inquiets et s'interrogent concernant cette affaire à la fois pénible et ténébreuse."

Louis O'Neill, ptre.

QUEBEC — (DNC) — Le procureur général poursuit son étude du dossier Coffin et la Confédération des syndicats nationaux demande une enquête publique sur cette affaire. Avant de quitter son bureau, hier, pour se rendre dans son comté, à Shawinigan, Me René Hamel, a expliqué qu'il avait terminé une première lecture rapide du récent ouvrage de Jacques Hébert et qu'il était actuellement en train de l'analyser et faire des comparaisons entre les affirmations de l'auteur et le dossier du procès Coffin.

D'autre part, M. Jean Marchand, président de la Confédération des syndicats nationaux, a déclaré que M. Hébert, dans son livre "L'accuse les assassins de Coffin", tente de démontrer qu'il y a eu de graves irrégularités lors du fameux procès de Gaspé et au cours des procédures qui ont suivi.

"Nous ne sommes absolument pas en mesure, dit M. Marchand, de vérifier les faits qu'il rapporte tout en étant impressionnés par les nombreux témoignages qu'il a recueillis qui, s'ils sont fondés, jetteraient plus qu'un doute sur cette célèbre affaire judiciaire. Il serait surprenant qu'un citoyen n'ait d'autre pouvoir, avec des moyens du bord, dans une cause très complexe, ait réussi, plusieurs années après l'événement, à échaufarder une preuve étanche. On pourra sans doute le détruire en partie en mettant en évidence des erreurs manifestes. Pour que le livre d'Hébert soit rejeté et oublié comme l'œuvre d'un apprenti-détective, il faudra répondre d'une façon satisfaisante aux principales questions qu'il pose :

A) Pourquoi la police et la Couronne n'ont-elles pas fait plus d'efforts pour élucider le mystère de la "jeep américaine" ?

B) Si l'arme du crime a été brisée et jetée au fleuve, pourquoi aucune accusation n'a été portée contre les auteurs de cet acte criminel ?

C) Pourquoi ne pas avoir clarifié le message du 13 juin trouvé sur les lieux du crime, ou dans ses environs ?

D) Et la troublante affaire Thompson laissée en plan ?

"Il y a vraiment trop de points d'interrogation, a ajouté le président de la CSN, pour laisser en paix les citoyens soucieux de la justice

et de l'intégrité de nos tribunaux judiciaires.

"Tout le monde a intérêt à ce que l'on réponde clairement à toutes ces questions. Si la Couronne, la police et les juges impliqués ont la conscience tranquille, la lumière d'une enquête fera ressortir leur bonne foi et confortera le détracteur.

"Si des erreurs ou des négligences ont entaché les procédures qui ont conduit à la pendaison de Coffin, la justice et la vérité font un devoir à notre société de réparer dans la mesure du possible et de profiter de cette tragique expérience pour corriger ce qui doit l'être.

"Dans le monde syndical, nous ne serions pas surpris que la Couronne, à Gaspé, se soit comportée non comme la représentante objective et ferme de la société, mais comme la partie privée qui a recours à tous les moyens pour gagner à tout prix. Nous l'avons vu agir à St-Jérôme et à Sherbrooke, à la suite des conflits de Lachute et d'Asbestos, et nous ne sommes pas à la veille d'oublier ses inquisitions et l'esprit de vengeance qui l'animaient.

Quoi qu'il en soit, rien ne nous démontre d'une façon définitive que la police, la Couronne et les juges ont erré dans le procès de Coffin, mais de sérieux doutes sont ancrés dans notre esprit au sujet de certaines procédures et de quelques phases importantes de l'enquête. Ces doutes ne disparaîtront pas à la suite de mises au point plus ou moins parcelaires ou émotives.

Un fisc vigilant percevrait 40 millions de plus dans le Québec

QUEBEC — Le gouvernement du Québec, sous l'égide de son nouveau ministre du revenu, M. Eric Kierans, accentue ses efforts en vue de percevoir toutes les sommes impossibles qui lui reviennent.

On estime que l'on pourrait percevoir jusqu'à \$40,000,000 de plus dans le cadre des lois fiscales actuelles. C'est ce qu'a déclaré hier un porte-parole de ce ministère.

M. Kierans, qui a été nommé membre du cabinet québécois, s'est clairement prononcé à plusieurs reprises sur le fait que son ministère cherchera à dépister les gens qui ne paient pas tous leurs impôts, que ce soit délibérément ou par accident.

Le porte-parole a déclaré qu'un pas dans cette direction a déjà été fait : le ministère cherche à engager un plus grand nombre de vérificateurs que par le passé parmi les jeunes gens qui viennent d'obtenir leurs diplômes. Le ministère possède à l'heure actuelle 360 vérificateurs qui sont comptables agréés et 330 autres inspecteurs dans les services fiscaux qui s'occupent des taxes sur les repas, l'essence et le tabac.

L'administration de la justice est trop importante, dans une société pour ne pas défendre efficacement sa réputation lorsqu'elle est attaquée ou pour ne pas s'empêcher de corriger ses vices et ses déficiences, s'il y a lieu.

"L'institution judiciaire est une institution humaine et personne ne sera scandalisé qu'on en redresse les tares. Au contraire, c'est là une réaction salutaire.

"Une enquête publique, dans les circonstances, a dit M. Marchand en terminant, s'impose afin que la confiance populaire dans la justice soit maintenue au plus haut niveau possible et ce, quel que soit le sort que l'avenir réserve à 'L'accuse les assassins de Coffin'.

Hébert : les erreurs de faits, même prouvées, n'infirmeraient pas la thèse centrale du livre

Dans une déclaration remise à la presse hier soir, Jacques Hébert souligne que la thèse fondamentale de son livre ne saurait être infirmée par des erreurs de faits "même si on démontrait que je me suis trompé".

L'auteur de "L'accuse les assassins de Coffin" ajoute : "Je crois Coffin innocent, mais même si on prouvait enfin sa culpabilité, cela n'excuserait pas encore les graves irrégularités de son procès."

Voici le texte de sa déclaration :

En soumettant à l'opinion publique le dossier Coffin, je m'attendais à ce qu'on en discute certains éléments. Mon livre n'est pas le rapport d'une enquête royale mais d'une enquête privée, menée avec des moyens limités, sans la coopération de la police.

Par contre, ceux qui l'attaquent des hommes de loi, des fonctionnaires ou des policiers, pour la plupart encore en fonction. Alors que je défends une cause, eux doivent défendre leur réputation, leur situation, leur avenir. Il est donc normal qu'ils contre-attaquent et se battent avec l'énergie du désespoir.

A l'exclusion de la sortie de Me Cantin, jugée comme elle le méritait par l'opinion publique, et le geste peu impressionnant de Me Dorion s'en remettant à ses collègues du Barreau, mes "accusés" n'ont pas bougé depuis huit jours. Ils ont refusé les invitations de Radio-Canada et des journaux qui leur offraient une tribune. Mais je sais qu'ils préparent fiévreusement leur défense.

Avant de porter leurs grands coups, et sans doute pour y préparer l'opinion publique, ils ont fourni des renseignements à des journalistes au cours des derniers jours.

Ces journalistes font leur métier et ils ont raison de me poser des questions sur tel ou tel paragraphe de mon livre de 175 pages.

Mais, même si on démontrait que, sur tel ou tel point précis, je me suis trompé, cela ne pourrait nous faire oublier le fond du problème, soit que la justice a été malmenée au procès de Percé. Je crois Coffin innocent, mais même si on prouvait enfin sa culpabilité,



JACQUES HEBERT

C'est une affaire trop sérieuse : il ne faut pas en hâter l'examen

OTTAWA (DNC) — Le ministre fédéral de la justice a déclaré hier aux Communes, en réponse à un député qui lui demandait d'accélérer l'examen du livre de Jacques Hébert sur l'affaire Coffin, que "cette affaire est trop sérieuse pour qu'il soit souhaitable d'en hâter l'examen. Tout le temps qui lui sera consacré sera du temps bien employé", a ajouté M. Lionel Chevrier. Le ministre a en outre révélé que l'ancien premier ministre du Canada, M. Louis St-Laurent, a qualifié de ridicule la nouvelle voulant qu'il soit intervenu auprès du gouverneur général M. Vincent Massey et aurait convaincu ce dernier de signer l'ordre d'exécution de Wilbert Coffin.

Pour la première fois depuis le rebondissement de l'affaire Coffin, le ministre de la justice, M. Lionel Chevrier, n'a pas écarté hier la possibilité d'une enquête fédérale sur les circonstances du procès et de l'exécution du prospecteur gaspésien, en 1956. Le requêteur de Jacques Hébert, qui a rani le mythe en enveloppant le meurtre des trois chasseurs américains, est scruté à la loupe par les conseillers du ministre. "Pour l'instant, a dit M. Chevrier, il ne m'apparaît pas y avoir matière à justifier l'intervention du gouvernement fédéral. Cependant, je ne ferme pas la porte à toute enquête. Le directeur de la division criminelle de mon département et quelques fonctionnaires poursuivent toujours leur examen du document. A

mesure que progressera leur travail, je ferai rapport à la Chambre.

Auparavant, le ministre s'était dit consterné par les révélations relatives à une entrevue entre le premier ministre du temps, M. Louis St-Laurent, et le gouverneur général, M. Vincent Massey, précédant l'exécution de Coffin. Le gouverneur général, président ces informations, avait hésité à signer l'arrêt de mort du prospecteur et il avait fallu toute la puissance de conviction de M. St-Laurent pour l'en persuader et éviter ainsi une crise constitutionnelle grave.

M. Chevrier, interrogé par le chef de l'opposition, M. John Diefenbaker, a rapporté le contenu d'entrevues téléphoniques qu'il avait eues quelques

heures plus tôt avec M. St-Laurent et l'ancien gouverneur général.

"M. St-Laurent m'a dit que cette histoire était ridicule, qu'il ne s'était pas rendu chez le gouverneur général à cette fin et qu'il n'était en aucune manière intervenu auprès de lui, a révélé le ministre.

"M. Massey m'a appris qu'il avait été interrogé par plusieurs journalistes depuis ces révélations et qu'il leur avait tous donné la même réponse : Voir page 2: C'est une affaire

Plusieurs députés réclament sinon une enquête du moins un examen très approfondi

OTTAWA — Le chef conservateur M. Diefenbaker a déclaré que même s'il n'y avait pas de commission royale d'enquête fédérale sur l'affaire Coffin, le gouvernement devrait au moins désigner des enquêteurs pour étudier cette affaire afin que le public puisse être certain que la justice n'a pas été malmenée.

Le leader néo-démocrate, M. Douglas, a ajouté que des "personnes indépendantes" devraient étudier le livre de Hébert au regard des dossiers que possède le gouvernement fédéral, et non des fonctionnaires du gouvernement qui pourraient être portés à penser que le procès Coffin avait été justifié en cause et conséquemment, nourrir certains préjugés.

M. Réal Caouette, leader créditiste, a lui aussi réclamé une commission royale d'enquête, soulignant que puisque Hébert a porté des accusations "fantastiques" contre certains juges et procureurs, l'enquête est essentielle pour que la population ne perde pas confiance en l'appareil judiciaire.

Le député libéral de Lotbinière, M. Auguste Choquette, a déclaré qu'il devrait y avoir une enquête fédérale même si l'admission de la justice est sous juridiction provinciale. Le gouvernement fédéral est intéressé dans cette affaire, a-t-il dit, et doit instituer une enquête pour maintenir la confiance

de la population dans l'appareil judiciaire et préserver la paix, l'ordre et le bon gouvernement, tâches qui sont du ressort d'Ottawa.

Par contre, Louis-Joseph Pigeon, député conservateur de Joliette - L'Assomption - Montcalm, a affirmé que l'on ne doit pas prendre le livre de Hébert trop au sérieux. Il a déclaré que Hébert est un amateur de sensationnalisme, qui a déjà écrit d'autres livres à sensation.

Paul Martin : l'OTAN réaffirmera sa foi dans l'unité de l'Alliance

PARIS. — Le ministre des affaires extérieures du Canada, M. Paul Martin, qui dirigera la délégation canadienne au conseil des ministres de l'OTAN est arrivé hier soir à Orly en compagnie de M. Paul Hellyer, ministre canadien de la défense nationale.

S'adressant brièvement à la presse, M. Paul Martin a exprimé l'espoir que le conseil des ministres de l'OTAN, qui s'ouvrira lundi à Paris "se traduira par une réaffirmation de la foi en l'intégrité et l'unité de l'Alliance atlantique".

Les deux ministres canadiens ont été accueillis à leur

Me Noël Dorion a demandé au Barreau d'étudier son cas

QUEBEC. — Me Noël Dorion a demandé au Barreau de Québec d'examiner sa conduite professionnelle pendant le procès du prospecteur gaspésien Wilbert Coffin qui est monté sur l'échafaud en 1956 pour le meurtre de trois chasseurs américains. Me Dorion était procureur de la Couronne au cours du procès.

Il a fait cette demande à la suite de la publication, la semaine dernière à Montréal, du livre de Jacques Hébert, "L'accuse les assassins de Coffin".

L'ancien secrétaire d'Etat du Canada a déclaré que si le Barreau juge sa conduite répréhensible il lui appartiendra de se démettre. Interrogé par un journaliste, Me Dorion n'a toutefois voulu faire aucun commentaire sur les accusations portées par M. Hébert.

De vifs chassés-croisés secouent les Communes

par Jean-Pierre FOURNIER

OTTAWA. — Sauf la bourrasque qui menaçait d'emporter le ministre des finances, M. Walter Gordon, au lendemain de la présentation de son premier budget en juin, la Chambre des communes a connu depuis le début de la session peu de moments d'aussi grande agitation qu'hier durant la période de questions. L'opposition ne s'est pas contentée de l'attaque piquée, a chargé sans arrêt pendant près de deux heures.

Le ministre de la justice, le ministre du commerce, le ministre des transports et le secrétaire d'Etat tour à tour ont dû résister à sa mitraille. L'affaire Coffin, les profits des sucreries, le pont de Trois-Rivières, le président d'Air Canada, la conversion au français du poste CIBC, le service des nouvelles de Radio-Canada, les relations fédérales-provinciales, la nouvelle législation américaine sur le bois de sciage en provenance du Canada, les paiements d'appoint aux producteurs de blé, tout a été sujet aux bombardements.

Quand l'opposition en a eu fini avec le gouvernement, elle s'en est prise à elle-même. A mesure que progressait l'offensive, l'atmosphère gagnait en intensité. De très vifs échanges ont opposé l'ancien ministre des transports, M. Léon Balcer, au nouveau, M. George McRath; le chef du NPD, M. Tommy Douglas, au secrétaire d'Etat, M. Jack Pickersgill; et l'ancien ministre de l'agriculture, M. Alvin Hamilton, au créditiste Albertin, Horace Olson.

PROFITS DES SUCRERIES

Fondant ses soupçons sur le texte d'une lettre adressée par le président de la B.C. Sugar Refining Company à l'un de ses subordonnés, le chef du Nouveau parti démocratique, M. Tommy Douglas, a accusé hier les sucreries canadiennes d'avoir réalisé des profits excessifs durant l'année et il a demandé au gouvernement d'ordonner aussitôt une enquête sur les circonstances de la hausse du prix du sucre.

Le président de la Chambre a renvoyé la motion sous prétexte qu'elle ne constituait pas un point de privilège et que le sujet pouvait être débattu plus tard dans la journée durant l'examen des prévisions budgétaires du ministère de la justice.

La lettre sur laquelle M. Douglas faisait reposer son accusation a été adressée le 29 novembre à un employé de la British Columbia Sugar Refining par le président de la compagnie, M. Forrest Rogers. Elle accompagnait un boni du temps des fêtes.

M. Douglas en a lu cet extrait à la Chambre :

"En raison de la hausse des prix du sucre qui s'est fait sentir durant la majeure partie de l'année financière, les profits de la compagnie ont dépassé la moyenne. Dans ces circonstances, la direction de la compagnie a décidé d'accorder une bonification spéciale à tous ses employés permanents.

"Le montant de chaque bonification a été arrêté suivant une formule qui tient compte de la durée d'emploi de chacun. Vous trouverez votre cheque sous le même pli.

"Je désire faire observer que ce paiement n'établit pas une règle. Il résulte de circonstances extraordinaires qui pourraient fort bien ne pas se reproduire, j'espère que vous l'accepterez en guise de reconnaissance pour vos services qui nous furent aussi précieux dans les mauvaises années que dans les bonnes.

"La compagnie compte bien ne retirer aucune publicité de cette bonification et je vous serais obligé si vous ne le mentionniez à personne.

Sincèrement, Forrest Rogers, président."

Voir page 2: De vifs chassés-croisés

Daniel Johnson annonce une formule d'autofinancement pour l'UN

QUEBEC — (DNC) — M. Daniel Johnson a annoncé, hier, la formation du comité politique de l'Union nationale et une formule d'autofinancement pour son parti.

Le chef de l'opposition a expliqué que cette formule, premier pas vers le financement démocratique des dépenses électorales, consistait en une contribution de \$1 par membre de l'association du parti et par des souscriptions de \$20 par bureau de scrutin dans les 43 comités représentés par des députés libéraux à la Législature.

Le comité politique comprend outre M. Johnson (Bagot), MM. Jean-Jacques Bertrand (Missisquoi), Paul Dozois (Montreal-St-Jacques) et Albert Gervais (Montmorency). Les cadres seront complétés un peu plus tard.

Dès que les associations de comités seront établies selon les normes d'une constitution temporaire approuvée par le caucus, un conseil du parti sera formé pour y inclure des représentants des associations ainsi que des divers milieux sociaux : cultivateurs, ouvriers, industriels, commerçants, éducateurs, femmes, jeunes, étudiants des universités et des collèges classiques.

Le comité politique a été formé pour répondre à une résolution du congrès qui lisait comme suit :

"1. Le congrès, en réunion plénière, décide la formation de trois comités, en vue d'aider le chef dans l'exécution de ses fonctions; les membres de ces comités seront nommés par le

chef dans un délai raisonnable, après le congrès général du parti :

a) Comité politique, lequel sera chargé d'organiser et d'orienter l'action politique du parti et sera composé de trois à cinq membres.

C'est le caucus de l'Union nationale qui a agi aux lieux et place du comité politique depuis la convention. Quant aux deux autres comités exigés par la même résolution, ils ont déjà été organisés et fonctionnent régulièrement.

Dès février 1962, a expliqué M. Johnson, le directeur général, M. Fernand Girard, et son personnel se sont mis à la tâche pour fonder des associations comprenant pour chacun des comités un minimum de six membres dont deux adultes, deux femmes et deux jeunes, et c'est par une décision du caucus que la campagne de recrutement fut interrompue à partir d'avril 1962 à cause des élections fédérales qui eurent lieu en juin de la même année.

Ce projet d'association de six membres par parti a été soumis aux représentants des comités lors d'une première réunion tenue en deux sessions, dont une à Québec le 30 juin 1962, réunissant 260 délégués, et l'autre à Montréal le 7 juillet groupant 490 représentants qui acceptèrent de se mettre à la tâche pour former leur association en la démocratisant jusqu'au niveau du parti.

La campagne électorale a donné un essor à ce travail de

recrutement qui s'est continué après les élections de sorte qu'au 1er mai 1963 l'Union nationale comptait 156,193 adhésions écrites au parti et 19,371 nouveaux abonnés au journal "Le Temps".

Pour être membre en règle de l'association, il faut maintenant, en vertu d'une décision sanctionnée par le caucus, payer une contribution de \$1.00 comme premier pas vers l'autofinancement.

Dans la campagne de recrutement, qui a déjà été amorcée dans presque tous les comités mais qui est poursuivie plus intensément dans 43 comités représentés par des députés libéraux, on demande aux recruteurs de trouver pour chacun des comités deux souscripteurs à \$10.00.

M. Johnson a récemment nommé deux groupes de députés pour activer le recrutement. L'un dans le district de Québec sous la direction de M. René Bernatchez, député de Lotbinière, qui est assisté du Dr Fernand Lizotte, député de L'Isle, et de M. Gabriel Loubier, député de Bellefleur; l'autre dans le district de Montréal, lequel est présidé par M. Fernand Lafontaine, député de Pontiac, et de M. Armand Russell, député de Sherbrooke.

Ces députés qui s'occupent de l'organisation des cadres ont reçu instruction de préparer les partisans à mettre en vigueur le plan complet d'autofinancement des dépenses électorales à l'échelle de chaque comité.

Tout ne tourne pas rond dans le monde de l'artisanat de la belle province!

(Lire à la page 7)

Hébert...

(Suite de la première page)

arguments présentés hier dans *La Presse* ne démontrent pas que les faits dont il est question soient faux.

La note

Je fais état dans mon livre d'une note signée par un des chasseurs et qui démontrerait qu'il était vivant le 13 juin, soit un jour après le départ de Coffin.

Je m'appuie sur deux témoignages, dont *La Presse* semble croire qu'il ne reste plus rien. D'abord celui de John Edward Belliveau, ancien journaliste du *Toronto Star*. J'ai téléphoné à Belliveau vers trois heures vendredi et je lui ai lu l'interview téléphonique publiée dans *La Presse*. Voici ce qu'il m'a dit :

"J'ai dit que vous m'aviez mal cité parce que je n'ai pas compris le sens de la question du journaliste de *La Presse*. Il m'a lu au téléphone une phrase que je vous aurais dite à Toronto il y a un an. Mais moi je croyais qu'on me lisait une phrase tirée de mon propre livre sur l'affaire Coffin, que vous auriez citée dans le votre. Comme cette phrase n'était pas dans mon livre, j'ai dit que vous m'aviez mal cité. Je regrette cette confusion et le tort qu'elle a pu vous causer dans l'opinion publique. Je sais que vous êtes un honnête homme et je ne veux pas vous causer d'embarras. Je vous enverrai un télégramme de rectification ainsi qu'une copie à *La Presse*. Si j'avais su qu'on me citait au téléphone une phrase de la conversation que nous avons eue, j'aurais certainement dit que vous m'aviez mal cité. Je ne me souviens pas de cette phrase en particulier, mais il est vrai que nous avions parlé une journée entière de l'affaire Coffin, tous les deux."

Voilà qui change un peu beaucoup la portée de l'interview de Belliveau publiée dans *La Presse* de vendredi.

Enfin, toujours au sujet de la note, j'ai publié le témoignage formel de l'ex-agent Synnott, témoignage qu'il m'a donné devant témoins à Gaspé en juin 1963. Ces affirmations précises, les a répétées à l'émission "Aujourd'hui", devant des milliers de téléspectateurs.

Il semble bien que bon nombre de ces téléspectateurs ont cru ce témoignage, comme moi j'ai cru celui qu'il me donnait à Gaspé.

Je n'ai pu rejoindre Synnott, mais il semble, selon "La Presse", qu'il ne sait plus, depuis jeudi soir, qui a signé la fameuse note et que son témoignage devient beaucoup moins impressionnant. Cela ne prouve pas encore que la note n'a pas existé, mais cela prouve

seulement que Synnott a changé son témoignage. J'ignore ses motifs. Mais pourquoi m'en voudrait-il d'avoir cru les premiers témoignages de Synnott et d'y croire encore maintenant la plupart de ceux qui l'ont entendu à la télévision?

Le jeep

"La Presse" dit, au sujet de la jeep, que le sergent Doyon et l'agent Synnott avaient dit au procès qu'ils n'avaient pas vu de traces de jeep.

Doyon, que j'ai rejoint au téléphone vendredi après-midi, m'a dit: Je vérifie les notes du procès à ce sujet. Mais je puis vous réaffirmer qu'il y avait beaucoup de traces de jeep sur le lieu du crime. Synnott en est également convaincu.

Donc, Doyon maintient son témoignage et Synnott ne s'est pas dédit là-dessus que je sache.

Il est possible que les témoignages de Doyon et Synnott aient été différents au procès. Synnott a également dit que *Matte* lui indiquait dans quel sens tourner. C'est pourquoi je préfère croire les témoignages plus récents donnés sans contrainte. Ce ne serait pas la première fois, dans une cause, que des témoins de bonne foi changent après coup leur témoignage. C'est presque toujours un acte de courage qu'il faut respecter. Si Doyon et Synnott ont dit sous serment au procès qu'ils n'avaient pas vu de traces de jeep et qu'ils croient maintenant s'être trompés, il faut les féliciter d'apporter un nouveau témoignage, capable d'éclairer la justice dans une affaire de plus en plus ténébreuse. Ils ne sont plus à l'emploi de la police provinciale; quel intérêt pourrait donc les pousser à se mettre au blanc? Jusqu'à preuve du contraire, je leur fais confiance.

D'ailleurs, il reste 19 témoins qui ont vu une jeep dans la région à l'époque du crime, une jeep autre que celle de Burkett et Ford, la seule que la police prétend avoir été dans la région à ce moment-là. Sauf le témoignage du Dr Attenué, qui aurait vu la jeep en août, tous les autres témoins l'ont vue en mai et juin 1963.

Comment peut-on dire encore que toute l'histoire de la jeep s'effondre?

Jean-Guy Hamel

Parmi les faits nouveaux qui jeteraient, selon *La Presse*, de sérieux doutes sur les affirmations contenues dans mon livre, je ne vois pas ce que viennent faire les récentes déclarations de Hamel. Ayant pris pour acquis que le capitaine Matte et l'agent Pat Mercier avaient dit vrai lors du procès de Coffin et de celui d'Hamel, j'ai rapporté dans mon livre le verdict du tribu-

Pourquoi...

(Suite de la première page)

nal qui avait trouvé Hamel coupable de parjure. Plusieurs jours après la parution du livre, Hamel, que je ne connaissais pas, vient me voir et me dit qu'il a été "victime d'un frame-up", qu'il n'a fait aucune déclaration à Matte ou Mercier sur le sort de la carabine ou les prétendus aveux de Coffin. L'accent d'Hamel me touche et je prends sa parole. J'accepte de présenter Hamel aux journalistes lors de la conférence de mardi. Par conséquent c'est moi qui ai pris l'initiative d'aider Hamel à faire connaître sa version des faits, qui change tout l'éclairage de la version officielle citée dans mon livre. Je ne vois pas en quoi cela jetterait de "serieux doutes" sur tous les faits nouveaux contenus dans "J'accuse les assassins de Coffin". Ce que je cherche, ce n'est ni d'écouter et Hamel, ni même ceux qui sont responsables des irrégularités du procès Coffin. Je cherche la vérité. Et je ne cacherais jamais des faits nouveaux qui pourraient corriger mon livre. Le livre définitif sur l'affaire Coffin n'est pas encore écrit.

L'indien Thompson

Cependant, *La Presse* a raison de dire que je me suis contredit sur un point lors de l'émission de mercredi à "Aujourd'hui". J'ai commis un lapsus au cours de l'interview. Mais aucune des personnes présentes s'en étaient rendues compte plus que moi car alors j'aurais demandé qu'on recommence l'interview ou qu'on coupe cette partie du film. N'ayant pas vu l'émission, c'est en lisant *La Presse* que j'ai compris que j'avais dit avoir reçu des aveux de Thompson. Je voulais parler des aveux faits par Thompson aux détectives de Miami. Thompson, c'est évident, ne m'a pas fait d'aveux et je viens de l'écrire dans un livre que des milliers de téléspectateurs d'"Aujourd'hui" avaient en main. Je ne blâme pas le journaliste d'avoir signé la contradiction, mais je regrette qu'on ait écarté la possibilité d'un lapsus de ma part.

J'aurais également souhaité que dans la page consacrée vendredi par *La Presse* à mes "contradictions" on indique plus clairement que les renseignements essentiels de *La Presse* venaient de Matte, Doyon et autres personnes directement intéressées dans l'affaire.

Enfin, je souhaite que le public ne s'étonne pas trop de la violence des attaques qui se préparent. Depuis 10 ans, l'affaire Coffin empêche de dormir trop de gens pour que, devant son rebondissement, ils ne réagissent à la fois avec violence et émotivité (cf la pièce d'anthologie de Cantin).

De diverses sources, dont plusieurs prudemment anonymes, j'apprends que mes témoins sont l'objet de menaces et d'intimidations. Si le gouvernement n'institue pas une enquête et ne donne pas la preuve qu'il veut savoir toute la vérité sur cette affaire, on peut s'attendre à ce que des témoins changent leur témoignage dans les jours qui viennent.

Pourquoi...

(Suite de la première page)

re n'aura pas défini officiellement sa politique. Les artisans veulent avoir leur mot à dire dans l'organisation de la Centrale, veulent avoir droit de regard sur les œuvres mises en vente dans les comptoirs de façon à protéger, si besoin il y avait, l'esprit créateur contre la camelote au cas où cette dernière devait se révéler plus rentable.

Les artisans reprochent surtout à l'administration de la Centrale l'ambiguïté de sa politique. Ils voudraient que l'administration définisse officiellement son attitude vis-à-vis le choix des œuvres, les artisans ayant vent, ils voudraient aussi l'expression à être utilisée par un artisan — "éviter que l'industrie de l'artisanat au Québec soit conditionnée par la politique et le mercantilisme".

Les artisans entendent également avoir droit de regard sur l'origine et la destination des œuvres vendues. Il est arrivé à plusieurs reprises dans le passé que l'acheteur n'a pu savoir de la Centrale le nom de l'artisan ou son adresse si l'œuvre était signée. Il est arrivé aussi que la Centrale a été vendue au détail. Or, ce n'était pas dans cet esprit que les artisans avaient consenti à donner à la Centrale deux prix, l'un pour la vente "au gros", l'autre pour la vente au détail.

Bref, ce sont là les griefs des artisans contre ceux que le gouvernement a chargés de promouvoir cette industrie. Ils seront sérieusement mis à l'épreuve le mardi 17 décembre, à l'occasion d'une rencontre entre l'administration de la Centrale et le comité exécutif de l'association professionnelle.

Mais dans un tel contexte, il n'est pas surprenant qu'à certain moment, "trente artisans professionnels du Québec, fabriquant une production d'artisanat de qualité" aient décidé "de rechercher un commanditaire pour ouvrir un Centre d'artisanat au cœur de Montréal..."

Preuves...

(Suite de la première page)

Jacques Hébert fonde sur deux témoignages ce qu'il déclare dans son livre au sujet de la note: celui du journaliste torontois John Edward Belliveau et celui de l'ex-agent de la PP Louis Synnott.

Mais, depuis 24 heures, ces deux témoins ont donné sur la note mystérieuse, d'une part à l'émission *Aujourd'hui* (CBFT), d'autre part au quotidien *La Presse*, des précisions qui tendent à remettre en question le contenu et la date du billet. Dans une déclaration faite à la presse hier soir, Jacques Hébert apporte sur l'incident de la note des précisions nouvelles. (Voir ci-contre).

INGÉNIEUR CIVIL

Administrateur de construction d'édifices demandé pour district de Montréal. Le candidat devra être bilingue et avoir un minimum de trois années d'expérience dans ce domaine. Le salaire sera basé selon l'expérience et les qualifications.

Toute demande sera gardée confidentielle.

Ecrie à: Argo Construction Ltd., 3901 ouest, rue Jean-Talon

Autobus à louer

pour voyages, excursions sportives, pèlerinages, congrès, visites industrielles, etc...

La Cie de Transport des Laurentides Ltée

9934, rue St-Vital Montréal-Nord Tél.: 321-7811

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

recherche deux

REPRÉSENTANTS

pour Montréal

Nous invitons les personnes intéressées aux tâches décrites ci-dessous et répondant aux conditions exigées à poser leur candidature

LE SALAIRE L'échelle de salaire se situe entre un minimum de \$4,740, et un maximum de \$6,720, par année. S'ajoutent au salaire les divers bénéfices d'un plan de pension, d'assurance groupe, etc. Le salaire d'un débutant s'établit généralement entre \$4,740, et \$5,820, par année, selon ses qualités et son expérience.

LES TACHES D'une façon générale, promouvoir la distribution et l'utilisation des films et films fixes de l'Office national du film auprès du public ainsi que des associations et organismes spécialisés. A cette fin, maintenir de bonnes relations avec les groupements, les aider à établir un programme d'utilisation de films dans le cadre de leur programme général de travail, entraîner des personnes aux techniques de la projection ainsi qu'aux techniques de présentation, de discussion et, d'une façon générale, d'utilisation rationnelle des films et films fixes.

LES CONDITIONS Nous exigeons un degré universitaire. La fonction exige de l'initiative, de la maturité, une personnalité engageante et dynamique.

Les candidatures devront être adressées comme suit:

OFFICE NATIONAL DU FILM

c/o du Directeur régional pour le Québec
85, rue Cathart, 3ème étage
Montréal 2, P.Q.

On devra établir en détail son curriculum vitae, indiquer son âge, les études académiques, brevets, diplômes, qualités et expérience.

De vifs chassés-croisés...

(Suite de la première page)

LE POSTE CIBC

Saisis des inquiétudes de l'Eglise anglicane au sujet de la conversion au français de la station de radio CIBC, de Toronto, deux députés néo-démocrates ont réclamé hier des explications du secrétaire d'Etat, qui est responsable au Parlement de l'activité de la société Radio-Canada. Ils ont voulu savoir, en particulier, si cette décision avait été inspirée par le gouvernement.

M. Jack Pickersgill a répondu qu'il n'avait exercé aucune pression et qu'il était persuadé que personne d'autre, parmi les membres du gouvernement, n'avait exercé de pression sur la société en faveur de cette transformation. "Je dois cependant ajouter que c'est la politique du gouvernement, partagée je crois par tous les membres de cette Chambre, de veiller à ce que toute minorité de quelque importance puisse compter sur les services d'une station de radio diffusant dans sa langue, ou qu'elle soit au Canada. Autant je craignais de mettre en péril la radiodiffusion en langue anglaise dans la ville de Québec, autant je pense que l'importante minorité de langue française du sud ontarien a droit à la même considération."

M. Douglas Fisher (NPD, Port-Arthur) a néanmoins demandé au président du Conseil privé, M. Maurice Lamontagne, la même question qu'avait adressée M. Reid Scott (NPD, Danforth) à M. Pickersgill, à savoir s'il avait pris part à cette décision de Radio-Canada. "Non," a simplement répondu M. Lamontagne.

Le whip tory, M. Eric Winkler, s'est inquiété de l'avenir du personnel de langue anglaise de CIBC. M. Pickersgill a promis de s'enquérir auprès de la direction de Radio-Canada et de rapporter à la Chambre toutes les informations pertinentes à la conversion de la station de radio.

La veille, à Toronto, l'Eglise anglicane avait protesté contre ce changement, de crainte d'y perdre les émissions religieuses du dimanche, diffusées par CIBC.

PONT DE TROIS-RIVIÈRES

L'ancien ministre des transports, M. Léon Balcer, a vainement tenté hier d'arracher à son successeur un engagement ferme ou même une déclaration d'intentions concernant le projet de construction d'un pont sur le Saint-Laurent, à la hauteur de Trois-Rivières. Le ministre, M. McElraith, s'est borné à assurer la Chambre que le gouvernement accordait au problème sa plus grande attention.

M. Balcer a cherché à savoir si le gouvernement réviserait son attitude à l'égard du projet puisque le gouvernement du Québec avait maintenant autorisé des crédits de \$1.1 million afin de défrayer la première partie des travaux de construction.

MONTROSE
VENTE DE DISQUES

"LONDON" CLASSIQUES ET POPULAIRES

LONDON FRANÇAIS

12" HI-FI REG. 1.98

Spé. \$1.49

- | | |
|-------------------------------|---------------------------------------|
| MR-4—Jean Le Violoncelle | MR-56—Cha, Cha, Cha, P. Noles |
| MR-5—Willie Lamotte | MR-58—Paul Brunelle, no 2 |
| MR-9—Dances du vieux temps | MR-59—Tahama |
| (Oncle Adhémar) | MR-60—Tintin: Objectif Lune |
| MR-10—Ovella Légaré | MR-62—Lucien Royer, no 1 |
| MR-12—Chansons à répondre | MR-64—Un vrai p'tit bal à l'huile |
| MR-16—Ti-Hanc Richard | MR-66—Willie Lamotte, no 3 |
| MR-17—Carnaval à Québec | MR-68—Twist — Peppermint |
| (Jacques Labrecque) | MR-69—Lorenzo à l'orgue |
| MR-19—Tex, vol. 1 | MR-67—Pierre Duda |
| MR-24—Willie Lamotte, no 2 | MR-69—Pietro Rossi — accordéon |
| MR-25—Pat musette (Prado Gar- | MR-71—André Desjaris, violoncelle |
| dor) et Pietro Rossi | MR-72—Dances du vieux temps — Dejaris |
| MR-27—Ovella Légaré | MR-73—Tour de valse, Dejaris |
| (reels calés) | MR-74—Gabriel Bigras raconte |
| MR-28—Paul Jones avec Gordon | MR-75—Histoires d'Ovella Légaré |
| Fleming à l'accordéon | MR-80—Chansons à répondre |
| MR-30—Les Trois Clefs | J. Mireau et A. Morin |
| MR-32—Valse, Reels, Gigue | MR-82—Rondes enfantines, no 3 |
| MR-35—Paul Brunelle, no 1 | MR-83—Rondes enfantines, no 4 |
| MR-37—Monieur Surprise | MR-84—Paul Brunelle, no 4 |
| MR-38—Mireille | MR-88—Tango Eternel |
| MR-39—Reda Caire | EN-23-10 tangos — Eduardo |
| MR-43—Tintin — On a marché | Lucchini, accordéon |
| sur la lune | EN-34—Singsing Saxophone de |
| MR-47—Rondes enfantines, no 1 | Fausto Papetti |
| MR-48—Rondes enfantines, no 2 | MR-95—Chansons à répondre |
| MR-49—Tintin — Les cigares du | Pierre Daigleauit |
| Pharaon | MR-9—Noël pour les petits |
| MR-50—Tintin: Le Lotus Bleu | Tahama |
| MR-51—Ovella Légaré, no 2 | RMS-103—Noël du Canada fran- |
| MR-53—Valse de chez-nous | cis — Chanteurs d'Acad- |
| MR-55—Ambiance hawaïenne | ci |

LONDON POPULAIRE

12" HI-FI LONG JEU

MONO REG. \$4.20 SP. \$2.99

STEREO REG. 5.98 SP. \$4.49

LL SIGNIFIE MONO — PS SIGNIFIE STEREO

- | | |
|---|----------------------------|
| LL683(P518)—Valse Strauss — Mantovani | PM415—Rêve de Valse |
| LL748—Tangos Favori — Mantovani | PM416—Valse de Vienne |
| LL1229(P513)—Marches de Souza (Band of Grenadier Guards) | PM418—Jean Rigaux — Mon |
| LL1417—Cora Mia — David Whitfield | (Voyage en Amérique no 6) |
| LL1525—Ballet Favori — Mantovani | PM421—Féneland — Le Retour |
| LL1612(P514)—Rhythms of the South — (Orch. Edmundo Ros) | de Don Camille |
| LL1700(P514)—Film Encores — Mantovani | PM420—Féneland — Le Petit |
| LL3004(P513)—Concert encores — Mantovani | Monde de Don Camille |
| LL3005(P514)—Continental — Mantovani | KL103—Fausto Papetti no 2 |
| LL3105—Cash Box Instrumental Hits — (Orch. Stanley Black) | KL180—Fausto Papetti no 4 |
| LL3129(P516)—Top Tangos — Orch. Stanley Black | |
| LL3239(P523)—Italia Mia — Mantovani | |
| LL3281(P524)—Moon River—Mantovani | |
| LL3287(P525)—Play Bach Jazz — Vol. 1 — Trio Jacques Louissier | |
| LL3288(P528)—Play Bach Jazz — Vol. 2 | |
| LL3289(P538)—Play Bach Jazz — Vol. 3 | |
| LL3290—Sacha Guitry — L'Esprit de Paris | |
| MLP10014—Jacques Labrecque — La Parenté est arrivée | |
| LL3255(P529)—Latin Rendez-vous — Mantovani | |
| LL3101(P514)—Christmas Carols — Mantovani no 1 | |
| LL3338(P533)—Christmas Carols — Mantovani no 2 | |

OPERETTES FRANÇAISES

12" LONG JEU

SPECIAL \$2.29

- | | |
|------------------------------|----------------------------|
| v1302—Muriel Millard | PM415—Rêve de Valse |
| v1311—Roland Desormaux | PM416—Valse de Vienne |
| PM408—Le Trio Lyrique | PM418—Jean Rigaux — Mon |
| PM410—Fraxino (extraits) | (Voyage en Amérique no 6) |
| PM411—Veronique (extraits) | PM421—Féneland — Le Retour |
| La Fille de Mme Angot | de Don Camille |
| PM412—La Mascotte (extraits) | PM420—Féneland — Le Petit |
| Les Saltimbanques | Monde de Don Camille |
| PM413—Le Haut (extraits) | KL103—Fausto Papetti no 2 |
| Dede (extraits) | KL180—Fausto Papetti no 4 |
| PM414—Les Mousquetaires au | |
| Convent et Les Cloches | |
| de Corneville (extraits) | |

ALBUMS DE 3 DISQUES

12" LONG JEU

REG. 8.98 SP. \$6.99

PAR ALBUM

- | |
|---|
| RS63001—(3) Madama — Butterfly — Tehaldi |
| RS63002—(3) Aida — Monaco — Tehaldi |
| RS63003—(3) Cavalleria — Rusticana — Monaco |
| RS63004—(3) Othello — Monaco — Tehaldi |
| RS63005—(3) Rigoletto — Monaco |

MONTROSE

3168 EST, BELANGER — RA. 9-2833

OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIR JUSQU'À 10 H. P.M.

C'est une affaire...

(Suite de la première page)

le principe dans de tels cas est très clair, le gouvernement du moment est responsable de ses actes et le gouverneur général, dans notre système, se conforme à ses recommandations.

C'est sur la foi de tous ces développements que M. Reid Scott (NPD, Danforth) a renouvelé sa demande en faveur d'une enquête royale. "Etant donné les révélations fantastiques qui se succèdent jour après jour dans cette affaire, puis-je prier le ministre de reconsidérer son refus d'instituer une commission d'enquête?"

Le ministre, cette fois, s'est gardé de répondre aussi catégoriquement qu'il l'avait précédemment. "Quand mes conseillers auront terminé leur examen du livre de Jacques Hébert..."

Ne pouvait-il pas accélérer cet examen et faire rapport à la Chambre dès lundi, s'enquies M. Scott. "Cette affaire est trop sérieuse pour qu'il soit souhaitable d'en hâter l'examen," a répondu M. Chevrier. Tout le temps qui lui sera consacré sera du temps bien employé."

Afin d'apaiser la Chambre, M. Chevrier a divulgué cer-

tains éléments du dossier de son ministère sur l'affaire Coffin. Ayant voulu savoir si la sentence de mort devait être exécutée ou commuée le a-t-il révélé, il avait constaté que toute la preuve avait fait l'objet d'un examen extrêmement minutieux par le ministère de la Justice et le cabinet à l'époque.

"Le dossier n'indique pas évidemment quelles considérations ont inspiré la décision du gouvernement. Il est normal qu'il en soit ainsi. Cependant, il précise que des démarches ont été effectuées auprès du ministère préalable à l'examen de la preuve afin de l'inviter à tenir compte de quelques-unes des circonstances nouvelles qu'on soulevait aujourd'hui, à savoir la provenance de l'argent dépensé par Coffin après le jour du meurtre, la carabine qui aurait été aperçue dans la camionnette de Coffin, les Américains qu'on aurait vu voyager dans une jeep dans les environs du lieu du crime et les pistes de pneus de jeep sur la scène du crime."

M. Chevrier a en outre rapporté que la Cour d'appel du Québec avait renvoyé unanimement l'appel de Coffin et que la Cour suprême lui avait refusé le droit d'appel par cinq voix contre deux.

"Je ne puis vous donner ces informations," a dit M. McElraith.

Quand M. Balcer a insisté que le ministre ne prenait pas ses responsabilités et qu'il était à craindre que le pont soit construit avant d'avoir été autorisé, M. McElraith s'est emporté. "La différence entre vous et moi, a-t-il dit, c'est que je tiens compte des rapports d'ingénieurs compétents et m'efforce d'agir sagement."

Pressé de questions par MM. Clément Vincent et Louis-Joseph Pigeon, le ministre a fini par admettre qu'il avait eu des communications — écrites et verbales — avec le gouvernement du Québec au sujet du pont de Trois-Rivières, mais il n'en a pas divulgué le contenu.

INGÉNIEURS DIPLOMÉS
CHIMIE — MECANIQUE — ELECTRICITE

La Compagnie Sylvania Electric, manufacturière d'ampoules électriques, de tubes fluorescents, de lampes "flash" et de tubes électroniques, requiert les services d'ingénieurs diplômés, pour son usine à Drummondville, Qué.

De préférence les candidats devront avoir quelques années d'expérience

Adresser toute demande d'information au:

Département du Personnel,
Sylvania Electric (Canada) Ltd.

1 rue Sylvania, Drummondville, Qué. — Tél.: GR. 2-5468

Ingénieur des méthodes

Poste permanent d'ingénieur des méthodes possédant de l'initiative et de l'expérience dans le choix d'emplacements d'usines, le contrôle des inventaires et les techniques d'entreposage.

Travail intéressant pour ingénieur dynamique et capable de mener plusieurs tâches de front.

Adresser curriculum vitae en indiquant le traitement actuel et le traitement désiré à:

Casier 488 "Le Devoir"

Les réponses auront un caractère confidentiel.



Le comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme de la Province de Québec

demande

UN SPECIALISTE EN EDUCATION POPULAIRE

TRAITEMENT INITIAL: \$7,500.00

FONCTIONS: Sous la direction du Comité, participer à la réalisation de programmes d'éducation populaire et d'information sur le problème de l'alcoolisme; préparer des articles pour journaux, revues, brochures, dépliants, préparer des programmes de diffusion populaire; rédiger des rapports, textes de conférence, etc.; faire tout autre travail connexe.

QUALITES REQUISES: Grade universitaire au niveau de la maîtrise ou équivalence en organisation communautaire ou en service social de groupes, connaissance approfondie du français et de l'anglais. Aptitudes à écrire, et à travailler en équipe.

Les candidats intéressés à cette fonction devront faire leur demande par lettre, en indiquant leurs curriculum vitae, âge, état civil, études, expérience, emplois antérieurs et actuels. Prière d'adresser votre demande avant le 15 janvier 1964.

Me ROBERT MASSE Secrétaire général,

Comité d'Etude et d'Information sur l'Alcoolisme,
641, Grande Allée, Est,
Québec 4, P.Q.

GARANTIE

Léopold Dion, coupable de meurtre, est condamné à être pendu

QUEBEC. — Léopold Dion, ébéniste âgé de 43 ans, a été reconnu coupable hier du meurtre du jeune Pierre Marquis de Québec. C'est en pleurant que le juge Gérard Lacroix l'a condamné à être pendu le 10 avril 1964. Le jury n'avait délibéré que cinq minutes avant de rendre son verdict.

Le jeune Marquis était l'un des quatre adolescents trouvés enterrés dans une région boisée de Pont-Rouge, à l'ouest de Québec, l'été dernier.

Étreint par l'émotion, Dion s'est levé après que la sentence eut été rendue pour déclarer: "Ces deux maudites mains ont tué quatre petits saints. Ce que je suis devenu aujourd'hui, ce n'est pas de ma faute. J'ai 43 ans et je n'ai pas encore vécu les chances de

vie que j'aurais pu avoir on veut maintenant les étouffer".

Dion a exprimé l'espoir que quelques bonnes âmes seraient apaisées par le verdict rendu.

Le juge Lacroix a souligné pour sa part que les quatre adolescents avaient eu aussi droit à la vie, et qu'ils n'avaient même pas commencé à vivre lorsqu'ils ont été tués. Il a ajouté que l'inculpé avait été bien défendu.

Le procès Dion a duré plus de 15 jours. Dion a déclaré, avant de quitter la cour: "J'ai toujours dit, à tous ceux qui m'ont questionné, que lorsque j'ai commis ces crimes, lorsque j'ai tué ces petits enfants, je ne le savais pas dans le fond de moi-même."

LE DEVOIR

MONTREAL, SAMEDI 14 DÉCEMBRE 1963

TALBOT: COMMISSIONS OU PAS, LES PRIX RESTAIENT LES MEMES

QUEBEC. — M. Antonio Talbot a déclaré hier midi que les commissions payées à des intermédiaires désignés par lui sur les ventes de la Canadian Bitumuls Company Ltd., au ministère de la voirie étaient comprises de toutes façons dans le prix et que ce prix n'aurait nullement été diminué si les commissions n'avaient pas été payées.

Témoinant pour sa propre défense à son procès sommaire pour fraude de \$47,000 envers le gouvernement, le député de Chicoutimi a dit avoir consenti à désigner des agents une fois mis au courant par le sous-ministre, M. Arthur Bergeron, que le prix n'augmenterait en aucune façon et ne pouvait non plus être réduit. Cela se passait vers 1950, date des premières ventes de la Canadian Bitumuls au ministère.

Sous-ministre à l'arrivée de M. Talbot au ministère en 1944, M. Bergeron est décédé en fonctions en 1961. Le haut fonctionnaire, selon l'accusé, avait expliqué que la procédure était courante et s'apparentait à l'achat d'une automobile à l'usine ou d'une police d'assurance au bureau-chef de la compagnie. Dans les deux cas, aurait précisé M. Bergeron, la commission du vendeur n'est pas réduite du prix ou de la prime; dans le premier, seul les frais de transport sont économisés.

Me Yvan Mignault, procureur de la Couronne, s'est opposé à cette preuve pleine de subtilité à son sens. M. Talbot a ajouté qu'il ne s'occupait d'ailleurs pas des achats, qui entraient dans le budget ordinaire du ministère. Ces montants qui sont passés de \$35 à \$50 millions entre 1955 et 1960, il les laissait à l'entière discrétion de son sous-ministre. "Jamais au grand jamais", a juré formellement le témoin, il n'est intervenu auprès du pourvoyeur du ministère ou du service général des achats de la province.

L'homme politique a juré tout aussi énergiquement n'avoir jamais rencontré de représentants de la Canadian Bitumuls pour leur faire quelque promesse ou menace ou en arriver avec eux à un contrat ou une entente. Au meilleur de son souvenir, il n'en a jamais rencontrés, sauf, peut-être, en passant, comme bien d'autres qui ne venaient que le saluer.

La Couronne a terminé sa preuve au cours de la matinée en faisant entendre les six derniers des 13 bénéficiaires de commissions de la Canadian Bitumuls. La défense a admis qu'un septième, retenu par la maladie, reconnaissait comme les autres n'avoir jamais fourni le moindre travail pour le compte de la compagnie ni avoir remis quelque part que ce soit à M. Talbot du produit de leurs chèques. L'ex-ministre devait d'ailleurs le confirmer énergiquement dans son témoignage.



Pour son 25e anniversaire, l'Institut de Microbiologie et d'Hygiène, premier en date des centres canadiens-français de recherches médicales, vient d'offrir un dîner à son personnel. Seize collaborateurs des premières années ont reçu un cabaret-souvenir. Ci-dessus, ce témoignage de reconnaissance est présenté à M. Hector Chartrand, surintendant du campus de Laval-des-Rapides, par l'hon. Edouard Asselin (à droite) et par le Dr Armand Frappier, respectivement président et directeur de l'Institut.

Les 15 syndicats de cheminots négocieraient le contrat en bloc

On mentionnait hier la possibilité que les 15 syndicats de cheminots non-itinérants négocient en bloc leurs nouveaux contrats à la mi-janvier.

La Fraternité canadienne des cheminots et employés des Transports et autres ouvriers (CTC) qui compte 21,000 membres s'est séparée en octobre dernier, pour la première fois depuis 13 ans, du comité commun des non-itinérants.

"Il n'est pas impossible que nous nous retrouvions ensemble", a déclaré Frank Hall, chef du comité de négociation des non-itinérants qui représente 14 syndicats, à la fin d'une rencontre vendredi soir avec les principaux chemins de fer canadiens.

Les représentants des chemins de fer ont déclaré que cette scission avait créé "quelques complications" au cours des négociations.

Les mesures de bien-être et les dispositions sur la sécurité du travail élaborées auparavant avec les 15 syndicats ne peuvent pas être négociées avec une section représentant 14 syndicats, a déclaré M. W. T. Wilson, vice-président du personnel du Canadian National.

M. Hall a déclaré: "Nous attendons que les chemins de fer discutent avec notre groupe": la scission au sein de la fraternité "modifie l'arrangement" des mesures de bien-être et de sécurité de l'emploi tout autant que les données numériques.

La date de la prochaine rencontre a été fixée au 16 janvier. Le contrat des syndicats expire à la fin de l'année.

M. Hall a déclaré que la fraternité se joindrait au comité de négociation des cheminots non-itinérants en

janvier si les deux groupes doivent se réunir.

La Fraternité a quitté le comité commun de négociation lorsque sa demande en vue de négocier un contrat séparé pour 1,000 porteurs et employés des wagons-restaurants a été refusée.

Les négociations véritables ne commencent qu'en janvier.

Les deux groupes ont réclamé la parité des salaires avec le standard des biens durables, qui est un chiffre moyen des salaires de différentes industries canadiennes que le Bureau fédéral de la statistique compile régulièrement.

Le dernier chiffre du BFS est \$212 pour septembre alors que le salaire moyen des non-itinérants, y compris les employés appartenant à la Fraternité, est d'environ \$198.

La ligne Manicouagan - Montréal empruntera les deux rives

par Marcel THIVIERGE

QUEBEC. — Les directeurs de l'Hydro-Québec, en présence du ministre des richesses naturelles on rendu public, hier, le tracé définitif de la ligne de transmission qui aura la plus haute tension au monde.

Il s'agit de la ligne qui reliera le complexe hydro-électrique de la Manicouagan et de la Rivière-aux-Outardes à la région de Montréal. Le niveau de tension de 735,000 volts permettra l'acheminement vers les centres de consommation des 24 milliards de kilowatt-heures produits par ces centrales.

Le coût du projet sera de \$350 millions. La construction de cette ligne, grâce à l'intervention du ministère des richesses naturelles, permettra à la compagnie d'aluminium Reynolds d'établir une nouvelle usine à La Malbaie au coût de quelque \$2,000,000. C'est grâce à d'importants contrats de fourniture de fils et tiges d'aluminium qu'elle a reçu de l'Hydro-Québec que la compagnie Reynolds s'établira à La Malbaie.

La ligne Manicouagan - Montréal consistera en trois embranchements: d'abord un passage sur la rive nord pour aller aboutir à Duvernay, près de Montréal, et les deux autres traverseront sur la rive sud en passant sur l'île d'Orléans pour se rendre jusqu'au poste de Boucherville.

Le projet de passage sur l'île d'Orléans a soulevé de nombreuses protestations de la population qui soutient que les

pylons de l'Hydro-Québec briseront le charme du paysage de cette île pittoresque dont on voudrait faire un centre d'art et, en quelque sorte, un monument historique intouchable.

C'est pourquoi les commissaires de l'Hydro ont invité à la conférence de presse d'hier toutes les personnes et les corps publics intéressés.

Les commissaires, MM. Roger Latreille et Georges Gauvreau, le directeur du service de génie de l'Hydro, M. Benoit Baribeau, et l'urbaniste, M. Jean-Claude Lahaye, ont fourni, chacun dans leur domaine, des explications qui n'ont pas tout à fait satisfait les gens de l'île d'Orléans.

On a expliqué qu'il était tout à fait impossible de faire passer sur la rive nord les trois embranchements de la ligne; et qu'il fallait absolument que deux empruntent la rive sud pour rejoindre l'immense poste de manœuvre et de transformation qui sera construit au sud de Lévis.

Ces embranchements, en empruntant la rive sud, permettront à l'Hydro de fournir de l'électricité à un coût plus bas à la Gaspésie, à la Beauce, aux Cantons de l'Est et à toutes les régions jusqu'à Boucherville.

Pour tenter de satisfaire les exigences de la population de l'île d'Orléans, l'Hydro a modifié son premier projet. La ligne devait passer à Ste-Pétronille. Le nouveau tracé place les pylons à quelque trois milles en aval de cette municipalité.

Cette modification coûtera à l'Hydro \$1,100,000.

Le passage de la ligne exigera une emprise de 350 pieds de large.

M. René Lévesque a déclaré que l'Hydro, étant une compagnie de la couronne, tenait à informer la population de ses projets. Elle faisait tout en son pouvoir pour satisfaire les exigences des gens; mais que finalement elle devait prendre une décision en tenant compte du bien général de la province.

La marée déverse... \$1,300 sur le littoral gaspésien

GASPE. — Ce n'est pas sans joie qu'un groupe de jeunes de Gaspé voyaient revenir la marée haute récemment.

Et pour cause. Elle leur apportait de beaux billets de banque qui, au total, ont formé une somme de \$1,300.

Quelle ne fut pas la surprise d'un adolescent, au début de novembre dernier, de voir l'onde rejeter sur la rive de la baie de Gaspé des billets de banque.

La nouvelle se répandit comme une trainée de poudre et bientôt compagnons et amis de l'heureux adolescent envahirent les lieux.

M. O. A. Patterson, gérant de la succursale de la Banque Toronto-Dominion à Gaspé, a déclaré que cette "chasse" s'est continuée pendant une dizaine de jours. Le moment propice était évidemment la marée haute.

Il a exprimé l'opinion que cet argent pourrait provenir de l'épave d'un navire quelconque qui a sombré dans le golfe Gaspésien pendant le dernier conflit mondial.

Les billets de banque trouvés portent la date de 1935.

M. Patterson a dit qu'au moins une vingtaine de jeunes gens ont profité de cette manne pour le moins inespérée.

PARIS. — Le procès de l'ex-colonel français Argoud l'un des principaux chefs de l'OAS qui avait été enlevé à Munich et arrêté des son arrivée à Paris, pourrait avoir lieu avant la fin de l'année devant la Cour de sûreté de l'Etat. L'ex-colonel Argoud a protesté à plusieurs reprises contre l'enlèvement dont il a été l'objet. Il a demandé aux autorités allemandes de réclamer son extradition.

La coopérative de Gaspé-sud vend son réseau à l'Hydro: \$1,103,646

GASPE. — La Coopérative d'électricité de Gaspé-sud a décidé de vendre son réseau d'électricité à l'Hydro-Québec.

Le prix de vente se chiffrait par \$1,103,646.

Ce chiffre comprend la totalité des parts souscrites par les sociétés, le surplus accumulé et le remboursement des prêts consentis par l'Office de l'électrification rurale à la coopérative.

La Coopérative de Gaspé-Sud, qui avait été fondée en 1947, compte près de 7,000 membres.

DC-8F: à part quatre, la présence de tous les passagers à bord de l'aérobis a été confirmée

La présence de tous les passagers, sauf quatre, à bord du DC-8F qui s'est écrasé le 29 novembre près de Ste-Thérèse a été confirmée par les objets ou membres qui ont été récupérés depuis le désastre, sur le lieu de l'écrasement. Des 114 personnes identifiées, 43 l'ont été positivement, à l'aide d'empreintes et effets personnels, 71, à l'aide d'effets personnels seulement.

Des éboulements de terrain continuent d'importuner dans leur travail les enquêteurs à la recherche des débris et des corps enfouis dans le sol.

Les travaux de déblaiement ont été retardés de sept heures, la nuit dernière, quand le sol s'est effondré sous les ouvriers creusant au centre du cratère causé par l'écrasement du réacteur.

La tranchée a été reformée et allongée et le travail reprendra à 8 h. 30 a.m.

L'inspecteur en chef, Gérard Houle, de la Sûreté provinciale, responsable de l'enquête, a dit que 114 corps avaient pu être identifiés grâce à différents indices. Le Dr J.-L. Taillon, coronar de district, a dit avoir émis 48 certificats de décès.

Dans plusieurs cas, a-t-il ajouté, les parents des victimes ne sont pas intéressés à prendre les parties qui restent des corps. On placera tout probablement ces parties et d'autres, trouvées sur les lieux, dans des boîtes de métal et on les brûlera dans une fosse commune à l'endroit du désastre.

L'appareil DC-8F avait à son bord 111 passagers et un équipage de sept. Il s'est écrasé dans un champ d'arbustes près de Montréal, quatre minutes après son départ pour Toronto.

1,500 candidatures aux bourses de perfectionnement des enseignants

QUEBEC. — Le service de l'aide aux étudiants du ministère de la jeunesse a déjà reçu environ 1,500 candidatures aux bourses de perfectionnement et de formation des enseignants, il s'attend à en recevoir près d'un million d'autres, d'ici la date limite du 15 janvier 1964.

Le service a commencé à expédier, à ceux qui en ont fait la demande, les formulaires et autres documents qui doivent remplir les candidats. A ce sujet, le directeur de l'aide aux étudiants, M. Jovay, a fait remarquer que certains candidats, impatientes de recevoir une réponse, soumettent une deuxième et même une troisième candidature. Ceci ne fait que retarder l'expédition des formulaires, puisque les fonctionnaires doivent procéder à des vérifications.

M. Jovay a tenu à rassurer tous ceux qui attendent leur formulaire depuis un certain temps: celui-ci leur sera expédié d'ici un ou deux jours. On transmettra également des formulaires à tous ceux qui ont bénéficié d'une bourse l'an dernier (pour ceux-ci, la date

limite a été fixée au 15 février).

Les bourses de perfectionnement sont destinées aux détenteurs d'un diplôme d'une université ou d'une école de formation artistique, scientifique ou technique qui ambitionnent de parfaire leurs connaissances, dans le Québec, au pays ou à l'étranger et qui ont besoin d'aide financière. Ces bourses sont accordées au mérite, par un jury, et pour en bénéficier, les candidats doivent résider au Québec depuis au moins un an.

Les bourses pour la formation des enseignants sont offertes aux futurs instituteurs de l'enseignement secondaire et à ceux qui désirent se perfectionner pour continuer leur carrière. Les bénéficiaires devront poursuivre leurs études dans le Québec.

Les bourses de recherches relatives à l'enseignement sont destinées aux diplômés d'université qui désirent poursuivre, en vue du doctorat, des recherches relatives à un secteur de l'enseignement. Ces bourses sont également octroyées au mérite par un jury.

Un directeur de la CIC: trop de sciences et de mathématiques au cours secondaire

QUEBEC. — Un directeur de la Corporation des instituteurs du Québec a dénoncé "l'importance démesurée" accordée à l'enseignement des sciences et des mathématiques dans les écoles secondaires de la province.

M. Raymond Paré, membre de la sous-commission des standards du service académique de la Corporation

Problèmes imprévus

"La démocratisation amorcée chez nous au niveau de l'enseignement secondaire pose des problèmes d'autant plus graves qu'ils ne semblent pas avoir été prévus."

Les directives de la Régie des alcools

QUEBEC. — La Régie des alcools du Québec tient à rappeler qu'il est interdit de servir de l'alcool sans repas dans les endroits publics à Noël et au Jour de l'An.

Les règlements en vigueur le dimanche s'appliqueront lors de ces deux fêtes.

Les hôtels, les restaurants — mais non les cabarets — de l'île de Montréal, de l'île Jésus et de Québec peuvent servir de l'alcool à ceux qui prennent des repas entre midi et minuit. Ailleurs dans la province, la vente des spiritueux est autorisée dans les mêmes conditions entre une heure de l'après-midi et 11 heures du soir.

Les cabarets de Montréal et de Québec peuvent servir de l'alcool avec des repas de six heures à minuit à Noël et au Jour de l'An. Ailleurs dans la province, les cabarets devront rester fermés ces deux fêtes.

des instituteurs, fait part de ses constatations dans le bulletin de la Fédération des instituteurs du diocèse.

La formation scientifique mérite certes une place dans le programme académique, mais n'est-il pas déplorable de constater l'importance démesurée donnée à l'enseignement des sciences et des mathématiques à l'école secondaire publique", écrit M. Paré.

ber un tas de connaissances indigestes. Ces mêmes professeurs admettent que les étudiants ne peuvent consacrer le temps nécessaire à l'acquisition d'autres connaissances tout au moins aussi importantes.

"D'autres dangers menacent

Dernier emprunt de la CMM pour le compte des municipalités membres

La Corporation de Montréal métropolitain lancera bientôt une émission d'obligations, la dernière pour le compte des municipalités membres de cet organisme.

Hier le Conseil de la corporation a autorisé cet emprunt au montant de \$9,542,000. Il sera effectué pour le compte des municipalités de Pointe-aux-Trembles, Montréal-Nord, St-Michel, Hamstead et Mont-Royal.

Ce sera le dernier emprunt où les municipalités membres seront conjointement et solidairement responsables. La charte de la Corporation a été modifiée l'an dernier de façon à faire disparaître cette responsabilité conjointe des municipalités dans le cas des emprunts effectués pour le compte des villes membres, c'est-à-dire que les villes qui empruntaient par le truchement de la

A l'hôtel du gouvernement de Québec, un nouveau service téléphonique: CENTREX

QUEBEC. — C'est demain, le 15 décembre, qu'entrera en vigueur le nouveau service téléphonique connu sous le nom de "CENTREX", à l'hôtel du gouvernement, dans la Vieille capitale.

Ce nouveau service est le tout dernier perfectionnement mis au point par les ingénieurs de la compagnie de téléphone Bell du Canada, dans le domaine des communications téléphoniques à l'usage des entreprises de grande envergure. Ce service permet qu'un appel téléphonique fait de l'extérieur soit automatiquement dirigé vers le poste téléphonique désiré et sans l'intermédiaire de la téléphoniste du tableau de distribution. L'usager qui appelle peut donc atteindre beaucoup plus rapidement son interlocuteur. Cela signifie une économie considérable de temps pour la personne qui appelle. On sait que plus de 15,000 appels sont manipulés

quotidiennement par les téléphonistes du parlement.

"CENTREX" desservira les quelque 175 locaux du gouvernement provincial et tous les services gouvernementaux, à Québec et dans la région, à part la Sûreté provinciale. Le nouveau numéro général de l'Hôtel du gouvernement sera 693-2121, à compter de dimanche prochain. Pour les employés du gouvernement, tous les numéros débiteront par l'indicatif du Central 693, suivi de quatre chiffres. Tous les appels faits à l'ancien numéro seront interceptés et à ce moment, une téléphoniste indiquera à l'usager le numéro du poste à appeler. Les employés gouvernementaux pourront continuer à communiquer entre eux facilement car ils n'auront qu'à composer les quatre derniers chiffres du numéro qu'ils veulent atteindre. Un autre avantage du service "CENTREX" c'est que les appels pourront être aisément

transférés d'un poste à un autre en donnant un signal à la téléphoniste du tableau de distribution. Celle-ci dirigera l'appel au bon poste.

Les téléphonistes aideront aussi à compléter les appels interurbains identifiés au préalable et émanant d'un appareil public. Elles dirigeront ces appels vers l'interlocuteur désiré.

Avec "CENTREX", les postes qui pourront utiliser la composition interurbaine directe, un nouveau service innové récemment à Québec et la région, seront identifiés automatiquement de telle sorte que tout appel interurbain sera facturé au numéro d'où l'appel provient. Il y aura donc ici une diminution considérable des opérations de comptabilité car présentement chacun des ministères ou organismes gouvernementaux doit établir le relevé des frais de communications téléphoniques interurbains.

Ce vin prestigieux déjà bien connu dans les ambassades, les consulats et de la clientèle de la province de Québec, est en vente dans tous les magasins de la R.A.Q.

Nombres de liste: 569 H, SEC, 569 I, BRUT.

CHAMPAGNE

de Castellane

Au Vieux Manoir LE HOME DES GOURMETS

ROUTE 1 entre LONGUEUIL et BOUCHERVILLE
4 milles du pont Jacques-Cartier

DÎNER DES FÊTES

dans un décor champêtre et une ambiance typiquement canadienne

Vos hôtes M. et Mme Laurent Ménard

Réservation: 674-7855

DINER'S CLUB #1 AMERICAN EXPRESS

200 ans d'existence

EDITORIAL

L'Église et les Juifs

Le premier voyage de Paul VI aura lieu au début de janvier. Il passera plusieurs jours en Terre Sainte. Il y rencontrera le chef spirituel de l'Eglise orthodoxe, le patriarche Athénagoras I.

Les agences de presse se plaisent à souligner les aspects inédits ou extraordinaires de ce pèlerinage. D'abord, ce sera le premier voyage d'un pape en avion, et le premier grand voyage d'un pape depuis plus d'un siècle, enfin, le premier voyage d'un pape en Terre Sainte depuis saint Pierre. En outre, il n'y a pas eu de rencontre entre un patriarche grec et un pape depuis 1054, c'est-à-dire depuis la rupture entre les catholiques et les orthodoxes.

Il s'agit donc à la fois d'un acte très simple (est-il rien de plus normal qu'un pèlerinage du chef de la catholicité aux lieux où le Christ a vécu et est mort!) et d'une série d'innovations qui bousculent des routines et des traditions, dont certaines sont millénaires.

Le sens de cet acte est religieux. Et pourtant, on lui a tout de suite donné une signification politique. C'est que l'ancienne Palestine est le théâtre de contestations les plus passionnées, puisqu'elle est à cheval sur le monde juif et le monde arabe. Israël s'est réjoui, les pays arabes ont émis des protestations officieuses, certains évêques ont même affirmé que la vie de Paul VI serait en danger: à notre époque, il y a toujours quelque part un terroriste ou un tireur, c'est une maladie universelle.

C'est aussi qu'une attitude du concile devant le problème juif donne à penser aux Arabes que l'Eglise va servir la cause israélienne.

Ici encore, il s'agit de l'interprétation politique d'un acte avant tout religieux — et d'un acte qui n'est d'ailleurs encore qu'à peine esquissé.

Le quatrième chapitre du schéma sur l'oecuménisme, préparé par le secrétaire pour l'unité chrétienne et présenté par son président le cardinal Bea, porte sur "l'attitude des catholiques face aux non-chrétiens, en particulier face aux Juifs".

Ce chapitre a été discuté par le concile en novembre, mais son adoption est remise à plus tard. Il a soulevé des protestations assez vives, en particulier chez les évêques dont les fidèles vivent parmi des populations musulmanes: par exemple, le patriarche copte d'Alexandrie, Etienne Ier Sidarous et le patriarche melchite d'Antioche, Maximos IV, déclarent ce chapitre inopportuniste. Par contre, il éveillait, semble-t-il, la sympathie de la majorité.

Il s'agit, encore une fois, d'un exposé purement spirituel. On y souligne d'après un résumé officiel, le "lien profond qui unit l'Eglise au Peuple élu de l'Ancien Testament". Car "l'Eglise s'enracine dans l'Alliance faite par Dieu avec Abraham et ses descendants". Ainsi Pie XI avait-il déclaré que spirituellement, nous sommes tous des sémites.

Mais il y a plus. Une tradition chrétienne regarde les Juifs comme le peuple "déicide". L'antisémitisme a utilisé cette tradition, particulièrement en Allemagne nazie. "La propagande contre les Juifs se donnait souvent des apparences de vérité en utilisant des textes de l'Ecriture

ou des faits de l'histoire de l'Eglise (...). Non pas que l'antisémitisme, surtout celui du nazisme, ait eu sa racine dans l'Ecriture. Mais peut-être certaines idées chez les chrétiens et certains préjugés sont-ils encore les restes de cette propagande". (Résumé de la Croix).

Or, ce sont des individus juifs qui ont condamné le Christ à mort, alors que d'autres individus juifs étaient ses disciples et que la diaspora restait parfaitement étrangère à cette tragédie.

Le rôle qu'ont joué les chefs juifs contemporains du Christ dans sa crucifixion n'exclut pas la culpabilité de toute l'humanité. Mais la faute de ces chefs ne peut être imputée à tout le peuple juif, ni de son temps ni d'aujourd'hui. Il est donc injuste d'appeler ce peuple "déicide" ou de le considérer comme maudit par Dieu (résumé du Bureau de presse).

Déjà Jean XXIII avait rejeté de la liturgie du Vendredi Saint une formule offensante pour les Juifs. Symboliquement, c'était écarter toute la tradition qui attribue aux Juifs une responsabilité collective dans le supplice du Christ. Le cardinal Bea mène jusqu'à ses dernières conséquences cette attitude raisonnable et juste. Sans compter que l'Eglise ne peut jamais oublier que le Christ, sa Sainte Mère et les Apôtres sont issus de la lignée d'Abraham.

Des Juifs ont tout de suite vu la portée de cet exposé. Le directeur européen de l'American Jewish Committee, M. Zacharias Shuster, y voit "un refus total du mythe de la culpabilité juive dans la crucifixion". Il faudra désormais rajuster plusieurs catéchismes, qui y font écho. "Jamais, conclut M. Shuster, il n'y eut un pareil énoncé et appel de la plus haute autorité de l'Eglise sur les Juifs et sur le judaïsme", au moins si l'on considère le schéma sur l'oecuménisme est adopté.

C'est ici qu'une partie de l'opinion arabe s'insurge. Elle voit dans ce texte et dans le séjour du pape en Terre Sainte — c'est-à-dire, notamment, en Israël —, des faits qui serviront le sionisme, et un prétexte à la reconnaissance officielle d'Israël par la Vatican.

Or, ces questions ont une nature différente. On peut mettre en relief les liens qui relient le christianisme au judaïsme (liens que l'islam reconnaît d'ailleurs), et écarter la théorie du "déicide" sans devenir un partisan d'Israël ou un ami du sionisme. Le patriarche Maximos IV a rappelé la distinction élémentaire "entre le sionisme, qui est un mouvement politique, et le judaïsme, qui est une religion inspirée".

Il y a dans la proclamation de cette attitude un courage, une générosité et toutes les indications d'un ressourcement spirituel. C'est une condamnation à mort de préjugés séculaires dont nous avons entendu l'écho tant de fois ici même. Dans l'univers chrétien, par respect de l'autre et de la vérité historique, c'est arracher la racine pseudo-spirituelle de l'antisémitisme. L'oecuménisme ne change rien aux dogmes, mais il élargit les âmes; on y respire mieux.

André LAURENDEAU

La loterie provinciale

M. Chevrier vient de dire qu'il est personnellement favorable à l'établissement de loteries sous le contrôle des provinces. Comme il est ministre de la justice et que l'autorisation demandée par le Québec exige un amendement au code pénal, son opinion a du poids; il n'est cependant pas seul à prendre une décision sur ce thème controversé, c'est une question qui dépendra en dernière analyse de l'attitude de l'ensemble du cabinet et de l'option finale de M. Pearson.

Tout en indiquant son attitude, M. Chevrier a dit qu'on tente de connaître les vues des provinces sur ce sujet qui a été discuté à la récente conférence fédérale-provinciale.

Or au moment de la réunion des onze gouvernements, on a dit que seul le Québec semblait favorable à la demande mais qu'aucune autre délégation ne l'appuyait. L'Ontario n'était pas du tout intéressé à une loterie provinciale, le Manitoba y voyait une question purement académique du point de vue budgétaire, la Saskatchewan estimait qu'il y a de bien meilleures façons d'obtenir de l'argent, l'Alberta était carrément opposée au projet, la Colombie-Britannique jugeait que c'est au gouvernement fédéral de se prononcer mais qu'on devait éviter que la loi pénale varie selon les provinces, le Nouveau Brunswick n'avait pas d'opinion formelle sur le sujet.

Si l'on en juge par ces attitudes officielles, le principe même d'une loterie, et la notion de jeu qu'elle implique, répugnaient à l'ensemble de la population canadienne anglaise. Or les "sweetstakes" étrangers, illégaux et clandestins, ont pourtant beaucoup de clients à travers le pays. La Fraternité internationale des employés de chemins de fer vient de réclamer qu'on permette des loteries contrôlées et administrées par les gouvernements. On a aussi cité la campagne entreprise par une grand-mère de Calgary qui, avec 200 collaboratrices volon-

Moralité publique

Le point de départ, c'est que la loterie existe, que les loteries étrangères, même interdites et poursuivies par la police, ont une forte clientèle au Canada et drainent des sommes considérables qui pourraient rester chez nous. Toutefois, le principal danger de cette situation n'est pas d'ordre financier; c'est que la population apprend ainsi et pratique couramment le mépris de la loi. Cette interdiction de toute loterie par le code pénal est donc une mauvaise législation parce qu'elle se révèle inapplicable, et parce que l'opinion publique n'admet pas le caractère criminel de cette forme de jeu.

BLOCS NOTES

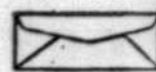
De plus, du moment qu'un grand nombre de gens violent impunément la loi, et que les gagnants de ces loteries deviennent même des héros qu'on acclame et que la justice n'inquiète pas, alors c'est toute l'interdiction du jeu qui est battue en brèche. D'autres formes de jeu clandestin profitent de la confusion, et la pègre trouve là un terrain qui lui facilite des activités criminelles encore plus néfastes.

Ce n'est pas d'abord comme source de revenu que la loterie provinciale est utile, mais pour canaliser, planifier, et réhabiliter l'instinct naturel d'un jeu modéré. Par là on évitera le scandale d'une loi ouvertement violée; et ainsi que la chose s'est produite dans d'autres pays, le jeu clandestin sous toutes ses formes aura moins d'attrait pour le public et la police pourra le combattre plus efficacement.

Dans son discours au Club de réforme de Québec, mercredi, M. Lesage indiquait comme un des progrès de la récente conférence que pour la première fois le gouvernement fédéral avait consenti à étudier la possibilité de permettre des loteries provinciales par un amendement au code pénal. Espérons que M. Chevrier et les autres ministres qui pensent comme lui sauront convaincre leurs collègues du cabinet.

Pékin et le Conseil de sécurité

Le démenti que le gouvernement chinois vient d'infliger à la Russie, à propos du récent débat sur l'augmenta-



lettres au DEVOIR

M. Johnson et notre émancipation économique

Me permettez-vous de me servir de vos colonnes pour relever ici certaines phrases que M. Daniel Johnson prononçait il y a quelque temps, devant l'Association des courtiers canadiens?

Il a dit ceci: Certains donnent à entendre que l'Etat peut à lui seul réaliser l'émancipation économique du peuple sans que les citoyens aient à consentir les efforts nécessaires pour accumuler des épargnes et les investir dans la croissance industrielle et commerciale du territoire qu'ils habitent. — Fin de la citation.

M. Johnson, soit que vous soyez un monstre d'inconscience, soit un ange, (mot tiré du grec: aggelos, qui veut dire messager) votre attitude est incompréhensible. Comme messager, probablement que vous tentez de faire passer le message de la haute finance. Mais ça ne colle plus.

Ceux qui prétendent que l'Etat peut réaliser l'émancipation du peuple, ne disent pas que les citoyens n'auront pas d'efforts à consentir, au contraire, ils disent que les citoyens participeront pleinement à l'administration, à la gestion, et à la production industrielle et commerciale du territoire qu'ils habitent. Que veulent dire ces mots: sans efforts, dans votre discours? Croyez-vous que la pleine participation du peuple à s'admi-

Vendeuses automatiques de médicaments...

Nous croyons que la protestation de l'Association des consommateurs du Canada (Québec) contre les vendeuses automatiques de médicaments est heureuse et très justifiée.

Nous croyons que la situation actuelle demande immédiatement d'une manière impérative UNE COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LA PHARMACIE. Il est capital et impératif de

changer au moins l'article 31 de la Loi provinciale de pharmacie. Cette loi est vétuste, archaïque et menace la santé publique en favorisant l'automatisation EXCESSIVE et le MERCANTILISME à peine recouvert d'un cratère de science.

Bien à vous,
J.O. Edgar HOULE,
B.A., D.C.,
docteur en chiropratique.

La dernière chance

Hon. W. A. C. Bennett,
Premier Ministre,
Vancouver.

M. le premier ministre,

Par la voie des journaux, j'ai pris connaissance de certaines déclarations récentes que vous avez faites au sujet de la province de Québec, lors de la séance de clôture du Congrès annuel de la Ligue du Crédit social de la Colombie Britannique.

Notamment, vous auriez soutenu que la Constitution canadienne ne doit pas être modifiée, que personne ne doit recevoir de privilèges spéciaux et que Québec reçoit d'Ottawa plus de revenus qu'elle n'en paie.

Comment pourrions-nous réaliser une véritable compréhension nationale, lorsque des Canadiens d'expression anglaise et le Premier Ministre d'une province anglaise par surcroît refusent publiquement de reconnaître la nécessité d'un réajustement constitutionnel, d'admettre le caractère particulier du Québec au sein de la Fédération canadienne et d'exposer loyalement les échanges de revenus entre Ottawa et les provinces.

Je vous envoie, avec la présente, une brochure que j'ai écrite et qui s'intitule "La dernière chance".

Aux pages 20 et suivantes de ladite brochure, vous lirez les réformes constitutionnelles qui s'imposent pour la pratique d'un véritable fédéralisme au Canada.

tion du nombre des membres au Conseil de sécurité, est fort embarrassant pour Moscou. Depuis l'avènement du régime communiste en Chine, les Russes ont toujours insisté pour que le siège permanent de ce pays au Conseil de sécurité soit accordé au gouvernement communiste et n'a cessé de protester contre la reconnaissance du régime de Formose comme représentant de la Chine aux Nations Unies.

Depuis qu'on parle d'une révision de la Charte internationale, et notamment d'augmenter le nombre des membres du Conseil de sécurité, la Russie s'est opposée à tout amendement tant que la Chine communiste n'occuperait pas son siège permanent au Conseil. Cette année, quand la question est revenue au comité politique de l'Assemblée, le délégué soviétique a non seulement réitéré cette attitude, mais a ajouté que Moscou avait consulté Pékin et que le gouvernement chinois avait formulé son opposition à tout amendement en son absence.

Si les Russes voulaient ainsi améliorer leurs relations avec Pékin, le geste a bien mal réussi, car un porte-parole du gouvernement communiste chinois, cité par l'agence "China nouvelle", vient de nier l'affirmation soviétique et de dire qu'au contraire la Chine accorde son soutien aux efforts des pays afro-asiatiques pour augmenter le nombre des sièges qui leur sont réservés dans les organes de l'O.N.U.

Cette riposte chinoise rejetait maintenant sur Moscou la responsabilité de l'échec de ces résolutions dans lesquelles les pays africains plaçaient leur espoir d'une représentation régulière dans les deux conseils des Nations Unies. Ce grief va accentuer une situation déjà peu favorable, car la propagande russe n'a pas remporté de succès chez les peuples récemment émancipés d'Afrique; récemment, le gouvernement de Léopoldville a malmené des diplomates soviétiques et a expulsé toute la mission diplomatique de Moscou.

Les pays neutres vont se demander si la Russie n'invoque pas l'absence de la Chine au Conseil de sécurité comme prétexte pour le priver d'une meilleure représentation. Peut-être M. Khrouchchev devra-t-il, devant le démenti de Pékin, modifier son attitude et approuver ces amendements qui sont tout à fait raisonnables.

P. S.

LE DEVOIR

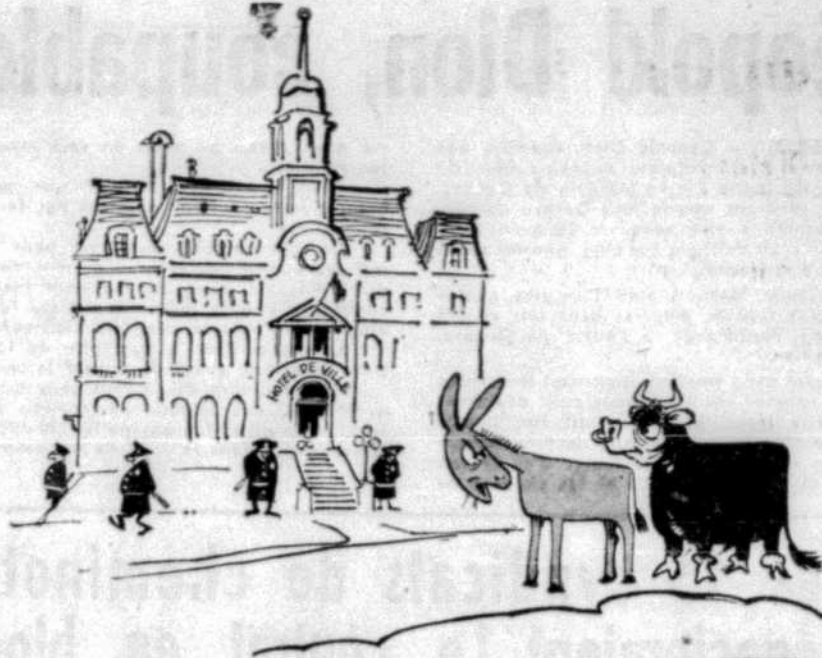
FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Comité de direction: André Laurendeau, rédacteur en chef; Claude Ryan, administrateur-délégué; Paul Sauriol, rédacteur en chef adjoint. Trésorier: Arthur Lefebvre. Directeur de l'information: Michel Roy.

"Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'imprimerie Populaire, laquelle est responsable de la mise en œuvre de la presse. La presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

Abonnements: édition quotidienne, livraison par poste, Montréal, Québec, Lévis et banlieue: \$20. Abonnez-vous au Canada: \$16. À l'étranger: \$25. Édition du samedi: \$5. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 3e classe de la présente publication.

Téléphone: Victor 4-3361



Depuis quelque temps, il n'y a plus moyen d'entrer là-dedans!

LE PROBLÈME NOIR AUX ÉTATS-UNIS

"J'ai vécu à Muroak, la cité ségréguée"

par Emerson DOUYON, psychologue

"Le fait de s'asseoir dans cet autobus est indépendant de toute question de race, de couleur, de nationalité, de religion... selon une entente spéciale avec le département du commerce..." Tel fut mon premier contact avec les profondeurs du Sud. En roulant sur ces splendides autoroutes, bordées d'un tapis vert et de maisons toutes blanches, je ne pouvais m'empêcher de penser que l'un de ces peupliers géants qu'on voit au loin a dû certainement servir à pendre un noir. La présence soudaine de l'homme et toute cette beauté s'efface. Pas de violence ouverte, mais des mécanismes mentaux extrêmement subtils.

Les deux mondes

Le visiteur qui arrive à Muroak doit choisir entre deux mondes. Mais ce choix n'est pas personnel. Il est déjà fait par le chauffeur de taxi qui, selon votre couleur, vous oriente vers l'un des deux mondes. D'un côté, il y a les blancs avec leurs institutions: banques, bureaux d'affaires, agences de prêt, magazines, églises, palais de justice, police... De l'autre, il y a les noirs avec leurs institutions à eux. Les rails d'une compagnie de chemins de fer séparent symboliquement les deux univers. Entre les deux, il y a une zone de brefs contacts à l'occasion d'échanges commerciaux.

Les noirs vivent dans une sorte d'enclavement. On l'appelle Hail, parce qu'elle est célèbre par sa pauvreté. Sa rue principale est encombrée de chômeurs et d'alcooliques. Elle sert de réservoir aux blancs qui la perçoivent comme une pépinière de délinquance et de criminalité. Paradoxalement le noir riche y coté le noir pauvre. Ni l'un, ni l'autre n'a le choix de son salon de coiffure, de son collège, de son église, de son centre récréatif. Le blanc les force à vivre ensemble et les nivelle dans la ségrégation. Et "l'enfer" pour beaucoup de noirs, c'est précisément cette inévitable présence des autres, leurs semblables.

Les blancs constituent une société close, aussi secrète qu'une secte de franc-maçonnerie. Cette caste est méfiante à l'égard de l'étranger dont les concepts trop libéraux risquent de briser son infrastructure. Ses desseins apparaissent, à ceux de l'extérieur, comme impénétrables. Les rares contacts avec elle au hasard des échanges commerciaux ne rendent pas cette société plus ouverte. Aussi toute tentative pour pénétrer la vie mystérieuse de ces "existants" risque-t-elle de demeurer vaine. Cependant s'ils organisent pour ségréguer les noirs, ils ne s'entendent pas pour s'intégrer entre eux. Le blanc riche repousse le blanc pauvre qui rejette le noir riche lequel cherche à fuir le noir pauvre.

L'interaction

Les deux races se côtoient dans le quartier limitrophe des affaires. Le sourire ou la poignée de mains peuvent être échangés entre deux noirs ou entre deux blancs. Mais lorsqu'un noir rencontre un blanc leurs regards divergent. Ils ne sont ni ennemis, ni amis, mais étrangers l'un à l'autre. L'accueil enthousiaste du patron blanc au magasin contraste pourtant avec sa froideur sur la rue. Il avance avec un théâtral "oui monsieur". Il se fait doux, caressant, obéissant, disponible, empressé, généreux. Le patron blanc se comporte envers le client noir comme le névrosé vis-à-vis de l'étranger. Il s'y attache trop vite, c'est suspect. Le noir sait bien que le blanc tient à son argent, non à sa compagnie. Il l'expérimente aussitôt, si par exemple il a faim et entre au restaurant. On lui explique avec le sourire qu'on peut empaqueter son sandwich, mais qu'il doit aller le manger sur la rue. On ne lui en veut pas personnellement, mais c'est l'application d'un règlement tacite. S'il a faim et qu'il veuille manger dans la dignité, il doit retourner dans sa section.

La ségrégation

Le noir à Muroak a toujours vécu dans un cercle infernal. Il ne peut aspirer à en sortir que s'il s'évade de la ville ou du pays. Si par exemple il

veut assister à un beau film dans un beau théâtre, il doit se rendre à la cité voisine. Tout ce qu'il y a de beau, de moderne, d'artistique, de culturel est réservé au monde des blancs. Tout ce qu'il y a de laid, d'arriéré, de grossier, de poisseux est réservé aux noirs.

C'est une fois qu'il existe une institution, on en crée deux exemplaires: il y a la garde nationale noire et la garde nationale blanche, la banque des noirs et les banques des blancs, le collège des barbières noirs et l'institut des barbiers blancs, les fraternités et sociétés des blancs, les églises et cimetières des noirs, les églises et cimetières des blancs.

Si un journal annonce qu'on demande un instituteur ou un secrétaire, il précise que la personne doit être noire ou blanche. Si on offre un appartement à louer, on mentionne toujours: "pour gens colorés" ou pour "blancs". Si on fait une demande par téléphone ou par correspondance pour un emploi, il faut solliciter le rendez-vous pour un blanc ou pour un noir.

La ségrégation porte surtout sur les aires où le contact physique est inévitable. Ainsi se servent des mêmes ustensiles au restaurant, se touchent les coudes au cinéma, nager dans la même eau dans une piscine, essayer des vêtements ou des souliers au magasin, se fréquenter entre jeunes gens. Certains blancs se sentent physiquement contaminés si un noir froie leur bras ou effleure leur main en y déposant de l'argent. Ils y réagissent vivement, comme le personnage comique du film "David et Lisa" pour qui "toucher peut tuer". De toutes les institutions blanches, le département de psychiatrie de l'hôpital général a été la plus libérale. Tout y est déségrégué, excepté les chambres de bain. Les patients occupés déclarés qu'ils n'étaient pas encore prêts à franchir cette étape. C'est une résistance au changement que la psychiatrie elle-même n'a pu surmonter.

Les attitudes

Le noir qui débarque à Muroak éprouve vite le sentiment de perdre son sens de la sécurité. Son impression est que la présence des blancs n'est pas une garantie suffisante de protection. Car les autorités sont constituées par le monde blanc et leur rôle primordial est d'aider à perpétuer la structure ségrégationniste de la société. Tous ceux qui s'interrogent sur le rôle des blancs ne peuvent jamais voir un policier noir arrêter un blanc. S'il prend à celui-ci l'idée de jouer au fou, il faut le faire appréhender par un agent blanc. Le policier noir s'arrange pour être absent ou pour ne rien voir. S'il s'en sent capable, il se sent pas converti. D'où le paradoxe du policier qui fuit le délinquant.

Pourtant un policier blanc peut arrêter un noir. Comme un jury blanc peut juger un noir ou un médecin blanc peut soigner un noir. Mais le contraire ne s'est pas encore vu. De même un noir ne peut sortir avec une blanche. Mais le blanc peut sortir avec n'importe quelle femme. C'est une perpétuation de la tradition coloniale. Le blanc dispose de la négresse comme en vertu d'un droit naturel de propriété. On ne peut rien refuser au maître, pas même sa virginité.

C'est ainsi que le jeune blanc a parfois des élans de générosité. Il se présente aux endroits réservés aux noirs. Il vient "intégrer" la place. Les noirs en général l'acceptent, le tolèrent et aiment cette présence rassurante. C'est la visite du colon dans les "cases". On va lui faire un "bon show". Mais si le noir veut lui rendre la pareille, il est rejeté au dehors. C'est l'intrus qui vient troubler la fête.

Mariage et Sexualité

Si les blancs ont tellement peur de multiplier les contacts intimes avec les noirs dans les restaurants, à l'école, dans les piscines, sur les terrains de jeux, c'est à cause de la crainte que ces contacts évoluent de la simple camaraderie à la passion amoureuse, de

la fréquentation sociale à l'union conjugale. Tout le problème de la ségrégation repose sur l'ambivalence sexuelle du blanc à l'égard du noir. Le mariage inter-racial est interdit à Muroak et aucun ministre de quelque culte que ce soit n'oserait prendre sur sa responsabilité d'unir un noir et une blanche ou un blanc et une noire. Personne n'a osé jusqu'ici s'attaquer à ce redoutable tabou ni réclamer l'abrogation de cette loi. Pas même les intégrationnistes les plus farouches.

Pourtant si les blancs ségréguent les noirs le jour, ils intègrent les négresses la nuit. Je n'ai jamais vu ni un blanc ni un noir se retourner à la lumière du jour au passage d'une jeune fille de l'autre race. Combien j'en ai vu se faufiler la nuit autour des "cases" à la recherche de sensations nouvelles.

Dans l'imagination du blanc, la noire est l'image même de la virilité. Sa puissance sexuelle quasi-hallucinatoire lui confère aux yeux du colon un immense prestige. D'où la réaction complexe du blanc face à l'admiration, de jalousie et de haine. Il recherche cette sexualité puissante chez la négresse, mais il la châtie chez le noir dont la présence le castré. Pour se venger il fait de la négresse sa concubine. Quant à son puissant rival noir qui risque de le surclasser auprès des femmes de son groupe, il le fait tomber de son fragile piédestal. D'un surhomme il en fait un sous-homme.

La femme blanche ne reste pas indifférente à cette lutte sexuelle. Généralement elle ne réussit pas dans ses avances aux noirs. La panique s'empare de ceux-ci qui craignent des "histoires". L'un d'eux me disait pour expliquer son évitement des blanches: "J'ai peur de finir mes jours accablé à l'un de ces peupliers géants qui bordent la route. À l'impétuosité de la femme blanche le noir réagit par une "belle indifférence".

Mais la fille du colon elle aussi se venge. La ville de Muroak est hantée d'histoires de viols. On accuse toujours un noir, mais le noir n'est jamais découvert. Si ce n'est un noir, c'est donc un visage blanc qui en cachant son identité sous un masque noir arbore en même temps une virilité d'emprunt. Certains pensent que ces viols n'ont jamais eu lieu, sinon en fantasme. Le désir d'être violé par un noir est un fantasme bien connu chez beaucoup de femmes blanches. Pour se punir de ce désir, elles en appellent ensuite à la vindicte publique contre ce noir de leurs rêves. Beaucoup de gens me disaient: n'allez pas dans cette section noir et cherchez un noir, on peut vous choisir.

Les stéréotypes

Les noirs n'ont pas de stéréotypes sur les blancs. Mais ceux-ci par tous les moyens possibles cherchent à en créer sur les noirs. Le cinéma, la télévision, la radio et les journaux y contribuent puissamment. Si un blanc commet un délit, on rapporte qu'un individu répondant à telle identité a... etc. Si c'est un noir, on mentionne toujours sa race et la description du délinquant est toujours émotionnelle: "un ignoble noir, d'une stature colossale, armé d'un couteau de boucher, a sauvagement attaqué...". On publie toujours sa photographie. L'impression générale qu'on garde à partir de ces "statistiques psychologiques" est que les délinquants, les criminels, les sadiques sexuels, les spécialistes du rapt ou du viol, les délinquants mentaux se recrutent essentiellement parmi les noirs.

On vous a sûrement mis en garde contre nous, me demandaient quelques noirs. Nous savons comment nous avons été dépeints dans les livres: "l'Américain noir est le type "yes, Sir personality". C'est un être passif, comique, bon vivant, craignant Dieu et les blancs". Mais nous n'avons pas confiance dans les psychologies blanches. — Voulez-vous que je vous décrive alors? — Oui, si vous plait. Faut-il, au moins pour nos petits enfants, qu'ils sachent qui nous avons été en réalité.

(à suivre)

L'univers féminin

ON DEMANDE:

Un fleuriste pour FLEURIR LES TABLES

Des étudiants pour faire le service

Une chorale pour chanter et faire danser

De l'ARGENT pour préparer le REVEILLON

de tous les vieillards solitaires de Montréal!

Ils sont cinq petits Frères des Pauvres à Montréal qui ont décidé d'organiser aux quatre coins de la ville un réveillon de Noël pour les vieillards solitaires, en cette nuit du 25. Ils ont déjà trouvé les locaux: les réveillons auront lieu à Pointe-St-Charles, Ville Jacques-Cartier, rue St-André et rue Amherst. La liste des vieillards qui passeront seuls la nuit de Noël si les Petits Frères n'étaient intervenus, est dressée. Il y aura environ 800 vieillards qui assisteront aux réveillons.

Que pouvons-nous faire, nous, les femmes, pour aider ces cinq Petits Frères à préparer leurs réveillons. Vous cherchez peut-être, Madame, le moyen d'être charitable à Noël? Vous avez sans doute déjà songé au cadeau du pauvre, mais vous ne savez où l'envoyer ou comment procéder pour le faire tenir au bon organisme chargé de sa distribution. Vous avez même déjà eu l'idée d'inviter un PAUVRE à votre table de Noël mais vous avez peur d'être maladroite, de provoquer les exclamations des enfants, etc. Bref, vous désirez accomplir un bon mouvement mais vous ne savez trop comment faire. Les Petits Frères des Pauvres vous en donnent l'occasion.

Les tables des vieillards, selon une coutume chère aux Petits Frères seront garnies de fleurs. Le Frère Maurice Ouellet, que j'ai interrogé, m'assure que les vieillards adorent rapporter en souvenir une fleur, une bougie, un menu qui leur rappelleront le bon "souvenir" du réveillon. Les fleurs sont excessivement chères à cette saison de l'année, et les Petits Frères n'ont pas d'argent. Y a-t-il à Montréal un ou deux ou même trois fleuristes généreux qui accepteraient de garnir les



quatre tables de réveillon des vieillards solitaires? Les Petits Frères attendent votre coup de téléphone, fleuristes montréalais. Communiquez immédiatement votre geste généreux aux Petits Frères qui attendent votre réponse pour savoir si oui ou non, les vieillards de Montréal auront une table décorée par la générosité des fleuristes montréalais (tél.: 849-7430).

GARÇONS et FILLES AVEC ENTRAIN

Si vous êtes un étudiant ou une étudiante triste ou blasée, inutile de vous présenter. Si vous êtes capable d'enthousiasme et de service, si vous avez vingt ans et un sourire aux lèvres — surtout si vous êtes amoureux et avez le cœur en fête, on réclame vos services pour aider à servir les tables de réveillon des vieillards. Si vous appartenez à un groupe de jeunes et ne

savez pas quoi faire la nuit de Noël, si votre présence au foyer familial n'est pas indispensable, si vous êtes seul ou seule à Montréal — immigrant des derniers mois — si vos amis vous ont quittés, venez chanter, danser et réveillonner avec les vieillards solitaires de Montréal. Surtout, ne croyez pas que ce sera "mortellement" ennuyeux. Les Petits Frères sont des gars de votre âge: ils ont vingt ans et portent des tricotés et des blouses comme les vôtres. Avant le réveillon, il y aura dans chaque salle, une messe de minuit, mais personne n'est tenu d'y assister, me dit Maurice Ouellet. "Parmi nos vieillards, il y a des catholiques, des protestants, des non-pratiquants, peut-être des Israélites, nous n'en savons rien." Si vous avez une voiture, vous rendrez doublement service car il faut assumer le transport des vieillards dans

la nuit de Noël, du lieu de leur résidence au réveillon et ensuite au retour à la maison. Seuls des chauffeurs expérimentés seront acceptés.

CHANTEURS et BONNES JAMBES

Après le réveillon, les Petits Frères voudraient faire chanter et peut-être même danser les vieillards. Ils ont déjà trouvé des magnétophones et des disques. Mais comme ils connaissent bien les vieillards, ils sont persuadés que ceux-ci préféreraient écouter une chorale leur chanter des chants de Noël, des comptines anciennes, et qu'ils s'amuseraient à voir des "jeunes" exécuter des danses folkloriques et même danser le twist. Y a-t-il des équipes de folklore prêtes à offrir leurs services gratuitement pour la nuit de Noël? Y a-t-il des chanteurs qui n'ont pas d'engagement ce soir-là?

Communiquez immédiatement avec les Petits Frères.

CE QUI MANQUE LE PLUS: L'ARGENT

Si aucun fleuriste n'est généreux, si les étudiants ne répondent pas, si les chanteurs et les équipes folkloriques de Montréal n'entendent pas l'appel des Petits Frères, le réveillon sera moins gai, moins réussi, mais il aura lieu tout de même si chacun d'entre nous accepte d'envoyer une aumône aux Petits Frères. Ils ont absolument besoin d'argent pour acheter la nourriture, pour confectionner le menu qui comprendra des tourtières, une dinde rôtie, purée de pommes de terre, bûche de Noël, crème glacée et bonbons. On voudrait y ajouter un Bourgogne rouge et un Anjou mousseux pour mettre en fête le cœur de tous les vieillards. Pour acheter cette nourriture pour 800 personnes, on a absolument besoin de vous, de vos dons en argent. La bonne volonté et la générosité ne suffisent plus chez le marchand.

C'est votre part du pauvre, Madame ou Monsieur, qui vous est demandée aujourd'hui par l'intermédiaire de cet article. Avez-vous l'intention cette année, d'offrir un cadeau au pauvre sous le sapin de Noël? Si oui, c'est un vieillard solitaire qui le recevra de votre part — sous forme de réveillon — si vous faites parvenir IMMEDIATEMENT votre don aux:

PETITS FRÈRES DES PAUVRES,

2112, rue Bleury, Montréal.
Tél.: 849-7430.

Ce geste accompli, vous pourrez reprendre le rythme affolant des jours qui précèdent l'échange de cadeaux entre riches.

S. C.



Mademoiselle Francine Dagenais, de Montréal, fille de M. et Mme Adrien Dagenais, de St-Georges de Windsor, et Me Pierre Dansereau, fils de M. et Mme Joseph Dansereau, de Montréal, dont le mariage sera célébré dans la plus stricte intimité le samedi 21 décembre en l'église de l'Immaculée-Conception, à Montréal.

SUR VOTRE AGENDA

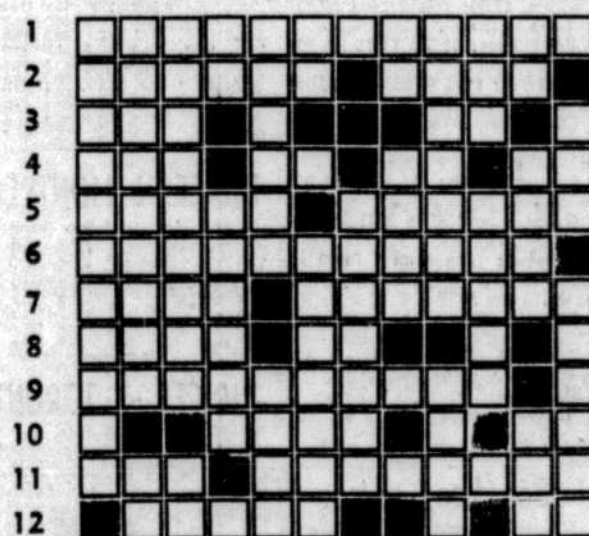
DATE	INVITATION	LIEU
14 décembre	Dépouillement des arbres de Noël à l'Hôpital Ste-Justine, à partir de 3h. sous la présidence du R.P. C. Lamarche, S.J.	3175 chemin Ste-Catherine
14 décembre	Dépouillement des arbres de Noël à la Revue Internationale pour les enfants infirmes, à partir de 10h. du matin. Il y aura un déjeuner pour les enfants et la distribution des cadeaux débutera à 2h.	Grand salon Hôtel Reine Elisabeth
14 décembre	Danse annuelle du Syndicat National des Fonctionnaires municipaux de Mtl Inc., à 8h. 30 en la salle Canadian Slovak. Tous les fonctionnaires sont invités avec leurs épouses.	7220 rue Hutchison
14 décembre	Bal annuel de la St-Ambroise à l'Auberge de Jeunesse RABASKA, animé par l'équipe de Gilles Beauregard. RABASKA est une auberge de jeunesse qui s'adresse à tous les jeunes de 18 ans et plus qui veulent se grouper pour s'amuser.	Val Morin



Cette photo a été prise à l'occasion du dîner annuel de l'Advertising & Sales Executives Club qui avait lieu, samedi dernier. De g. à d.: M. Jean St-Jacques, Mlle Kaye Skinner, M. A.E. Bowker, Mme Jean St-Jacques, M. S. Silver et Mme A.E. Bowker. Le bal qui a suivi le dîner avait lieu à l'hôtel Reine-Elisabeth de Montréal.

Les mots croisés du "DEVOIR"

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12



HORIZONTALEMENT

- Qui finira par l'emporter.
- Très maigre. — Baigne Cleveland.
- Au bout d'une ligne. — En bordure.
- Mesure agraire. — Démonstratif. — Petite partie de la Muraille chinoise. — Pronom.
- Souvent fini au fer. — Ecraser mille fois.
- Dans un futur indéfini.
- Amène un rétrécissement. — Visions tentantes.
- Plaque de métal. — Préfixe.
- Comme la nuit qui succède au jour.
- Succède à Churchill. — Personnel.
- Sans tâche. — Percevoir.
- Pièce sans valeur. — Il y en a parfois quatre dans une même main.

VERTICALEMENT

- Modification du rapport entre deux monnaies.
- Espèce de faucon. — Dans.
- Grosse araignée. — Possessif.
- En épel nt: tentative. — Siège d'organisations internationales.
- Enlever un déterf. — Pas toujours géniale.
- Pronom. — Ne font pas preuve d'imagination.
- Travaillant fort.

- Conçu. — Personnel.
- Mit d'accord les deux parties. — Qui ne se presse pas.
- Petit logement. — Permet de tirer droit.
- Pronom. — Contribution de joueur. — Revient dans un chant révolutionnaire.
- Vit sous terre. — Passés au papier d'éméri.

Solution d'hier

- Horizontalement: —
1-THERAPEUTES
2-RAMONER
3-ABATTUE — PLI
4-NINA — BUIS
5-STETTIN — ADEN
6-LE — TATER
7-UR — OUVERTURE
8-ANNA — ERRE
9-ILS — TE
10-DESTINEE — CE
11-EUX — SALON
12-SUZANNE — SERT

- Verticalement: —
1-TRANSLUCIDES
2-HABITER — LE
3-EMANE — ASSEZ
4-ROTATION — TUA
5-ANT — UN — IXN
6-PEU — VAIN
7-EREINTE
8-ARETES
9-TU — BATTRE — AS
10-PUDEUR — LE
11-LIERRE — COR
12-ISON — DENT



Sur cette photo apparaissent quelques dames du comité d'organisation des fêtes en l'honneur de N.-Dame-de-la-Gaudeleuve, patronne du Mexique et de l'Amérique latine. Diverses manifestations auront lieu sous la présidence du Consul général de Colombie, M. Jaime Uribe et en présence de plusieurs consuls accompagnés de leurs épouses. A 11h.30 messe en la chapelle du S.-Coeur de l'église N.-Dame; à 2h. au Gesù, représentation artistique et divertissements variés comprenant chansons et danses d'Amérique latine; un film mexicain: "El Bolero de Ravel". Dégustation de café brésilien offerte par M. G. Pitton. L'animatrice du spectacle sera Mme Manolita Del Vayl. Entrée libre. Renseignements: CR. 7-5883. Debout de g. à d.: Rosina de Diego, trésorière, Haydee de Eyton-Jones, présidente, Raquel del Corral, auxiliaire et Celia de Navarro, auxiliaire. Assises de g. à d.: Judith de Bergman, auxiliaire, Gloria de Uribe, auxiliaire, Maruja de Uribe et Manolita Del Vayo, secrétaire.

Erratum

Dans un compte-rendu publié cette semaine, nous avons dit que Mme Thérèse Gagnon était présidente de l'Association des Veuves. C'est une erreur. Elle est responsable des services. C'est Mme Lorette Charbonneau qui est présidente de cette Association.



Le beurre non salé du gourmet



Dans presque toutes les épiceries de Montréal - WE. 7-1879

Beauté... charme... deux atouts de la femme. Ces trésors, elle doit les chérir et les protéger jalousement. Les créations Tulipe Noire aideront à les lui conserver.



LA 3-2193

Pour manger bon, manger frais, choisissez les produits laitiers POUPART



Au service des Montréalais depuis plus de 40 ans.



Pourquoi "30 artisans cherchent commanditaire pour ouvrir Centre d'artisanat en plein Montréal!"

par Mario CARDINAL

Hier matin, petite annonce à la page 3 du DEVOIR: "30 artisans professionnels du Québec fabriquant une production d'artisanat de qualité recherchent commanditaire pour ouvrir Centre d'artisanat au cœur de Montréal". Il a suffi d'une petite annonce de 44 lignes pour en 24 heures bouleverser le monde de l'artisanat au Québec.

Il existe déjà une Centrale d'artisanat dans la province. Et, en principe, il ne devrait pas y en avoir d'autre. La Centrale, jusqu'en septembre, propriété privée mais subventionnée par l'Etat, est devenue depuis une entreprise du gouvernement provincial avec nouveaux administrateurs, nouvelles politiques, nouveaux projets... La Centrale, qui possède déjà deux comptoirs à Québec et un à l'hôtel du Reine-Elisabeth, projette d'en ouvrir plusieurs autres à l'étranger et dans tout le pays.

Pourquoi alors un nouveau Centre d'artisanat au cœur de Montréal? Toute la journée, hier, les autorités de la centrale ont cherché à savoir qui était au centre du mouvement, l'Association professionnelle des artisans aussi.

Une conclusion se dégage toutefois de ce simple petit fait: bon nombre d'artisans ne sont pas satisfaits de la façon dont est organisée présentement la centrale et surtout du peu de cas que l'on fait, dans cette organisation, des artisans eux-mêmes.

La nouvelle administration, rendue publique il y a environ un mois par le ministère provincial du tourisme, comprend MM. Jean-Marie Gauthier, Gérard Delage, Jean-Paul Grégoire, Fernand Thibault, Jean-Paul Deschênes, Jean-Paul Lefebvre et Paul Brosseau. De ce nombre, deux seulement ne sont pas tout à fait étrangers à l'artisanat, soit M. Gauthier, qui occupe le poste de président depuis nombre d'années et qui, sans être un artisan, est assez familier avec les problèmes inhérents à la profession, et M. Deschênes, qui a fait des recherches dans le domaine de l'artisanat.

En outre, Québec a nommé un administrateur qui n'a jamais été de la région, M. Lionel Bertrand, de qui dépend la Centrale d'artisanat.

Non rentable
La Centrale d'artisanat du Québec n'a jamais été une entreprise rentable. Tout en étant une entreprise privée, elle a consenti à ce que ses employés soient considérés et payés comme des fonctionnaires du gouvernement provincial.

Les salaires de ces employés cette année au nombre de 30 étaient ensuite compliqués par la partie intégrante de la subvention provinciale. En outre, la centrale a touché des subsides extraordinaires pour des expositions, au total pour 1962 de \$19.288,92 (cf les comptes publics de 1962). Le salaire des employés, ajouté aux autres extraordinaires, représentait pour l'année un montant de \$200.000. Les employés de la centrale faisaient partie jusqu'à cette année du ministère de l'Industrie et du Commerce; ils seront désormais considérés comme employés du ministère du tourisme.

La centrale avait comme seule source de revenu le dix pour cent qu'elle touchait de la vente des œuvres des artisans. Depuis la nouvelle administration, ce pourcentage a été porté à 22,5. A la dernière exposition de l'artisanat au Palais du commerce (du 29 novembre au 8 décembre), la centrale a marqué des revenus 40 pour cent supérieurs à ceux de l'an dernier (certains informateurs fixent à près de \$100.000 la valeur des œuvres qui ont été vendues à l'exposition). De toutes les ventes, la centrale prélevait 15 pour cent, qu'elle prélevait immédiatement au guichet commun de perception. Il était normal, de l'avis de plusieurs artisans, que la centrale prélève ce pourcentage, ayant dû déboursier \$10.000 pour la location du Palais du commerce.

Artisans mécontents
Les protestations des artisans viennent surtout de cette vaste machine, appelée à fonctionner à même leur inspiration et leur création, l'organisation en marge de leur groupement.

Il s'élève contre les raisons invoquées par la Centrale pour justifier le pourcentage de 22,5. Selon ce que les administrateurs ont dit à nombre d'artisans — à noter que l'administration a, à peu près toujours recours à la parole plutôt qu'au document officiel écrit pour communiquer ses politiques — 17,5 pour cent servirait à rencontrer les frais d'administration et 5 pour cent, à la capitalisation.

C'est contre cette capitalisation qu'en ont les artisans. La Centrale, jusqu'à maintenant, n'achetait pas les œuvres artisanales mais les consignait simplement et les vendait au prix fixé par les artisans. Déormais, la Centrale compte acheter les œuvres, les revendre au prix qui lui est choisi, elle-même ce qui doit être en contre et rejeter arbitrairement ce qu'elle aura jugé

difficile à vendre. Ainsi, la centrale, organisme d'Etat, deviendra une entreprise rentable à même un pourcentage sur les ventes.

Les artisans étant exclus de l'administration de la Centrale, la question se pose: Paul Bouvrette est-il qualifié pour juger de la valeur d'une œuvre artisanale? Comment éviter l'arbitraire, le favoritisme, aussi l'influence politique dans le choix des œuvres?

Tant que la Centrale resta une entreprise semi-privée, les artisans ne pouvaient rien faire. Maintenant qu'elle est un organisme du gouvernement, ne serait-il pas juste que les artisans aient leur mot à dire dans la mise sur pied d'un organisme appelé à vivre à même un pourcentage sur leurs propres œuvres?

L'an dernier, la Centrale aurait fait un chiffre d'affaires de l'ordre d'un demi-million de dollars. S'il en était ainsi dans l'année à venir, les artisans contribueraient de quelque cent ou cent-dix mille dollars à la bonne marche de la centrale, sans pour autant pouvoir participer à sa gestion.

Conseil de l'artisanat

Un projet de loi sera soumis à la législature, dès la prochaine session, en vue de la création d'un conseil de l'artisanat, dans le cadre du conseil du tourisme. Il n'est pas possible de connaître la teneur de ce projet de loi. Le conseil de l'artisanat serait-il un organisme consultatif à la manière même de l'Office de l'artisanat qui, créé en 1945, a rempli le rôle de comité consultatif sur la coordination de l'industrie de l'artisanat jusqu'en septembre de cette année? Les artisans y seraient-ils adéquatement représentés? Dans quelle mesure ce conseil pourrait-il intervenir dans les politiques commerciales de la Centrale d'artisanat?

Autant de questions que se posent les artisans, autant de questions insolubles qui motivent leur agitation et leur inquietude.

Les artisans se sont groupés en association professionnelle. Le président en est M. Yves Sylvestre de Ste-Adèle, le vice-président, M. Charles Sucas de Montréal et le secrétaire, M. Bernard Chaudron de Val David. L'association réunit 150

membres, soit environ la moitié des artisans professionnels de la province.

S'il faut en croire certains artisans, l'association ne songe pas à torpiller la Centrale. Mais depuis quelque temps, plusieurs artisans boycottent la Centrale et s'abstiennent de lui apporter leurs pièces. Et l'association, à son assemblée générale, a décidé par voie de résolution de ne plus recommander que des pièces soient remises à la Centrale en consignation tant que cette dernière

(Suite à la page 2)

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-780 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs RAYMOND NADIALE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-781 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-782 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-783 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-784 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-785 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-786 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-787 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-788 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-789 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-790 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-791 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-792 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-793 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-794 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-795 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-796 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-797 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-798 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-799 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-800 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-801 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-780 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs RAYMOND NADIALE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-781 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-782 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-783 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-784 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-785 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-786 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-787 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-788 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-789 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-790 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-791 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-792 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-793 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-780 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs RAYMOND NADIALE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-781 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-782 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-783 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-784 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-785 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-786 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-787 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-788 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-789 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-790 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-791 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-792 — BERNARD SOULIERE, demandeur vs JAMES H. ROE, défendeur. Le 23 décembre 1963, à 11 heures 30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1430 rue Forest en la cité de St-Hubert, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: télévision, meubles de ménage, lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN, 1-5473, Montréal, 13 décembre 1963.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-793 — BERNARD SOUL

Bonn et Washington élaborent de concert une force H multilatérale

BONN — Les Etats-Unis vont fournir la moitié de l'équipage d'un navire expérimental de l'OTAN qui commencera l'année prochaine à étudier de façon pratique l'idée d'une flotte nucléaire de l'OTAN à équipage mixte, a annoncé hier M. Kai-Uwe Von Hassel, ministre de la défense de l'Allemagne Occidentale.

Le navire expérimental sera un destroyer et aura un équipage de 300 hommes et 20 officiers. L'Allemagne fournira 62 hommes et six officiers. M. von Hassel s'est déclaré certain que le reste de l'équipage serait fourni par les autres pays de l'OTAN intéressés à ce projet.

La participation, à cet essai et la répartition des membres de l'équipage, entre les divers pays ne préjugera en aucune façon de la participation de ces pays au projet de force multilatérale, a déclaré M. von Hassel.

Selon le ministre fédéral de la défense, le plan de création d'une force atomique multilatérale, élaboré avec la participation de sept Etats, "progressera comme prévu, les gouvernements intéressés se réservant de prendre une décision au sujet de leur participation lorsque le projet définitif leur sera présenté".

M. von Hassel a par ailleurs indiqué que, sur un total annuel de deux milliards de dollars de frais de stationnement de la septième armée américaine en Allemagne, 650 millions de dollars doivent être payés par les Etats-Unis en devises, cette somme devant ensuite servir de critère pour le montant des commandes

que l'Allemagne doit faire aux Etats-Unis de contribuer à l'équilibre de la balance américaine des paiements. Annonçant ensuite que les forces navales de la République fédérale seront dotées de trois escortes modernes équipées de groupes moteurs américains et armées de fusées "Tartar", également américaines, le ministre a précisé que sa visite à la base américaine de San Diego lui avait permis d'acquiescer une documentation complète sur les types américains les plus modernes de cette classe de navires.

M. von Hassel et le ministre américain de la défense, M. McNamara, qui ont décidé de se rencontrer régulièrement tous les six mois, ont enfin convenu qu'une centaine de jeunes savants allemands feront des stages dans les centres de recherches militaires américaines.

Bonn: pas de rupture possible de la CEE

BONN — Les dirigeants allemands se refusent à croire à l'éventualité d'une rupture du Marché commun. Telle est l'opinion qui prévaut dans les milieux autorisés de la capitale fédérale à la veille de la période décisive qui ouvre dans les négociations de Bruxelles sur la politique agricole commune. On remarque dans ces milieux que l'attitude "très dure" de la délégation française est compréhensible, puisque dictée par les intérêts de son agriculture. Le gouvernement fédéral, poursuit-on, se prépare dans ces conditions à une discussion difficile, voire à une "guerre des nerfs", mais il ne s'attend pas à des incidents

"dramatiques". Trois ministres allemands vont participer aux prochaines négociations: MM. Werner Schwarz, ministre de l'Agriculture, et Kurt Schmueder, son collègue de l'Economie, qui seront lundi à Bruxelles, et M. Gerhard Schröder, ministre des Affaires étrangères, qui les rejoindra jeudi. Ils insisteront, croit-on, sur la nécessité de s'entendre sur une attitude commune à l'égard de la future négociation du GATT en même temps que sur l'élaboration des règlements agricoles. Ce point, rappelle-t-on, figure expressément dans le programme de travail pour 1963 que les "Six" ont adopté le 9 mai dernier.

Le gouvernement fédéral allemand, note-t-on, désire voir clarifiée la position des "Six" au regard des questions suivantes touchant au GATT: 1) Pourcentage de la diminution "linéaire" des droits de douane, Bonn étant parti d'aller jusqu'à 50 pour cent éventuellement.

2) Etude des "disparités" douanières.

3) Exceptions à prévoir à la réduction des droits de douane. Problèmes agricoles, sans qu'il soit nécessaire de fixer un prix commun pour les céréales au-delà du prochain exercice.

4) Examen des mesures "paratari-faires" et "non-tarifaires".

Le gouvernement fédéral, conclut-on, est persuadé que le bon fonctionnement du Marché commun reste d'un intérêt

essentiel pour tous les pays associés. En effet, de 1953 à 1962, les échanges au sein des "Six" ont progressé de 90 pour cent contre 25 pour cent pour l'ensemble du commerce mondial. L'Italie a accru ses exportations de 156 pour cent en direction de la communauté, la France de 113, l'Allemagne fédérale de 80, le Benelux de 67 pour cent.

Visite possible de de Gaulle en Amérique latine

PARIS — Le président Charles de Gaulle se propose de faire une visite officielle au Mexique le printemps prochain, apprend-on de sources bien renseignées. Ce voyage du chef d'Etat français serait le prélude d'une tournée en Amérique du Sud.

Il est possible que le général de Gaulle passe par Washington pour conférer avec le président Johnson, mais aucune date n'a encore été fixée pour une telle rencontre, d'ajouter les mêmes informateurs.

Aucune date n'a encore été arrêtée non plus pour la visite du chef d'Etat français à Mexico ou dans les autres pays de l'Amérique du Sud.

Un haut fonctionnaire a dit qu'un léger malentendu s'est développé au sujet d'une rencontre entre de Gaulle et Johnson. Le successeur de Kennedy avait déclaré à l'issue d'un bref tête-à-tête avec le général de Gaulle que celui-ci reviendrait à Washington au début de l'année prochaine pour un véritable échange de vues.

Le Canada demande un élargissement du Conseil de sécurité de l'O.N.U.

NATIONS UNIES. — Prenant la parole hier devant la commission politique spéciale de l'Assemblée des Nations Unies, les délégués du Canada, de la Nouvelle-Zélande et de la Jamaïque ont demandé que soit augmenté le nombre des sièges au conseil de sécurité et au Conseil économique et social.

Evocant la position soviétique, réaffirmée mardi dernier par M. Fedorenko, suivant laquelle il n'est pas possible

tant que Pékin n'est pas reconnu aux Nations Unies d'apporter à la charte un amendement permettant d'accroître le nombre des membres des deux conseils, M. Jean Chaptelaine, délégué du Canada, a parlé de "coup porté aux aspirations légitimes des nouveaux membres d'Afrique et d'Asie, qui désirent être équitablement représentés au sein des deux conseils".

Les aspirations des nouveaux Etats membres sont

"justes et légitimes" a déclaré M. Chaptelaine, qui a souligné qu'une simple redistribution des six sièges du conseil de sécurité et des 18 sièges du conseil économique et social ne constitue pas une solution parce qu'une telle redistribution "empêcherait à tout jamais la représentation de certains groupes".

Le délégué canadien a évoqué à ce sujet les aspirations du Commonwealth, soulignant la part qui a été prise par le

Commonwealth au financement de l'ONU et aux diverses organisations dépendant des Nations Unies.

Les 15 partenaires de la Grande-Bretagne au sein du Commonwealth ont financé l'année dernière, 841 p.c. du budget de l'ONU, a précisé M. Chaptelaine, ajoutant qu'en octobre dernier le Canada et l'Inde ont fourni 44 p.c. des forces de l'ONU au Moyen-Orient et que le mois dernier, 31 p.c. des forces des Nations Unies au Congo étaient four-

nies par le Commonwealth. Les délégués de Nouvelle-Zélande et de la Jamaïque ont soutenu la position du délégué canadien.

Le délégué de la Malaisie, a soutenu la proposition qui avait été faite par l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande, suggérant de confier à un membre du Commonwealth l'une au moins des nouvelles vice-présidences proposées pour l'Assemblée ou la présidence de l'une des commissions.

OTAN: renforcer l'union européenne avant celle de l'Alliance atlantique

PARIS. — De source proche de la conférence ministérielle du Conseil de l'Europe, on indique que celle-ci s'est ouverte par une discussion générale sur les conditions politiques et économiques qui doivent être remplies en Europe occidentale avant de pouvoir réaliser le "partnership atlantique" avec les Etats-Unis.

M. R.A. Butler, secrétaire au Foreign Office a participé à cette discussion.

Puis M. Luns (Pays-Bas), a ouvert un débat sur les futures négociations tarifaires du "Kennedy Round" dans le cadre du G.A.T.T. Ces négocia-

tions doivent s'ouvrir à Genève au début de l'an prochain. M. Maurice Couve de Murville, ministre français des Affaires étrangères, est arrivé à la réunion une heure après qu'elle eut commencé.

A l'issue de la réunion, cet après-midi à Paris, des ministres du Conseil de l'Europe, M. Joseph Luns, ministre hollandais des Affaires étrangères a déclaré aux journalistes que le Conseil s'était montré partisan de renforcer l'Alliance atlantique entre l'Europe occidentale et les Etats-Unis.

M. Luns a dit que les ministres estimaient que des pas en

avant vers cette alliance étaient souhaitables et réalisables immédiatement. Le Conseil s'est dit prêt à avancer dans cette voie.

Ces pas en avant, explique-t-on dans l'entourage du Conseil sont nécessaires pour réaliser les objectifs à long terme de l'Alliance atlantique.

Reserves des neutres

Les pays neutres, tels que la Suède, la Suisse et l'Autriche ont fait certaines réserves, dit-on de source proche de la conférence.

La Suède par exemple a fait remarquer que du point de

vue militaire, elle ne pourrait pas adhérer à une organisation qui ne serait pas compatible avec sa neutralité.

Un projet de résolution sur les objectifs d'une pré-alliance atlantique sera présenté aujourd'hui au comité des ministres.

M. Luns a déclaré que l'idée même de pré-alliance sera discutée dans diverses organisations européennes, telles que l'Union de l'Europe occidentale, le Marché commun, l'Association européenne de libre échange et l'Organisation de coopération et de développement économique.

Le ministre néerlandais a fait remarquer que le comité ministériel du Conseil de l'Europe avait discuté pour la première fois l'idée de l'Alliance atlantique et que c'était là un pas en avant.

Le comité des ministres a également discuté hier des aspects politiques de l'intégration économique européenne

et des accords à conclure en vue des prochaines négociations sur le "Kennedy Round" pour une diminution des droits, en vertu de l'accord général sur les tarifs et le commerce.

Minutes de silence

La réunion d'hier qui a duré trois heures, a eu un caractère général, et n'a pas apporté de décisions nouvelles, apprend-on de source autorisée.

A l'ouverture de la séance, les ministres ont observé une minute de silence à la mémoire du président Kennedy, qui avait lancé l'idée du "partnership atlantique" dans son discours de Philadelphie, le 4 juillet dernier.

Le conseil de l'Europe comprend les six pays membres du Marché commun et les sept membres de l'Association européenne de libre-échange, moins le Portugal. Il comprend de plus Chypre, la Grèce, l'Islande, l'Irlande et la Turquie. Le comité ministériel se réunira à nouveau ce matin.

LES DEPENSES NE DÉPASSERAIENT PAS \$3 MILLIARDS

Le Sénat plafonne à \$3,600,000,000 le programme E.-U. d'aide à l'étranger

WASHINGTON — Le Sénat a voté hier le projet de loi sur l'aide à l'étranger qui s'élève après les nombreuses coupures apportées en commission à \$3,599,050,000. Le projet devra à présent être signé par le président Johnson.

Le projet de loi d'aide à l'étranger adopté en dernière lecture par le sénat est un compromis entre les différents chiffres proposés précédemment par la Chambre et le sénat. Il réduit d'autre part de plus de \$300 millions la somme primitivement proposée par le gouvernement.

Le projet de loi voté par le sénat ne fait que fixer le plafond du montant qui pourra être consacré à l'aide américaine à l'étranger pendant l'année fiscale en cours qui a commencé le 1er juillet dernier et prendra fin le 30 juin 1964.

Les Chambres devront maintenant prévoir les fonds nécessaires pour financer ce programme, et il est probable qu'au cours des débats, sénateurs et représentants proposeront que des diminutions soient encore apportées à ces crédits.

Au moment où le Sénat transmettait à la Maison Blanche la loi fixant à 3,600 mil-

lions de dollars le plafond de l'aide étrangère pour l'année fiscale en cours, il se confirmait déjà que les autorisations de dépenses n'atteindraient que très difficilement ce plafond.

Une sous-commission des crédits de la Chambre des représentants a en effet proposé aujourd'hui que 3 milliards de

dollars seulement soient mis à la disposition de l'administration dans le cadre de la loi d'aide à l'étranger. La Commission des crédits elle-même, au complet, doit se prononcer samedi matin sur cette proposition qui sera soumise à la Chambre des représentants en séance plénière lundi prochain.



L'EUROPE EN AUTOMOBILE !

Achetez ou louez à Montréal votre voiture neuve européenne: SIMCA — RENAULT — CITROEN — PEUGEOT — VOLKSWAGEN — PANHARD — FIAT — TAUNUS — ALFA ROMEO, ETC.

Votre voiture vous sera livrée à votre arrivée en Europe. Garantie de rachat en dollars. Plan de finance disponible.

CONFIEZ-NOUS TOUTES LES FORMALITES DE VOTRE VOYAGE: Réservations, hôtels, passage par avion ou bateau, assurances, itinéraire, etc. Cartes des pays européens.

Service Européen de Tourisme Automobile Engr

Montréal — 1176, rue Drummond — Tél.: UN 1-3906 et UN 1-9200

Étapes à Jérusalem avec L'ALLIANCE FRANÇAISE

ÉGYPTE — LIBAN — SYRIE — JORDANIE — ISRAËL — GRÈCE

et croisière d'une semaine à bord du "STELLA MARIS" aux îles de la mer Egée

CHOIX DE TROIS VARIANTES

Prix à partir de \$1,295.00

Départs: 12 et 28 mars

Renseignements et inscriptions:

Mme J. HOUPERT

32 Elmwood, Outremont, P.Q. — Tél.: 271-2156

VOYAGES HONE

1460, Avenue Union, Montréal 2 — Vt. 5-8221

Johnson souligne l'interdépendance de tous les peuples

WASHINGTON — Recevant hier le corps diplomatique accrédité à Washington, le président Johnson a déclaré que la paix du monde ne pouvait être maintenue que si les nations acceptaient le principe de leur "profonde interdépendance".

Ces liens, a dit le président Johnson, sont la conséquence des communications modernes, de l'existence des armes modernes, et du fait que chacun s'emploie à refaçonner la géographie politique de la planète.

Pnom-Penh souhaite la rupture avec les E.-U.

PNOM-PENH. — "Nous serons heureux de rompre les relations diplomatiques avec les Etats-Unis. Une telle rupture lui elle était acceptée par les Américains contribuerait, aussi paradoxal que cela puisse paraître, à diminuer les chances d'un conflit plus grave entre les deux pays", a déclaré le prince Norodom Sihanouk, annonçant sa décision de rappeler son ambassadeur à Washington, ainsi que tout le personnel de l'ambassade khmère aux Etats-Unis à l'exception de l'attaché culturel. Il a également énuméré les raisons qui l'ont amené à prendre sa décision:

1) "Les attaques violentes et les odieuses calomnies" de la presse américaine, accusant le Cambodge d'avoir organisé "une semaine de haine à la mémoire du président Kennedy".

2) La protestation officielle

Offensive chinoise en Afrique

LE CAIRE. — La capitale égyptienne a accueilli hier M. Chou En-lai, qui est attendu ce matin. Les rues du Caire pavées s'ornent déjà de portraits gigantesques du président du conseil chinois et du président Nasser côte à côte.

Le programme de la visite de M. Chou En-lai en Egypte, première escale de son voyage africain, n'a fait l'objet d'aucune communication officielle jusqu'à présent. On croit savoir néanmoins que le président du conseil chinois se rendra en Haute-Egypte pour visiter le barrage d'Assouan, et qu'il vi-

sitera également les installations du canal de Suez.

Le voyage que le premier ministre de la Chine populaire, M. Chou En-lai, entreprend en Afrique à partir de samedi et qui le conduira successivement en Egypte, en Algérie, au Maroc, au Ghana, en Guinée, au Mali, et enfin sur la côte orientale d'Afrique, en Somalie, marque certainement une date dans l'histoire de la pénétration chinoise sur le continent africain.

Le déplacement du premier ministre chinois a essentiellement un caractère politique, les échanges commerciaux sino-africains ne pouvant être que très limités et l'aide financière ou technique de la Chine populaire aux jeunes Etats africains restant jusqu'ici fort modeste.

Dégagé des soucis les plus pressants résultant de sa crise économique de Goyg la Chine juge sans doute le moment venu de rattraper auprès des Africains son retard par rapport à l'URSS.

Les premiers contacts de la Chine populaire avec l'Afrique datent de la conférence de Bandoeng en 1955. En Goyg, elle ouvrait au Caire sa première ambassade en terre africaine. Mais, tandis qu'à la faveur du financement du barrage d'Assouan, l'URSS prenait en 1956 une position de premier plan en Egypte, les relations de la Chine populaire avec ce pays connaissent des fortunes diverses.

Grave défaite conservatrice

Le revers subi jeudi par la parti conservateur au scrutin partiel de Dumfries (Ecosse) amènera le gouvernement à ne plus procéder à d'autres consultations partielles avant les élections générales, prévues pour mars, mai ou juin prochains, estime-t-on ce matin dans les milieux politiques de Londres.

Bien qu'il ait évité de justesse une défaite (à 971 voix près), l'élus M. D. C. Anderson, a accusé une baisse de pourcentage de 17,6 pour cent par rapport à la consultation de 1959.

Tout en enregistrant une diminution légère de son pourcentage (3,1 pour cent), due à la baisse de participation, et à la présence de candidats libéraux et nationalistes dans la compétition, Labour Party observe au contraire que 7,3 pour cent des électeurs qui avaient voté conservateur en 1959 ont accordé hier leur suffrage au travailliste Ian Jordan.

Cette avance nette de 7,3 p.c. correspond presque exactement à la moyenne des progrès travaillistes aux récentes élections partielles, qui s'élève à 7,4 pour cent.

VOYAGES d'hiver et de printemps

MEXIQUE

départs: 15 février - 7 mars
Seize jours au soleil dans un des plus beaux pays du monde. Mexico, villes d'art, circuit dans les montagnes, 5 jours à Acapulco.

\$526⁰⁰

FRANCE - ITALIE - SUISSE

départ 26 mars - trois semaines en Europe
Rivieras française et italienne, Rome, Venise, Stresa, Suisse romande, Bourgogne, Paris, etc...

\$788⁰⁰

LA GRÈCE AU PRINTEMPS

départ 29 mars
trois semaines à Vienne, Athènes, Delphes, Nétedres, Paris, etc., incluant une semaine de croisière en Méditerranée Orientale.

\$1,116⁰⁰

Dans les 3 cas il s'agit de voyages de qualité (avec hôtels partout de 4^e classe).

Groupes homogènes, accompagnés au départ de Montréal
La "qualité Malavoy"; bien connue dans la Province.

Dépliants sur demande:

Voyages André Malavoy, Inc.

1225 ouest, rue Dorchester
UN. 1-2485-6 - UN. 1-4633
MONTRÉAL

Qui dit voyage, dit Malavoy...



AUX QUATRE COINS DU MONDE

LONDRES — Une femme a été tuée et 23 personnes blessées lorsqu'un train de voyageurs a déraillé hier soir à proximité de la station de Liverpool Street, à Londres. Des ambulances ont emmené les blessés à l'hôpital tandis que les pompiers dégageaient des victimes emprisonnées sous un wagon qui s'était renversé. L'accident a eu lieu à l'heure d'affranchissement et le train était bondé de passagers rentrant du travail.

MOSCOU — M. Pierre Chelost, premier secrétaire du comité central du parti communiste d'Ukraine, a été nommé hier au poste de membre suppléant du présidium du comité central du parti communiste de l'URSS, annonçant radio-Moscou. Il remplace à ce poste M. Vladimir Chitchevitzki, qui, après avoir perdu ses fonctions de président du conseil des ministres d'Ukraine en juin de cette année, se trouve définitivement éliminé du présidium du comité central soviétique. M. Chelost a succédé à M. Nicolas Podgornyi au poste de premier secrétaire d'Ukraine en juillet 1963.

PARIS — C'est par un hommage solennel rendu au président Kennedy et accueilli dans le service militaire par l'assautant de la 1^{re} division M. Joseph Luns, ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, a ouvert la session hebdomadaire du conseil de l'Europe dont il est le président en exercice. Onze des dix-sept pays sont représentés par leurs ministres des Affaires étrangères, M. Maurice Couve de Murville, qui doit présider la délégation française, et M. Luns, qui assistera à l'ouverture de la session.

ATHÈNES — Le procureur de Salonique a demandé que soient traduits en justice pour complicité, abus de pouvoir et manquement à leur devoir plusieurs officiers supé-

rieurs, anciens hauts fonctionnaires de la police et de la gendarmerie impliqués dans l'affaire du meurtre du député Lambrecht. Ce meurtre avait eu lieu le 21 août 1962 à Salonique. Le procureur a demandé également que soient traduits en justice pour meurtre avec préméditation du député Lambrecht: Spiros Giannakopoulos, qui se trouvait sur le même train, tous deux actuellement détenus à Salonique.

LE CAIRE. — La conférence des ministres africains du travail a demandé que l'Afrique du Sud soit exclue de l'Organisation internationale du travail (OIT) en raison de la politique de ségrégation raciale pratiquée par ce pays. Cette décision a été rendue publique à la fin de la nuit de jeudi à vendredi. La conférence a également demandé qu'une délégation de l'Afrique du Sud ne puisse prendre la parole au cours des conférences internationales du travail. La conférence a recommandé en outre que la constitution de l'OIT soit amendée de façon "à pouvoir combattre la ségrégation raciale".

SAIGON. — Un train à vapeur hier sur des rails vietnamiens, a été solennellement dédié à l'Unité de Saigon, annonçant-on de source américaine autorisée. La locomotive et quatre voitures blindées ont été brûlées et deux autres wagons se sont renversés, mais on ne signale pas de victimes.

TOKYO. — Au moins trois mineurs ont été tués et un blessé hier soir par une explosion dans la mine de charbon de la ville de Tagawa, dans la province de Kyushu, dans le sud du Japon, a déclaré la police de Tokyo. Le sort de onze autres mineurs restés au fond de la mine n'est pas encore connu.

Table de projection pliantes

Projetez confortablement avec **NEGEM**



TOUT POUR LA PHOTO ET LE CINÉMA

LA PLUS ANCIENNE MAISON SPÉCIALISÉE

DEPUIS 1922

H. de LANAUZE INC.

1027, rue BLEURY, MONTRÉAL P.Q. Tél. 861-2825

Peut rencontrer toute concurrence bonnête des bas prix

Nous nous spécialisons dans les marques recommandables et assurons le service technique qui confirme notre réputation.

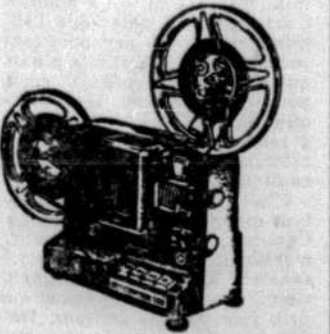
VENTE • LOCATION • RÉPARATION

Magasin ouvert le soir jusqu'à Noël

Toutes ciné-caméras classiques pour les cinéastes sérieux

Tous projecteurs 8. — 9.5 — 16 mm

silencieux et sonores



La plus ancienne maison spécialisée présente toujours du NOUVEAU que vous ne trouverez ailleurs qu'après un certain temps.

cinéma

A propos de "Banditi a Orgosolo",
qu'est-ce que le jeune cinéma italien ?par
Giacomo
CICIRELLO

danse

Le "Bolchoï", Place des Arts

Ame de la danse
et corps de ballet

Le Bolchoï revenait jeudi soir à Montréal avec, cette fois, une formation plus réduite en ce qui concerne le corps de ballet et des "étoiles". Le programme était donc, pour son ensemble, consacré à des "pas de deux" et à deux ballets propres à mettre en valeur la technique de l'ensemble, "Chopiniana" et "Ecole de Ballet".

Tout célèbre que soit le Bolchoï, il est indéniable que ce corps de ballet se cantonne à peu près essentiellement, du moins quand il se produit devant nous comme jeudi, dans la virtuosité technique. C'est sans doute pourquoi je n'ai pas été vraiment enthousiasmé par sa nouvelle apparition à Montréal. Aucune grande découverte parmi les danseurs, aucune interprétation exhaustive. Une soirée de grande classe évidemment, mais qui par sa perfection même m'a laissé sur ma faim.

"Chopiniana" ouvrait le programme. Ballet blanc, tutus longs, quadrilles qui servent de toile de fond aux évolutions des solistes, je n'apprécie pas beaucoup ce genre d'œuvre très 19e siècle où les danseuses sont réduites à des mécaniques. Je ne doute pas que ce Chopiniana-là fut parfait dans la tradition mais, s'il n'a pas pour le soulever le levain d'une danseuse excep-

tionnelle, quel froid de marbre s'en dégage ! Ce fut le cas, ce jeudi soir, et ni la présence du solide Kholobov ni la précision de Raissa Struchkova ne réussirent à donner à cette perfection ce filet d'âme qu'on eût aimé y trouver.

Il ne fait d'ailleurs aucun doute que le ballet Bolchoï soit plus à l'aise dans la virtuosité pure du grand pas de deux de l'acte II de "Casse noisette". Natalia Filippova et Vladimir Nikonov forment un joli couple dans une chorégraphie tout en pirouettes. De même dans un pas tiré de "Don Quichotte", Raissa Struchkova, encore, et Gennadi Lediakh font excellente figure.

Puis viennent trois petites pièces, une danse russe, un Gopak et un pas de deux moderne "Trois états d'âme"; de ce dernier on peut dire qu'il n'est pas trop joli. Quant aux deux danses russes, ce n'était sans doute qu'une concession au public, concession que je trouve, moi, inutile. Inutile aussi cette "Valse moscovite" qui relève de l'acrobatie et qui attire les applaudissements frénétiques d'une foule toujours avide de voir une danseuse s'élancer de très loin de son partenaire qui tend les bras et l'attrape au moment précis où le nez de la pauvre ballerine va toucher le sol.

Enfin, "Ecole de ballet". Décidément toutes les compagnies ont maintenant à leur répertoire une histoire de ce genre sous différents noms. J'ai trouvé la chorégraphie de Asaf Messerer (le maître de ballet de la troupe) assez peu inventive et je lui préfère celle de Lander pour l'Opéra de Paris. Mais je trouve toujours émouvant de voir accrochés à la barre, dans une atmosphère de sueur et de travail, les danseurs, dieux sur la scène, esclaves lors des classes.

Donc... Donc il faut prendre le Bolchoï comme il est : un instrument dansant merveilleusement ajusté et huilé. Chaque rouage y remplit son rôle, juste son rôle. Je pense aussi qu'un programme très morcelé n'est pas propre à mettre en relief la totalité des qualités d'un corps de ballet et même des solistes. Il n'en demeure pas moins que, si dans l'absolu le Bolchoï ne m'a pas paru au sommet de sa forme, par comparaison avec d'autres troupes et d'autres danseurs, il reste parmi ce qu'il y a de mieux au pays de Terpsichore.

Un petit détail technique de grande importance. Il faut que la Place des Arts installe dans ces occasions un plancher de danse. Le plancher actuel n'est pas "dansable". Et cela au plus vite. Merci.

Jean BASILE

La recherche constante, continue, passionnée de la vérité, d'une vérité entendue comme l'essence de la réalité sociale, psychologique et morale d'un milieu déterminé, caractérise le "nouveau cinéma italien" chez ses meilleurs en scène les plus engagés.

La grande saison du néo-réalisme est terminée, les thèmes du mythe populaire et de la protestation ouvrière se sont épuisés, l'opposition entre les bons ouvriers et les méchants industriels a été surmontée. La nouvelle génération de metteurs en scène a le mérite de s'attacher à une cinématographie qui reflète les tendances et les positions différentes de la société italienne, une société qui est néo-capitaliste en certains milieux, absurde, bourgeois, dans d'autres et misérable dans les régions sous-développées de l'Italie méridionale.

Ces prémisses sont nécessaires puisque chaque jeune metteur en scène italien exprime la protestation sociale ou morale d'un milieu déterminé; il est facile de rencontrer le "portrait" d'une classe ou la "radiographie" de certaines "zones" mentales chez les metteurs en scène les plus engagés et les plus préparés. Chez Ermanno Olmi, Francesco Rosi, Mauro Bolognini, Valerio Zurlini, Nanni Loy, Franco Rossi, Pier Paolo Pasolini et Vittorio De Seta, le cinéma est conçu comme le "miroir du présent", comme la recherche de la vérité, comme une protestation documentée, une dénonciation vraie et sur-

tout comme un témoignage. Dans les meilleurs exemples de ce témoignage artistique, le cinéma devient histoire, la chronique d'hier devient un exemple pour aujourd'hui, le passé dévoile son enchaînement avec le présent. On peut dire que le jeune cinéma italien — même quand il décrit des histoires d'amour — ne perd jamais le sens de l'histoire et des événements qui, dans l'après-guerre, ont accompagné le développement de la société italienne.

Voici un aperçu bref de quelques-uns des réalisateurs qui participent de ce que l'on peut appeler "Le jeune cinéma italien".

De Seta et Rosi

Vittorio De Seta, en ne se détachant pas de certaines exigences historiques et sociales, dont Francesco Rosi est le maître, a conçu avec *Banditi a Orgosolo*, une œuvre réaliste et forte. Chez Rosi, le drame se résout en un spectacle chorale; chez De Seta, c'est l'individualisme qui triomphe. *Banditi a Orgosolo* raconte la protestation d'un berger sarde contre cette société qui l'a obligé à devenir un "hors-la-loi".

Avec un style parfaitement adapté au milieu qu'il décrit, De Seta insère très bien dans le courant "méridional" de la cinématographie italienne. Etant méridional et ayant eu les mêmes expériences culturelles, Rosi et De Seta se posent en critiques de la société italienne et proposent au cinéma les exigences et les contrastes du Sud.

Rosi et De Seta se sont placés dans une perspective histo-

rique; pour eux le cinéma n'est pas seulement un spectacle. Ils vont à la recherche des problèmes de la vie italienne. Dans leurs films austères on trouve le charme de la vérité.

Le cinéma italien d'ailleurs a toujours éludé le phénomène du banditisme. Cependant, chaque fois que des réalisateurs italiens se sont préoccupés de le décrire, ce fut de façon mélodramatique et romantique. L'unique exemple digne de considération est un film de Pietro Germi, "Le brigand de Tacca", qui raconte le brigandage en Calabre. Avec leurs deux films sur le milieu sicilien et sarde, Francesco Rosi et Vittorio De Seta renversent cette conception romantique du banditisme.

Dans "Salvatore Giuliano" et "Banditi a Orgosolo", la matière, d'une actualité brûlante, ajoute à la réalité historique et sociale de la Sicile et de la Sardaigne. Utilisant des documents, suivant les faits jusqu'à la plus infime des détails, Rosi réussit avec "Giuliano" une synthèse fantastique et dramatique qui nous fait pénétrer, au delà de la chronique, au centre même des raisons historiques, sociales, politiques et humaines qui ont déterminé le cas "Giuliano".

Dans le film de Rosi, la Sicile est vraie qui, décrite dans son essentialité, devance en recherche stylistique et concrète, le précédent le plus illustre du néo-réalisme, de Luchino Visconti.

Rosi s'est détaché des recherches habituelles aux au-

teurs de sa génération, pour décrire d'un ton épique-populaire une histoire de sang et de mort dans une Sicile dominée par le séparatisme et la "mafia", par la pauvreté et la peur.

Dans cette tendance du cinéma italien, on peut voir d'un côté, implicitement, la grande leçon de Luchino Visconti et de l'autre, l'influence de la littérature italienne, surtout des réalistes.

Bolognini, Pasolini, Zurlini

Mauro Bolognini est le plus compromis avec la littérature. Ou connu à l'étranger, il est l'auteur de quelques films parfaits, conçus ingénieusement et fidèles à l'esprit des écrivains qui les ont inspirés: Ravenna, Brancati, Pratesi e Svevo.

P. P. Pasolini ("Accattone"), est un autre metteur en scène d'extraction littéraire. Sa rencontre avec le cinéma n'est que l'expression des aspects populaires et esthétiques de sa narration. Pasolini s'inscrit dans le sens d'une continuation et d'une reprise du néo-réalisme. Dans son monde limité, en s'exposant dans la ligne d'un déterminisme naturaliste et funèbre, Pasolini démontre une charge de protestation et une urgence de délivrance humaine qui en font un exemple de cinéma agressif et dolent, riche en scènes lyriques-descriptives et composées d'une sévérité figurative des images.

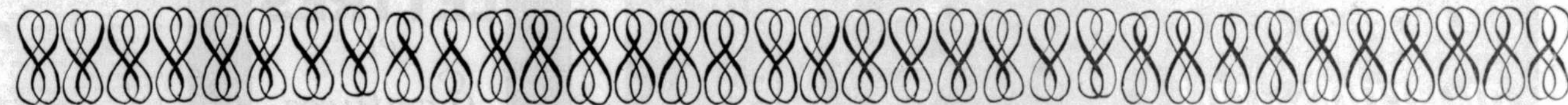
Pour Valerio Zurlini la rencontre avec la littérature est intermittente; dans sa "filmographie", on compte deux

oeuvres tirées de romans de Vasco Pratolini et deux sujets qu'il a conçus lui-même. Les films de Zurlini sont l'analyse subtile d'une éducation sentimentale. L'adolescent, son personnage-chef, est conditionné par les événements (la guerre et l'amour dans "Eie violento"), et par le milieu: la richesse et l'amour dans "La fille à la valise".

Franco Rossi et Loy

Franco Rossi, un des metteurs en scène les plus inquiets de sa génération, représente dans ses films le "drame de la bourgeoisie italienne". Par "Odisea nuda" et "Smog" il se rattache aux premiers films d'Antonioni. Ces deux œuvres sont une dénonciation vibrante des conditions de vie des "nouveaux riches" et des bourgeois mécontents, et atteignent à une pénétration d'esprit peu commune.

Nanni Loy s'intéresse d'abord aussi aux événements politiques. Il a donné la preuve de sa maturité artistique avec "Les quatre journées de Naples", une douloureuse épopée populaire où le sens humain se croise admirablement avec les événements. Loy est un metteur en scène au style sec; plusieurs de ses images semblent sorties des pages d'un chroniqueur. Sans rhétorique ni sentimentalisme, ses films n'ont pas de héros. En narrant le drame du peuple napolitain, la douleur des opprimés et des affamés, Loy reconstruit le droit du cinéma à décrire et à discuter les événements historiques.



Il y a cinquante ans naissait à la littérature un jeune homme à l'oeil oriental qui publiait à ses frais, chez Bernard Grasset, le premier tome d'un roman qui allait bouleverser les Lettres mondiales

LE "PETIT"

MARCEL

PROUST

par Jean ETHIER-BLAIS

En décembre 1913, paraît, chez Bernard Grasset, éditeur à Paris, un premier roman, au titre sybillin: Du côté de chez Swann. Son auteur, M. Marcel Proust, paie les frais de l'édition. Il est riche, il peut se permettre de le faire, et du reste, son œuvre, touffue, illisible d'après certains, s'égare, loin de la politique, loin du conflit franco-allemand qui se précise. Sa pensée ne saurait plaire à Maurice Barrès; son style, sa facture n'ont pas reçu l'assentiment du maître des arcanes, M. André Gide. Au départ, c'est une œuvre factice. L'homme qui l'a écrite n'est connu que d'un petit groupe d'esthètes; Reynaldo Hahn, qui écrit des prophètes, mais cela n'ira jamais très loin; le comte Robert de Montesquiou, personnage huppé, écrivain de troisième ordre; des princesses, des femmes du monde. Tout cela n'a pas l'air vraiment sérieux. Exercice de délicat Caprice d'un mondain. Tentative ratée d'un esprit tarabiscoté. C'est ainsi que réagissent ceux qui ne connaissent pas Marcel Proust, le "petit Marcel" de la comtesse Gref-fulte, l'orchidée languissante des salons.

Et pourtant, sur le plan des coïncidences organiques de

l'histoire, la parution du premier livre véritablement proustien de Proust est lourde de symboles. Proust est le prophète absolu. On parle toujours de son snobisme, et il est vrai qu'il se voulait snob; on parle de son esthétisme, et il est vrai (ses meurs en sont le témoin irrécusable) qu'il fut un esthète; mais il est avant tout le prophète de la disparition d'un monde et le précurseur de notre décadence. Proust a recréé le désordre du monde où il a vécu; mais il ne faut pas oublier que ce monde donnait alors l'exemple de la stabilité la plus profonde. Sa démarche était assurée, ses privilèges reconnus; personne n'eût pu, en 1913, dire, encore moins penser: "Cette société est vouée à la disparition, elle court à sa perte". Ce fils de médecin a porté un diagnostic vrai, tranchant. Il l'a décrit lui-même; il se perdait dans la foule des invités, comme un instrument, un violoncelle abandonné près d'une chaise après le départ des musiciens; il parlait peu, se faufilait, en habit et gants blancs, veine rouge au milieu de tout ce sang bleu, écoutant, épiant peut-être, surprenant un regard, un geste, à l'affût des

convivences, soupesant les toilettes des femmes, le pas et l'attitude des hommes; c'est ainsi que les félins se glissent dans la nuit des forêts, sans bruit, et en sont les maîtres. Et le regard mélancolique et noir emmagasine tout; l'oreille appuyée sous une main nonchalante, ne perd pas une syllabe. Les invités vont et viennent, remplis d'eux-mêmes, le vice soigneusement caché dans le plus profond repli, souriant, opinant sur tout. La volière s'anime et gazouille dans le bonheur. Cependant, le chacal, dans tout son être, respire en ces beaux oiseaux la mort prochaine, et les âcres parfums du néant. Ce n'est pas autrement que les prophètes, s'approchant d'une ville, en humaient de loin les effluves délétères. Et leur voix grondait, prédisant les massacres.

C'est là que je vois la grandeur éternelle de Proust, dans cette prescience, dans cet excès de la sensibilité créatrice. J'y trouve la preuve que c'est par ce que les gens sérieux appellent l'inutile que l'on atteint à l'essence de l'être. Que l'on y songe bien, et l'on se rendra compte que Proust n'a rien dit de neuf, qu'il n'a rien créé, qu'il n'a fait avancer ni la psycho-

logie, ni l'art d'écrire; il est un rassembleur, il est de ces êtres qui, se concevant comme le centre de l'univers, ramènent tout à eux, et font une synthèse de la sensibilité de leur temps. Proust n'est pas, comme Tolstoï ou Balzac, le grand romancier constructeur. Ce n'est ni par l'art du roman, ni par la création des personnages, qu'il s'élève au fait; mais bien par une certaine philosophie instinctive de l'histoire. Le danger qu'il suscite, c'est de lire son œuvre en-dehors de ce contexte. Ainsi, on lira Barrès pour des motifs historiques, et Proust pour des motifs esthétiques. Erreur fatale. C'est le contraire qu'il faudrait. Proust a saisi son temps dans ce qu'il avait de mouvant, dans ce qu'il charriait en lui de non-avenir, dans ce qu'il avait de "perdu"; Barrès, lui, a compris son époque dans ce qu'elle avait de virtuel, mais qu'elle n'a jamais pu faire passer dans la France, et l'univers de 1913, immuables; Proust les savait déjà disparus. Il dit que le temps est perdu; ce n'est évidemment pas ici de "perdre son temps" qu'il s'agit, mais du temps de l'Homme, qui a

laissé s'échapper une dimension de la mesure historique. Et c'est pourquoi le baron de Charlus est le héros de ce livre; c'est pourquoi se précise, tout au long de l'œuvre, de plus en plus sa figure, c'est pourquoi, dans son effritement progressif, il dévore la société qui l'entoure, dont il est, au sens strict, le centre; beaucoup plus que la mère Verdun, que Swann, qu'Orlène ou qu'Odette, tout archétype qu'elle soit. Charlus symbolise essentiellement le chancré dévorant, qu'une société se suscite à elle-même pour s'enivrer de sa propre mort. Il y a toujours un grand roi qui règne sur les villes aux-queltes les prophètes viennent prédire qu'elles s'apprêtent à sombrer; ce roi est dissolu et il est au centre; il projette ses miasmes sur les peuples et les embrase de ses voluptés. Voici que, par une porte dérobée, le Prophète se glisse dans les murs. Charlus y règne; il le voit dans sa splendeur humaine, exultant le sexe et criant son plaisir. C'est toujours à l'appel de ces odeurs et de ces cris que s'adonne la présence prophétique. Et Proust, gardé-nia à la boutonniers, répond à Charlus enchaîné et haletant sous les coups.

C'est dans ce décor prophétique qu'il faut situer la chambre de liège de Marcel Proust. On sait que Proust souffrait de l'asthme. C'est en 1906 qu'il fait tapisser de liège sa chambre du boulevard Haussmann, qu'il s'y enferme, écrivant, mangeant, dormant, rêvant au milieu de ses propres odeurs médicamenteuses. Cette pièce fermée, qui rejette au loin les bruits de la rue, ce havre de moine, cette parcelle du régime cellulaire qui est celui de tout écrivain, ce tombeau enfin ne lui était pas nécessaire pour guérir. Au contraire, il lui était nécessaire pour mourir et il semble bien que Proust l'inventa pour donner à sa retraite une signification universelle. Elle symbolise l'écart qu'il souhaitait établir entre ses deux vies: la mondaine et l'autre, la créatrice. Comme le prêtre se revêt d'ornements qui impriment à chacun de ses gestes un mouvement d'éternité, ainsi le romancier reclus se recouvre de solitude. Il s'abstrait. La chambre de liège est aussi l'image d'autre chose, de plus vrai, qui est que le prophète ne profère son message que d'une prison. Ce reconstruit ou il est forcé est le lieu où s'accomplit son

(Suite à la page 10)



5165, Côte des Neiges

RE. 7-5085

vous accueille personnellement
pour vos cadeaux de Noël
aux petits et aux grands

Cartes de Noël exclusives

EXPOSÉ LUMINEUX sur un PROBLÈME OBSCUR



UN
LIVRE
À
NE
PAS
MANQUER

En vente
partout
\$1.00 l'ex.

Le courrier des Lettres

Deux lançements ont eu lieu cette semaine : un roman d'Alice Poznanska, intitulé "Fuir", publié par la Librairie Déo et une pièce de théâtre de Pierre Baillargeon, "Madame Homère", publié aux Éditions du Lys. "Le Devoir" a publié il y a quelques mois une scène de cette oeuvre.

Le 66e volume de la populaire série "Écrivains de toujours", des Éditions du Seuil, est consacré à Boris Pasternak, qui est présenté par Michel Aucouturier. L'oeuvre de Boris Pasternak ne se glorifie pas du seul roman qui l'a rendu célèbre internationalement, "Le Docteur Jivago". L'essai à la fois biographique et critique de Michel Aucouturier tente d'en saisir la logique interne et de rendre justice à sa valeur éternelle alors que les circonstances n'en ont peut-être que trop souvent souligné le caractère d'actualité.

Née à Paris dans le 14e arrondissement en 1917, Christiane Rochefort a d'abord été employée de banque, puis modèle de peintre. A 29 ans, elle se marie et fait des reportages de cinéma. En 1958, elle a publié chez Grasset son premier roman, "Le Repos du guerrier" dont il s'est vendu en France 450,000 exemplaires et qui a été traduit en 15 langues. Son deuxième roman, "Les Petits enfants du siècle" (1961) a placé définitivement Christiane Rochefort au premier rang des romanciers français. Voici maintenant son troisième roman, "Les Stances à Sophie", qui paraît chez Grasset. L'auteur y a pris pour cible les bourgeois, qu'elle exécute avec toute la férocité, la verve et le goût de s'amuser qui font son talent propre. On trouvera dans les "Stances à Sophie" toute la cruauté du réquisitoire, mais aussi les accents chaloupés et moqueurs d'une chanson de salle de garde.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL EXTENSION DE L'ENSEIGNEMENT COURS DU SOIR DÉBUTANT EN JANVIER 1964

LITTÉRATURE

Dostoïevsky
Quelques poètes français contemporains
Quelques aspects de la poésie
canadienne-française

SCIENCES SOCIALES

L'Économie du Québec
Anthropologie : les races humaines
Les grands moyens d'information

PSYCHOLOGIE

Psychologie de l'adolescent

ADMINISTRATION MUNICIPALE
LECTURE RAPIDE
ANGLAIS 103, 104, 105, 106
ESPAGNOL 102
FORMATION DE MONITEURS SPORTIFS
FORMATION DE SURVEILLANTS DE PISCINE

Renseignements sur demande à :
EXTENSION DE L'ENSEIGNEMENT
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
C.P. 6128, Montréal 3

Téléphone : 733-9951, postes 396, 397, 398 et 229

Le "Petit" Marcel Proust

(Suite de la page 9)

destin. C'est là qu'il souffre; c'est là que de sa souffrance naît le chant de l'avenir, que de sa souffrance meurt la mélodie du passé. On conçoit trop souvent l'histoire littéraire comme l'étude des faits et gestes de certains grands hommes à qui il a été donné de bien écrire. Mais le lien symbolique entre les mouvements de la vie, chez un même être, n'est-ce pas ce qui doit, d'abord, être souligné? Il n'y a pas de solution de continuité entre le Proust des salons et celui de la retraite; le jeune homme assis sur un pouf dans l'alcôve d'une princesse n'est là que pour préparer son allongement sur un lit étroit, dans une chambre imbibée des parfums de la maladie et de la sueur. Peut-être ne le sait-il pas, en 1900; mais nous le savons, et que sa vie s'inscrit dans une onde dont, avec le recul, nous sommes les premiers aujourd'hui à percevoir les étonnantes vibrations. Il est intéressant, à cet égard, de noter que ce qui, chez Proust, se passe de plus substantiel, se passe au lit. La célèbre page de la madeleine, ce gâteau qui, trempé dans le thé, fait resurgir le passé, c'est au lit qu'elle se situe. Proust est comme Descartes, qui lui aussi, ne réfléchissait bien qu'allongé. Je parlais de tout ceci à un ami lettré dont le jugement m'est cher. Il remarqua que l'un des moments les plus révélateurs de la Recherche était, en effet, dans une chambre et sur un lit. Marcel a renvoyé Albertine; le matin, il s'éveille et avec le petit déjeuner, que lui apporte-on, sinon une lettre de celle-là même qu'il souhaite ne plus revoir. Et de voir cette lettre, de reconnaître cette écriture, voilà que tout son amour lui remonte à la gorge et il éclate en larmes. Il ne voulait pas vraiment perdre Albertine; au contraire, comme il regrette cette absence, ce corps, cette voix, ces désillusions dont avec art, elle sème son parcours. L'émotion vous étirent, car c'est véritablement cela, l'amour. Aimer, être aimé, il y a là un mystère dont le voile ne se lèvera jamais. Mais il est des hommes qui peuvent nous en faire sentir la présence, d'une façon quasi mystique. Proust est l'un d'eux et ne serait-ce que pour quelques pages consacrées aux affres d'un cœur qui aime, son oeuvre mériterait de survivre. L'on peut dire de lui ce qu'il dit des auteurs d'Odette Swann: "...elle était entourée de sa toilette comme l'appareil délicat et spiritualisé d'une civilisation".

Il y a deux façons de lire Proust; à l'allemande et à la française. La première consiste à le lire d'une traite, du début à la fin, en s'acharnant sur les passages difficiles, en établissant des tableaux synoptiques, en déchirant l'étoffe du style. Appelons cela, traire Proust. C'est une méthode qui se défend; elle n'a pas de charme, mais, par contre, elle a l'avantage de vous plonger

d'emblée dans un univers inconnu; elle exige un effort intellectuel constant. Cela est louable et c'est ainsi qu'on doit lire, par exemple, Thomas Mann. L'autre exige plus de délicatesse d'esprit et surtout, une sorte d'intuition, de sensibilité. Il s'agit ici de lire Proust au hasard, de s'en faire un ami. Le résultat, c'est de permettre à Proust d'être l'homme insidieux qu'il est, de le laisser agir en nous, de la même façon qu'il s'est conduit avec la société qu'il a dépeinte. De temps à autre, une page; on laisse la voix du romancier, du poète, du prophète, monter et descendre, s'étonner, expliquer. Et puis, on reforme le livre. Quelques jours après, nouvelle lecture; ce qu'on a lu auparavant est devenu partie de soi-même. La voix nous est déjà connue, et chère. On en saisit aussitôt le timbre et sous la langue, la vérité des propos. On dira que ce n'est plus lire Proust; peut-être bien, mais c'est dialoguer avec lui, c'est donner libre cours au phénomène de transsubstantiation proustienne. C'est vivre, sentir, devenir Proust. Comme je regrette, pour ma part, qu'il soit devenu un objet d'étude. Je le souhaiterais obscur, inconnu, loin de l'odieuse grégarité. Son charme est un peu aboli de ce qu'il traîne partout; comme Saint-Simon qui devient à la mode, ou comme Busy-Rabutin. Chacun sait aujourd'hui qui est Monsieur le Grand, comme chacun sait qui est Mme de Villeparisis. Chacun sait et personne ne sait. Il n'y a plus de prophètes. A peine émettent-ils un son qu'ils sont digérés, que ce qu'ils disent est rapetissé, devient monnaie courante. Cela est arrivé à Proust, qui est neutralisé par la vente et les étalages. Son oeuvre est l'un des hauts-lieux prophétiques des temps modernes; elle n'a pas fini d'avoir un sens. Mais ce sens, nous ne le saisissons pas, nous ne pouvons pas le saisir. Nous lisons Proust comme Claudel lisait trop souvent la Bible; pour y trouver un rythme ou la plus haute conformation d'un esthétisme personnel.

Comme toujours, en tout ce qui touche à la littérature Mauriac dit le vrai aussi sur Proust; dans le Journal d'un homme de trente ans, il écrit: "Du côté de chez Swann ne doit pas m'être un modèle mais un

excitant à sortir tout ce que j'ai à dire..." Mauriac parle ici en romancier, en technicien de l'art littéraire. Il n'en reste pas moins que son jugement est valable pour nous. La lecture de Proust ne saurait être autre chose qu'un "excitant", ce je ne sais quoi de mystérieux qui nous force l'âme, qui nous oblige à sortir de nous-mêmes. Ainsi triomphe l'art proustien. Quel mystère! Proust a consacré sa vie à la science du moi; il a cherché à se connaître tel quel. Et c'est en s'analysant à chaque cran de sa personnalité qu'il s'est ouvert sur le monde. Ne serait-ce pas que le monde extérieur n'est que la représentation de ce que nous sommes? La vie existe-t-elle en dehors de nous? Ne forgeons-nous pas notre propre temps? Et l'écrivain n'est-il pas là uniquement pour que le lecteur, c'est-à-dire l'homme de l'avenir, se retrouve en lui, et se retrouvant, se dépasse? Proust écrit: "Ce qui est cause qu'une oeuvre de génie est difficilement admise tout de suite, c'est que celui qui l'a écrite est extraordinaire, que peu de gens lui ressemblent. C'est son oeuvre elle-même qui, en fécondant les rares esprits capables de la comprendre, les fera croître et multiplier... Ce qu'on appelle la postérité, c'est la postérité de l'oeuvre". Plus loin, il parle de se lancer "en plein et lointain avenir". Cet avenir, c'est nous. L'oeuvre de Proust, par son ton, par ses accents, par les problèmes qu'elle suscite, appartient à notre temps, fait partie intégrante de 1963. Jamais la sensation de fin du monde qui anime tant et tant de pages du Temps retrouvé n'a été plus évidente. Les abus qui pleuvent sur Paris au cours du grand dialogue entre le narrateur et le baron de Charlus, cet orage de bombes, ces éclats, ne font que transfigurer une conflagration générale de l'esprit. C'est à cause de Proust que Valéry a pu dire que nous, les civilisations, savons que nous sommes mortelles. Parce que cette oeuvre est prémonitrice, elle doit pénétrer jusqu'au fond des esprits et des coeurs. Proust a sonné le tocsin; une certaine âme occidentale est morte. Il faut chercher dans son oeuvre pour en retrouver les vestiges, sentir cette âme s'animer faiblement encore et, parfois, la regarder pleurer sa propre disparition avec de lourds sanglots.

DERNIER PRIX LITTÉRAIRE DE L'ANNÉE

Le Prix Interallié à Renée Massip pour un roman 'La bête quaternaire'

par Maurice CIANTAR

PARIS — Avec l'Interallié s'achève la saison des prix littéraires. Pour la première fois, depuis trente ans, il échoit à une femme, doublée d'une journaliste: Mme Renée Massip, auteur de *La bête quaternaire*. M. Christian-Yves, autre journaliste, avec *L'Amour demain*, avait obtenu quatre voix contre six à la lauréate.

Renée Massip a l'audience réduite, jusqu'à ce jour, à débuté dans les lettres par des poèmes, pour donner ensuite plusieurs ouvrages dont *Les petites Anglaises* et *La main paternelle*.

Le titre de son roman, Mme Renée Massip ne l'a pas inventé. Elle l'a glané dans un poème-fleuve de Jules Romains, *Europe*.

Le thème de *La bête quaternaire*? C'est celui de l'occupation. Il attend dans son intragénération des hauteurs cornéliennes. Mais, avec les "gens de lettres", en général, et les "femmes de lettres", en particulier, il convient de prendre ses distances. En bref, Cécile, l'héroïne qui nous occupe, dont le mari rejoint à Londres le général de Gaulle, ne se perd pas en lamentations. Demeurée en France, elle devient à son tour une résistante.

Parler de "plaisanteries" à propos de prix littéraires peut sembler irrévérencieux. Pourtant, c'est un fait que les lauréats sont connus à l'avance, qu'ils bénéficient, souvent, de camaraderies complètes, sans compter, pour qui connaît la cuisine littéraire, le jeu des éditeurs, en coulisse.

Les autres

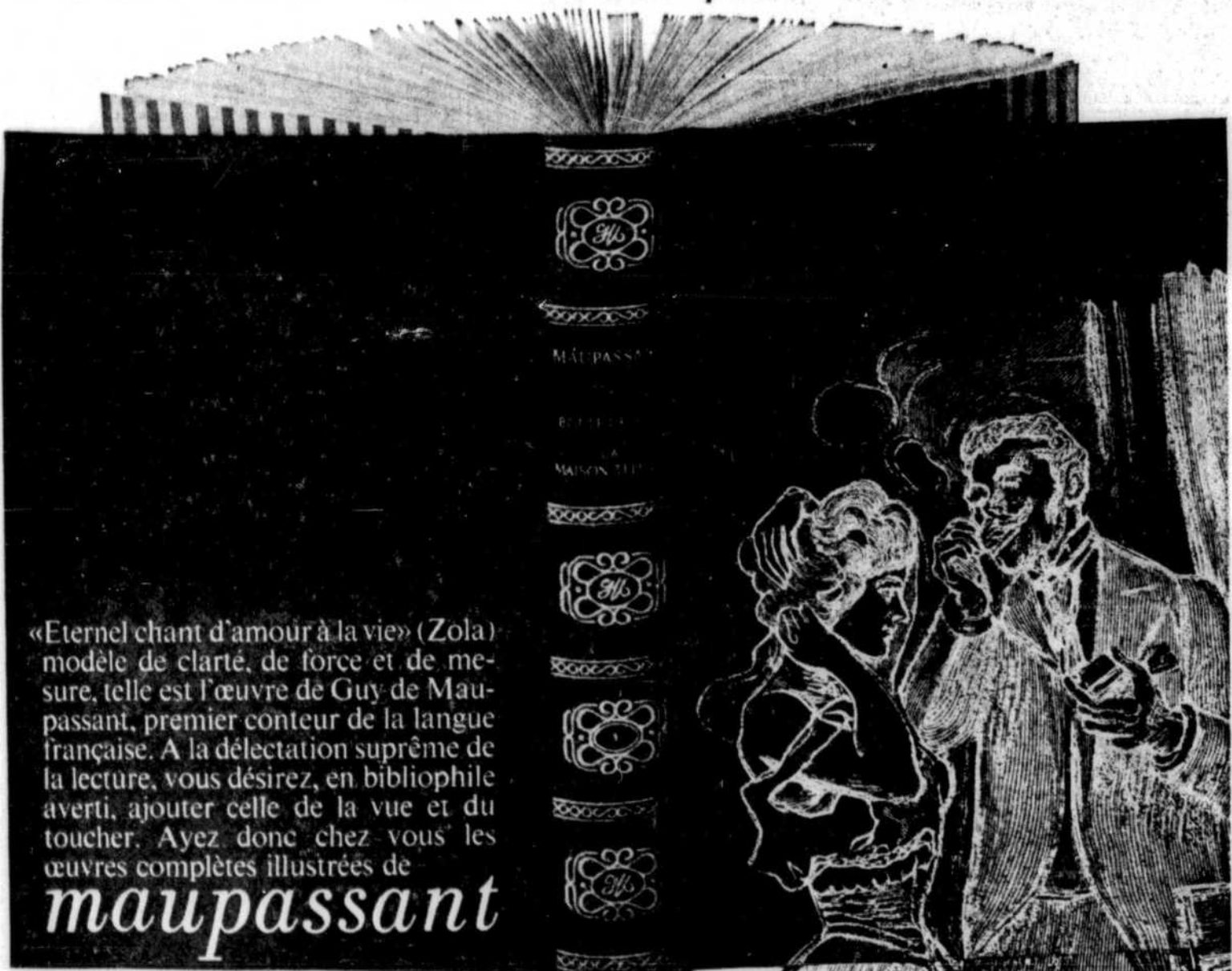
"Les prix" présentent encore le désavantage de bloquer, sur les bénéficiaires la critique, partant les lecteurs, au détriment d'oeuvres souvent plus valables, mais qui n'ont pas eu la fortune d'être retenues.

C'est ainsi qu'on relève en marge des prix des romans d'une réelle distinction. Parmi ces derniers, *Le temps d'un soupir*, d'Anne Philippe, veuve de Gérard Philippe, prince des jeunes comédiens, prince de la jeunesse, trop tôt disparu.

L'Aurora, qui a fait une large publicité à ce roman-confession, le présente en ces termes, sous la signature de M. S. Guilleminault: "C'est le témoignage le plus bouleversant, dans sa pudeur et son dépouillement. C'est la plainte éternelle, qui roule d'âge en âge. La plainte de l'amante déchirée, de l'épouse à jamais frustrée. Un soupir qui, pour elle, signifiait l'éternité."

Dans un style simple, accessible, dépourvu de toute littérature, la veuve du grand artiste marque les étapes de son bonheur, bonheur d'autant plus regrettable qu'Anne Philippe, jusqu'à la dernière seconde, a dissimulé à son compagnon la nature irrémédiable de son mal. Gérard Philippe était atteint d'un cancer du foie.

À L'OCCASION des FÊTES... pour UN des VÔTRES



«Eternel chant d'amour à la vie» (Zola) modèle de clarté, de force et de mesure, telle est l'oeuvre de Guy de Maupassant, premier conteur de la langue française. A la délectation suprême de la lecture, vous désirez, en bibliophile averti, ajouter celle de la vue et du toucher. Ayez donc chez vous les oeuvres complètes illustrées de **maupassant**

publiées par la Coopérative du Livre Rencontre à Lausanne. Tous les romans, contes et nouvelles, vers et critiques, présentés par Gilbert Sigaux, en seize volumes, reliés et illustrés tels que vous les voyez ici, qui donneront à votre bibliothèque une élégance inimitable.

Bon pour un examen gratuit, sans engagement ni frais. Veuillez m'envoyer à l'examen le tome I Maupassant et votre bulletin de présentation. Après 8 jours je vous retournerai le tout, ou m'engage à accepter les conditions de souscription spécifiées dans ce bulletin.

Nom et prénom _____
Profession _____
Localité _____
Adresse _____

Signature _____

A adresser aux Editions Européennes, Ltée
55 est, boul. Charest — Québec 2, P.Q.

16 volumes paraissant à la cadence d'un volume par mois, au prix coopératif miracle de

\$1.80

le volume et par mois. Reliure rembourrée, plein Kivar 8 gros grain rouge foncé, étiquette bleu marine, tranche file bleu, dos gaufré or aux fers originaux, gardes mauve.

Editions Rencontre

Salle de montre seulement: 179 est, Ste-Catherine, Montréal

CONCOURS POUR LES MEMBRES DU CLUB DU LIVRE RENCONTRE:
VOYAGE PAR AVION A NEW-YORK ET SA FOIRE UNIVERSELLE

LETTRES et Ecritures

ABONNEMENT

- ☐ Abonnement de soutien \$5.00
☐ Abonnement régulier \$2.00
☐ No de décembre \$0.50

De M. _____

Adresse : _____

Lettres et Ecritures

2531, MAPLEWOOD (App. 14)

MONTRÉAL 26

achetez lisez
marabout
10 millions de lecteurs

ROMANS - ESSAIS

à prix populaires
marabout
en vente partout

LE PRIX RENAUDOT 1963

"Le Procès verbal"

de J.-M.-G. Le Clézio

par Jean BASILE

Dès les premières pages ce qui frappe et ne se dément pas au fur et à mesure qu'avance la lecture du "Procès verbal" de M. J.-M.-G. Le Clézio (1) qui vient d'obtenir un des grands prix littéraires français, le prix Renaudot, c'est un accent de jeunesse et toutes les qualités qui en découlent : vivacité, goût du canular, générosité. Il s'agit, en effet, d'un premier roman et d'un très jeune homme (M. Le Clézio a vingt trois ans), mais un très jeune homme fort doué qui sait ce qu'il veut dire et qui, pour ce faire, vise droit au but.

Le héros du "Procès verbal", s'appelle Adam Pollo ; Adam comme le premier homme. Il vit, solitaire, dans une grande maison sise sur le flanc d'une colline au bord de la mer. Il écrit des lettres à une certaine Michèle qu'il a, autrefois quelque peu violentée et qui lui sert maintenant de réplique : il se parle tout seul ; il se promène, observe bêtes, choses et gens. Qui est Adam ? Un déserteur, un amnésique partiel, un évadé d'asile ? On ne nous le dit pas. Nous comprenons simplement que cet Adam-là, comme son homonyme le premier des hommes selon la Bible, ne connaît rien du monde (ou n'en veut rien connaître) et tenta de le découvrir en homme libre, sans souci des valeurs établies, sans parti-pris, sans expérience, tel qu'en lui-même il le pressent enfin. Et ce monde, le voici : "Le soleil brillait brillait toujours dans un ciel nu, et sous la chaleur, la campagne se rétractait peu à peu ; le sol se fissurait par endroits, l'herbe devenait jaune sale, le sable s'entassait dans les trous des murs, et les arbres ployaient sous le poids de la poussière". La terre d'Adam Pollo est donc presque un volcan qui brûle et les pieds et l'âme de celui qui s'y attarde. Cette notion de soleil, de brûlure, nous la retrouvons d'ailleurs partout dans le "Procès verbal" : le feu des choses neuves. Somme toute, ce roman est un long monologue ou une longue interrogation sur le sens de la vie et la place de l'homme dans le monde, une expérience intime, telle que peut la vivre, aussi intensément que possible, un être jeune. Dans un chapitre particulièrement brillant où M. Le Clézio raconte comment Adam trouve dans sa maison et tue un rat blanc, il définit ainsi l'homme : "Tu as peur de moi, hein ? Rat blanc... Tu as peur... Tu veux faire comme si tu n'avais pas peur... Avec tes yeux ronds... Tu me regardes ? Je reconnais que tu es courageux, rat blanc. Mais tu sais ce qui t'attend. Ils le

savent tous, tous ceux de ton espèce. Les autres rats blancs, et les gris et les noirs. — Ce que je vais te faire tu l'as attendu depuis longtemps. Rat blanc, le monde n'est pas fait pour toi. Tu n'as doublement aucun droit à vivre : d'abord tu es un rat dans un monde d'homme, et de pièges, et de fusils et de la mort-aux-rats. Ensuite tu es un rat blanc dans un pays où les rats sont noirs en général. Alors, tu es ridicule et ça fait une raison de plus...". Ce rat blanc, c'est lui-même Adam Pollo ; c'est aussi tous les hommes solitaires, ceux que l'on rejette, ceux qu'on tue ou, ce qui revient au même, qui se tuent eux-mêmes parce qu'ils ont conscience d'être et de devoir toujours rester en marge. D'ailleurs M. Le Clézio accumule aussi dans son roman ce que Claire Martin appelle fort joliment "les premières vérités d'un jeune écrivain qui ne sont pas forcément des vérités premières".

Et les premières vérités que M. Le Clézio nous transmet par le truchement d'Adam Pollo, elles oscillent toutes entre la dureté des hommes et la folie qui semble avoir saisi le monde. En quelques mots, ce qu'Adam sent, c'est ceci : l'homme s'est séparé des choses et des bêtes mais il s'est séparé aussi des autres hommes. Dans un long plaidoyer, il s'en explique clairement en disant : "Ce que je voulais vous dire. Voilà. Nous sommes tous pareils, tous frères, hein. Nous avons les mêmes corps et les mêmes esprits. C'est pour ça que nous sommes frères...". C'est pour cela aussi qu'Adam, las de crier dans le désert, préférera sans doute glisser tout doucement vers la folie et vivre, faute d'être entendu, "dans un univers modèle réduit, bien à lui, tout doux, que mille jeux divers occupaient".

Donc, vocation messianique d'Adam Pollo ? Certainement. C'est pourquoi le "Procès verbal" me rappelle beaucoup plus, si l'on doit absolument trouver des influences, le "Zarathoustra" de Nietzsche plutôt que le Kafka de la "Métamorphose" auquel il s'apparente cependant mais de l'extérieur par cette manière d'assimiler physiquement l'homme à la bête, ce que fait M. Le Clézio en disant, par exemple, que le meilleur moyen de se mettre dans la peau d'un animal, c'est encore d'en désirer la femelle. Comme Zarathoustra, en effet, Adam se retire d'abord sur sa colline, comme Zarathoustra, en effet, Adam se retire d'abord sur sa colline, comme Zarathoustra il descend

parler au monde et, comme lui, il ne sera pas compris. Il y a ici et là, ce même orgueil doublé de cette même flamme généreuse, ce même souci de se dépasser soi-même. Chez Zarathoustra cependant, il y a un profond et véritable amour de l'homme ; le fait qu'Adam s'assimile plus volontiers à l'objet ou à la bête (par exemple, ce n'est pas une jolie fille qu'il suit des heures durant mais un gros chien noir) indique assez qu'il y a une différence aussi importante entre l'homme que porte Zarathoustra aux hommes et l'homme que leur porte Adam, qu'entre la haine et l'amour.

C'est évidemment sur sa conception du monde que l'on chicanera M. Le Clézio. Conception toute pessimiste où tout recours est vain. En ce sens, oui, "Le Procès verbal" est kafkaïen mais il est tout autant dostoïewskien et, si l'on cherche un peu, on pourra le faire se joindre avec le "Melmoth" de se Révérend père anglais, Adam Pollo, créature infernale, alors ? Sans doute, puisqu'il veut refaire le monde à son image ou mieux encore que le monde se refasse en lui. "Au plus profond d'Adam, c'étaient l'agglomération de cellules, de noyaux, de plasma, d'atomes aux combinaisons multiples ; plus rien n'était étanche. Les atomes d'Adam auraient pu se mêler aux atomes de la pierre, et lui, s'engloutir très doucement à travers terre et sable, eau et limon ; tout aurait croulé ensemble, comme dans un gouffre et se serait évaporé parmi le noir. Dans l'artère fémorale gauche, une amibe avait formé son kyste. Et les atomes tournaient comme de minuscules planètes dans l'immense, l'universel corps d'Adam".

On ne pelotonne pas en aussi peu de mots un écheveau aussi emmêlé que "Le Procès verbal". Dans une lettre pré-

face, M. Le Clézio dit : "J'aimerais que mon récit fût pris dans le sens d'une fiction totale dont le seul intérêt serait une certaine répercussion (même éphémère) dans l'esprit de celui qui le lit". Il est indéniable que ce livre trouve en nous "une certaine répercussion" et, si l'on sourit parfois (car le livre ne manque pas, d'autre part, d'humour), une idée nous assaille et nous pénètre de telle sorte que l'on se dit "comment n'y avais-je pas pensé". "Le Procès verbal" a quelque chose de magique et de confondant.

Reste la manière dont ce livre a été fait. Elle me séduit par son abandon, ses trouvailles de vocabulaire, son humour, son lyrisme contenu. Il me paraît pourtant que M. Le Clézio n'est pas sans avoir été influencé par les littératures anglo-saxonnes d'Albion et d'Amérique. Il y a dans "Le Procès verbal", un ton lâche, et souvent une bonhomie qui le rapprochent de la manière de nos romanciers voisins beaucoup plus que du roman moderne français. Par certains côtés d'autre part, le livre de M. Le Clézio est très sophistiqué, un peu comme le sont les auteurs du New-Yorker. C'est pour cela que je parlais au début de cet article de canular. Il ne me paraît pas impossible que ce "Procès verbal" ne soit, en définitive, rien d'autre qu'un canular, ce que nous saurons plus tard, mais un canular d'une telle force et d'un tel brio qu'il a dû faire marcher même son auteur.

Canular ou pas, je conseille vivement la lecture de ce livre qui est par certains aspects remarquable et certainement l'un des plus originaux, des plus intéressants que j'aie lus cette année.

(1) LE PROCÈS VERBAL par J.-M.-G. Le Clézio — 245 pages — NRF éd.

ELOI DE GRANDMONT
"UNE SAISON EN CHANSONS"
\$2.10 PAR LA POSTE
Librairie Tranquille — 67 ouest, rue Ste-Catherine

EXTRAORDINAIRE

OCCASION EXCEPTIONNELLE

POUR LA NOËL, LA LIBRAIRIE LEMÉAC A DÉCIDÉ DE SOLDER CERTAINES DE SES COLLECTIONS PRIX RÉDUITS DE 30 A 60%

(Pour les plus jeunes)

COLLECTION "LE LIVRE CHRÉTIEN"

() Notre-Dame de Lourdes	0.25
() Le chrétien face à la vie	0.25
() Le pape	0.25
() La vie de Marie	0.25
() Saint Bernard	0.25
() Saint Ignace de Loyola	0.25
() Vie de Ste Claire	0.25
() La vie des carmélites	0.25
() Aux lions les chrétiens	0.25
() Saint Augustin	0.25

(Pour les plus jeunes)

COLLECTION "COMTESSE DE SÉGUR" (CASTERMAN)

() Le général Dourakine	0.60
() La sœur de Gribouille	0.60
() Les bons enfants	0.60
() La cabane enchantée	0.60
() La fortune de Gaspard	0.60

(Pour les plus jeunes)

COLLECTION "JAMBOREE"

() Le cheval de Jade	0.81
() L'étrille	0.81
() L'équipée	0.81
() La passion de Marc Meilleraie	0.81
() Toul Ann Hery	0.81
() Le pays sans chemin	0.81
() Kang Tung Gomp	0.81
() Le tambour des Bangolos	0.81
() Terre des ombres	0.81
() Pierrot lunaire	0.81
() Tempête en mer	0.81
() Gaël des Glemans	0.81
() Les sabres	0.81
() Le prince Milou	0.81
() La marque de sang	0.81
() Les chevaliers de Lindenhagen	0.81
() La foloquée rouge	0.81
() Le lincoln de pourpre	0.81
() L'aigle d'argent	0.81
() L'équipage noir	0.81
() La cité des nombres	0.81
() Ni l'un ni l'autre	0.81
() Le cavalier bleu	0.81
() Thierry tête de fer	0.81

(Pour les plus jeunes)

COLLECTION "BELLE-HUMEUR"

() Catherine Fougère	0.97
() Brune et blonde	0.97
() Ann, hôtesse de l'air	0.97
() Au pays du dindon sauvage	0.97
() Route nord 88 est	0.97
() Tout feu tout flamme	0.97
() Une nuit dans la tour	0.97
() Les sœurs Tchouki-Lang	0.97

(Pour les plus jeunes)

COLLECTION "CONTES ET LÉGENDES" TOUS LES TITRES ASSORTIS \$1.10 LE VOLUME

() Contes et légendes d'Anjou	1.10
() Contes et légendes Indiens	1.10
() Contes et légendes de Charentes	1.10

(Pour les plus vieux — 14 ans et plus)

COLLECTION "FRANCE-EMPIRE"

() L'armée trahie	1.35
() Mon dossier spoutnik	1.35
() J'étais médecin dans la R.A.F.	1.35
() Operation Venus anadyomene	1.35
() Spitzberg terre boréale	1.35
() Face aux sous-capes volantes	1.35
() Postale de nuit	1.35
() Vapeurs du ciel	1.35
() La flotte condamnée à mort	1.35
() Les sept tonnerres	1.35
() Commando dans la mer du Japon	1.35
() Tachez tout	1.35
() L'aigle vole au soleil	1.35
() L'arguez la renouée	1.35
() Les ficelles de l'histoire	1.35
() Attaché naval à Moscou	1.35
() H.M.S. Kelly	1.35
() Seulement Médecin	1.35
() Les suspects	1.35

(Beaux volumes de luxe illustrés)

() Dieux et brahmanes de l'Inde (volume abondamment illustré en noir et en couleurs, 17 reproductions pleine page en couleur, d'innombrables illustrations noir et blanc)	7.50
--	------

() Rome immortelle — Mgr P. Pfister	1.95
() Mystères de Lourdes — Pierre Claudel	2.85
() Annecy, son lac, ses montagnes — Paul Guillon	1.85
() Lager — G. Esquer	1.85
() La Loire tourangelle — Georges Collon	1.85
() Rome — H. Cheramy, P.S.S.	1.85
() Gascogne — Joseph de Pesquidoux	1.85
() Avignon et le combat venaissin — H. Chobault	1.85
() Colmar — Pierre Schmitt	1.85
() St-François et les peintres d'Assise — M. Villain	2.70
() Carcassonne, sa cité, sa couronne — Jean Giron	1.85

BIBLIOTHÈQUE ROSE RELIÉE

() Auberge de l'ange gardien (L')	
() Aventures de Narcisse (Les)	
() Bob et mes bêtes	
() Chevaux du Val d'Or (Les)	
() Compagnons du Monomotapa (Les)	
() Contes d'Andersen	
() Dragon vert	
() Ferme du bonheur (La)	
() Général Dourakine (Le)	
() Grotte aux oubliettes (La)	
() Korik et le Léopard de bronze	
() Laquelle des deux	
() Lassie chien fidèle	
() Message de Laurence (Le)	
() Mon ami Rocco	
() Secret de la boucanière (Le)	
() Vavances (Les)	
() Victoire de Korik (La)	

COLLECTION "LA PLEIADE" en vente au prix de France

UNE COLLECTION DE "LIVRES D'ART"
RELIÉS TOUTES LES REPRODUCTIONS
EN COULEURS
SÉRIES DE VOLUMES JAMAIS SOLDÉS
AU CANADA
(Pour les clients se rendant au magasin seulement)

BON DE COMMANDE

VEUILLEZ TROUVER CI-JOINT, LA SOMME DE \$ POUR LES VOLUMES PLUS HAUT INDiqués.

NOM:

ADRESSE:

VILLE: COMTE:

— Au cas où un des titres serait épuisé, la Librairie Léméac se réserve le droit de le remplacer par un autre titre de la même collection et au même prix.
— Ajoutez 10% à votre commande pour frais de port.
— Hâtez-vous, nos quantités disponibles sont limitées.

LA LIBRAIRIE LEMÉAC

371 ouest, rue Laurier

MONTRÉAL

CR. 3-2469

LE LIVRE EST UN CADEAU QUI DEMEURE



sculpture • architecture • livres

les
Beaux-arts
par
Laurent LAMY

• Georges Delrue, à la Galerie Libre • Giguère,
Tremblay et Bellefleur chez Haeflery • Richard
Lacroix, chez Agnès Lefort

rue présente cette année à la Galerie Libre, sont d'une conception nouvelle, tant du point de vue de la technique que du dessin.

Pour la première fois, il utilise une très ancienne technique: le moulage à la cire perdue. Procédé fidèle et précis qui lui permet d'obtenir des formes tourmentées et onduleuses. Curieusement nouées, les formes, à mi-chemin de l'abstraction et du monde végétal, naissent les unes des autres, créant une impression de mouvement intercepté et volontairement figé.

Dimension qui était totalement absente du travail antérieur de Delrue.

Bien qu'une certaine fécondité existe dans ces combinaisons de formes, tous les bijoux ne sont pas de même qualité esthétique. Quelques-uns de Delrue manquent de discernement et même de goût: les formes sont molles et certains bijoux sont vraiment surchargés. (Je pense à une broche en or très brillante, portant plusieurs petits diamants).

Incontestablement, Georges Delrue s'est engagé dans une voie difficile. Ce qu'il importe de souligner, c'est que les bon-

nes pièces montrant que, même s'il ne réussit pas toujours, il se devait d'entreprendre ce travail osé et délicat.

Parallèlement, il poursuit d'autres recherches. A la manière d'une Kitti Bruneau qui retrouve la fraîcheur et les audaces des dessins d'enfants, il jette un regard vers les premiers âges. En s'inspirant de la simplicité des bijoux américains, il renoue avec une tradition qui ne peut être qu'enrichissante pour lui.

Une exposition à voir, puisqu'elle marque, pour Georges Delrue, un pas en avant.

GIGUÈRE, TREMBLAY ET BELLEFLEUR

Gérard Tremblay occupe une place à part dans le groupe des trois exposants de la Galerie Claude Haeflery. D'une toute autre facture que les dessins de Giguère ou de Bellefleur, le dessin linéaire, souple et spontané de Tremblay semble être venu d'un esprit détendu. Giguère et Bellefleur font beaucoup plus savant, plus pensé, plus composé et peut-être moins libre. Leurs dessins sont très denses et l'on retrouve à travers eux toutes les ressources techniques de la gravure: textures, matières... Ici tout est dessiné comme dans une gravure. Je me demande s'il n'y a pas quelque chose de faux à vouloir reprocher par un moyen d'expression (le dessin), ce qui est le propre d'un autre moyen d'expression (la gravure). L'habileté dont fait preuve Giguère et Bellefleur aurait tendance à prendre le dessin sur l'élément création. On a l'impression qu'ils font de la gravure.

Evidemment, Giguère et Bellefleur ne sont pas les seuls artistes à utiliser des éléments qui appartiennent en fait à d'autres moyens d'expression. Dans d'autres cas, certaines huiles rappellent fortement des gravures et certaines gravures doivent beaucoup à l'huile. Certes, les emprunts d'un genre à un autre ne sont pas rares aujourd'hui.

Mais dans le cas des dessins de Giguère et de Bellefleur, le résultat est-il tellement positif? Puisque Gérard Tremblay qui, lui, laisse vagabonder son imagination fantaisiste et papillonnante crée des dessins

plus vivants encore que les meilleurs Giguère et les meilleurs Bellefleur. Sans ombre, sans modèle, sans demi-teinte, les dessins de Gérard Tremblay ouvrent finalement sur plus d'espace que les compositions touffues de Bellefleur et de Giguère.

RICHARD LACROIX

Richard Lacroix présente une vue en raccourci de son travail de trois ans, par un choix de gravures qui illustrent ses étapes les plus significatives. Il n'a pas tout exposé, comme le font certains artistes, mais l'ensemble est assez représentatif de son évolution pour montrer que nous sommes en présence d'un artiste sérieux et travailleur, qui mérite notre confiance.

Des gravures. De 1961, sobres et sèches qui accusent un léger relief, on passe à sa période de Paris. Le travail exécuté dans l'atelier de Hayter est déjà plus libre, plus

coloré. Malgré leur structure quasi géométrique, ces créations nuancées et vaporeuses d'aurores boréales manqueraient peut-être de fermeté.

La série de gravures "Bestiaire", (dont un lièvre à la Durer, dessiné quand Lacroix avait vingt ans), fait découvrir l'habileté remarquable de cet artiste. Richard Lacroix connaît le dessin, c'est évident. Il utilise sa dextérité mais contrôle le moyen d'expression qu'il a choisi, la gravure, pour la relier à ses besoins.

Il se dégage de la technique pour prolonger ses expériences picturales, pour aller vers des formes de plus en plus abstraites.

Conscient des possibilités que lui offre la gravure, Richard Lacroix n'essaye pas d'en déborder les cadres, mais on sent que dans les limites imposées par le médium, il lui est possible de s'exprimer pleinement.

PROFILS DU CANADA

Scènes et portraits canadiens illustrant les mœurs des années 1860 à 1910. Ces photographies font partie des Archives photographiques Notman du Musée McCord.

MUSÉE REDPATH

SUR LE CAMPUS DU MCGILL

Du lundi au samedi de 10 a.m. à 5 p.m.

EXPOSITION Galerie Soixante

huile, gouache, aquarelle; encre, crayon, monotype de nos meilleurs artistes canadiens

EXPOSITION DE NOËL
UNE OEUVRE D'ART... LE CADEAU PARFAIT

280 ouest, rue Sherbrooke AV. 8-5029
Tous les jours de 2 à 10 heures
Samedi et dimanche de 2 à 5 heures

Pour tout votre matériel d'artiste consultez nos experts

OMER DESERRÉS

1406 St-Denis — AV. 8-0251
Centre d'achats Rockland
6955, rue St-Hubert

Cette année, offrez une oeuvre d'art

CADEAU IMMORTEL

La GALERIE du SIÈCLE
1494 ouest, rue Sherbrooke — 932-0072

vous propose:

PEINTURES • SCULPTURES GRAVURES

de nos meilleurs artistes canadiens

HEURES D'AFFAIRES:

Ouvert tous les jours de 10 a.m. à 6 p.m.
Mercredis soirs: 8 p.m. à 10 p.m. — Dimanche: 2 à 6 p.m.

ERRATUM

Par erreur typographique, le prix du dictionnaire Larousse, relié cuir, imprimé sur papier-bible avec tranches dorées aurait dû se lire \$20.25 au lieu de \$20.52. Nous prions les lecteurs du Devoir de bien vouloir en prendre note.

LES EDITIONS FRANÇAISES INC.

Agents généraux pour le Canada

de la Librairie Larousse,

192 Dorchester, Québec

5056 Côte-des-Neiges, Montréal

RENE RICHARD

expose

du 12 décembre au 4 janvier

Chez MORENCY

1844 St-Denis, VI. 5-4894

(près du théâtre St-Denis)

théâtre • cinéma

LE PROCHAIN BUNUEL:
une adaptation de Mirbeau

PARIS — Aux abords de la forêt de Fontainebleau, dans un petit village d'Île de France, proche de celui où Jean Cocteau repose, au Plessis-Chenet, un film, dont on va sans doute beaucoup parler, est en train de naître.

L'homme qui le dirige n'est pas de nationalité française. Simple affaire de passeport. Car Luis Bunuel est chez lui à Paris, bien plus que beaucoup de Parisiens. Il y vit depuis de longues années, il y combat dans les rangs des surréalistes, il y réalisa "Un Chien andalou" et "L'Âge d'or".

Aujourd'hui c'est "Le Journal d'une femme de chambre", d'après le roman d'Octave Mirbeau, que tourne Luis Bunuel. Il y a dix-sept ans, en Amérique, Jean Renoir s'était attaqué au même sujet. Mais cette fois, c'est une satire de la morale et des mœurs bourgeoises qui va être faite. Elle semble au contraire avoir été écrite pour Bunuel, dont les oeuvres essentielles furent toujours dirigées contre les vices et les mesquineries de la société contemporaine.

La sensualité joue un rôle important dans "Le Journal

d'une femme de chambre". Célestine, l'héroïne, est en butte aux avances des hommes qu'elle rencontre, qu'il s'agisse de ses patrons ou des autres domestiques. Elle-même désireuse avant tout d'échapper à sa condition, n'hésite pas à se servir de sa séduction. Le personnage, très complexe, est difficile à interpréter. Il fallait une grande comédienne. On pressentait Jeanne Moreau, qui accepta avec enthousiasme. Jeanne Moreau, en effet, n'a jamais caché l'admiration qu'elle portait au réalisateur de "VIRIDIANA". Il y avait longtemps qu'elle avait envie de travailler avec lui. Il semble que, dès les premières prises de vues, un accord total se soit établi entre le metteur en scène et sa vedette. De Bunuel, Jeanne Moreau a dit: "C'est un homme qui ne s'attendrit jamais, mais il est humble devant chacun. Il a la lucidité d'un poète". Quant à Bunuel, pourtant avare de

compliments, il s'est exclamé en regardant jouer "sa" Célestine: "Elle est merveilleuse!"

Dans son adaptation de l'oeuvre de Mirbeau (adaptation qu'il a écrite en collaboration avec J.-C. Carrière),

Luis Bunuel n'a conservé que l'épisode des démêlés de Célestine avec l'étrange famille qui constitue les Rabour-Montell. M. Rabour (Jean Ozenne) oblige Célestine à lui rendre visite toutes les nuits dans son bureau. Son gendre (Michel Piccoli) tourne également autour de la jolie bonne, qui, elle, serait plutôt attirée par le jardinier-cocher (Georges Géret). Françoise Lugaz (madame Montell) et Daniel Ivernel (le capitaine Mauge) complètent la distribution.

Horaire des spectacles

THÉÂTRE

THÉÂTRE ANJOU — "Chérie noire" — Tous les soirs à 9 h. dim. à 8 h. 30

THÉÂTRE LA BOULANGERIE — (Les Apprentis-Sorciers) — "Complainte et Frénésie" — (Jazz et poésie) Jeudi, ven., sam. à 8 h. 30 p.m. dim. 7 h. 30 "Nouveau Spectacle de Marionnettes" — dim. Mat. 2 h. 30.

THÉÂTRE L'EGREGORE — "Le Roi se meurt" — 9 h. dimanche, 7.30

THÉÂTRE NATIONAL — (Théâtre québécois) "L'Auberge des morts sabbatiques" — Tous les soirs à 8 h. 45

THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE — (Orpheum) "L'Avare" — 9 h.

THÉÂTRE DU RIDEAU VERT (Stella) — "Le Fils d'Archimède" — tous les soirs, à 8 h. 30; dim. mat. 2 h. 30 et 7 h. 30.

CINÉMA

ALHAMBRA — "Nana" — semaine 3.45 - 5.45 sam. dim. 1.15 - 3.15 - 5.15 - 7.15 - 9.15

ALHAMBRA — "La rue des amours faciles" — semaine 8.00 - 8.00 - 8.00 - 8.00

ALHAMBRA — "Cleenatra" — Lundi à samedi, 8.00 - 8.00 - 8.00 - 8.00 - 8.00 - 8.00

ALHAMBRA — "Light Fantastic" — 1.35 - 3.35 - 5.35 - 7.35 - 9.35

ALHAMBRA — "Voulez-vous danser avec moi?" — 1.15 - 3.15 - 5.15 - 7.15 - 9.15

ALHAMBRA — "L'Amant de Lady Chatterley" — 12.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

ALHAMBRA — "Comme Dieu m'a faite" — 12.00 - 3.25 - 5.50 - 8.20 - 10.50

ALHAMBRA — "Le Miracle des Loups" — 1.35 - 3.35 - 5.35 - 7.35 - 9.35

ALHAMBRA — "Captain Sindbad" — 12.00 - 3.15 - 5.30 - 7.50 - 10.15

ALHAMBRA — "Three Challenges 10.05 - 1.25 - 4.40 - 8.00

CENTRE D'ART DE L'ÉLYSÉE — Salle Alain-Renaud — "Banditi à Orgo Solo" — lundi à ven., 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 - 11.30

CENTRE D'ART DE L'ÉLYSÉE — Salle Elysée — "L'Immortelle" — même horaire.

CHATEAU — "L'Esclave de Rome" — 1.05 - 4.30 - 7.55 - 10.20 - 12.45

CHATEAU — "Les Poupées d'Amour" — 2.55 - 6.20 - 9.45.

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINÉMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam. 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

mer. Mat. 1.00 dim. à compter de 1.00.

EMPIRE (Cinéma d'essai) — "Nana" — semaine 8.00 - 10.00 - 12.00 - 2.00 - 4.00 - 6.00 - 8.00 - 10.00 - 12.00

EMPIRE (Cinéma d'essai) — "Nana" — semaine 8.15 - 10.15 - 12.15 - 2.15 - 4.15 - 6.15 - 8.15 - 10.15 - 12.15

EMPIRE (Cinéma d'essai) — "Nana" — semaine 10.00 - 1.15 - 4.40 - 8.00 - 11.20 - 1.15 - 4.40 - 8.00 - 11.20

EMPIRE (Cinéma d'essai) — "Nana" — semaine 11.30 - 2.50 - 6.15 - 9.40.

KENT — "Tiger in the Smoke" — 1.15 - 3.15 - 5.15 - 7.15 - 9.20

KENT — "For Love or Money" — 10.30 - 12.40 - 2.55 - 5.05 - 7.20 - 9.35.

LOEWS — "The V.I.P.'s" — 10.20 - 12.35 - 2.45 - 4.55 - 7.10 - 9.20.

LOEWS — "Comment réussir en amour" — 12.40 - 2.45 - 4.45 - 6.50 - 9.00

LOEWS — "Un Couple" — 2.15 - 5.15 - 8.20.

MONKLAND — "Divorce Italian Style" — 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

MONKLAND — "This Sporting Life" — 3.15 - 7.40.

PALACE — "The Caretakers" — 10.30 - 12.40 - 2.50 - 5.05 - 7.20 - 9.40.

PAPINEAU — "Des Femmes Disparaissent" — 1.25 - 4.50 - 8.20 - 11.40 - 2.55 - 6.15 - 9.40 - 12.05.

PLACE VILLE MARIE — (Grande salle) "Women of the world" — 12.50 - 3.05 - 5.15 - 7.30 - 9.45 (Petite salle) "L'aveu à Twenty" — 12.40 - 2.45 - 4.50 - 6.55 - 9.05

SEVILLE — "35 Days at Peking" — 8.15 - 10.30 - 12.45 - 2.55 - 5.10 - 7.25 - 9.40.

ST-DENIS — "Voulez-vous danser avec moi?" — 12.30 - 3.30 - 6.36 - 9.37 - 12.40 - 1.40 - 4.40 - 7.40 - 10.40

ST-DENIS — "L'Amant de Lady Chatterley" — 1.55 - 5.10 - 8.25.

VERSAILLES — "L'Esclave de Rome" — 1.15 - 3.15 - 5.15 - 7.15 - 9.20 - 11.25 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.35 - 11.40

VERSAILLES — "Les Poupées d'Amour" — lun. à ven. 8.10 - 10.15 - 12.20 - 2.25 - 4.30 - 6.35 - 8.40 - 10.45 - 12.50

VERSAILLES — "La nuit de tous les diables" — 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.35 - 11.40 - 1.40 - 3.40 - 5.40 - 7.40 - 9.45 - 11.50

WESTMOUNT — "Condemned of Altona" — 12.30 - 2.55 - 5.05 - 7.10 - 9.20.

Depuis le début de la saison de hockey

TREMBLAY, HAY, HULL, HOWE et BATHGATE ont lancé le plus souvent sur les gardiens

Une analyse des plus récentes statistiques de la ligue Nationale de hockey a mis en vedette le meilleur franc tireur du circuit ainsi que les équipes qui profitent le plus des jeux de puissance.

C'est Gilles Tremblay, des Canadiens, qui a lancé avec le plus d'aplomb durant le premier tiers de la saison. Gilles, qui a dû manquer sept des 24 premières joutes de son équipe, a néanmoins enregistré huit buts grâce à 38 lancers dirigés vers les buts ennemis, et c'est dire qu'il a compté sur 21,1 p.c. de ses lancers.

Le second meilleur canonier a été Bill Hay, du Chicago, qui a compté 12 buts en 59 lancers pour une moyenne de 20,3 p.c.

Bobby Hull, prodigieux compteur des Black Hawks — 16 buts au cours de ses 24 premières parties — est le joueur qui a lancé le plus souvent durant le 1er tiers de la campagne avec 140 lancers. Il a réussi à compter donc, sur 12,1 p.c. de ses lancers.

Gordie Howe, le recordman des Wings, a fait, lui, 107 lancers vers les buts ennemis; a compté 7 fois en 21 joutes et a conservé une moyenne de 6,5 p.c.

Andy Bathgate, des Rangers, a lui aussi effectué plus de 100 lancers — soit 110 — et ses neuf buts comptés lui assurent une moyenne de 8,2 p.c.

Les autres meneurs pour les différentes équipes en ce qui a trait à l'exactitude des lancers sont les suivants: Camille Henry, des Rangers, moyenne de 14,3 p.c. grâce à 36 lancers

et 8 buts; George Armstrong, de Toronto: 15 p.c. par suite de 60 lancers et 9 buts; Tim Williams, Boston: 12 p.c. grâce à 50 lancers et six buts; Alex Delvecchio, Détroit: 9,7 p.c. par suite de 62 lancers et 6 buts.

Le Chicago a conservé la meilleure moyenne d'équipe

avec 83 buts et 762 lancers pour une moyenne de 10,9 pour cent. Toronto est second avec 725 lancers, 65 buts et une moyenne de 9 pour cent. Viennent ensuite les Rangers: 768 lancers, 66 buts et une moyenne de 8,6 p.c.; Canadiens: 885 lancers, 75 buts et 8,5 p.c.; Boston: 637 lancers, 51 buts et 8 p.c.; Dé-

troit: 728 lancers, 47 buts et une moyenne de 6,5 p.c.

Jeux de puissance

Ce sont les Black Hawks de Chicago — qui ont offert le meilleur jeu de puissance puisqu'ils ont réussi à enregistrer 18 buts au cours des 96 fois où ils purent jouer avec l'avantage d'un joueur. Leur moyenne de réussite est donc de 18,7 p.c. Les Red Wings de Détroit viennent en seconde place avec 14 buts en 91 occasions pour une moyenne de 17,6 p.c. Les moyennes et totaux des autres clubs furent de 15,1 p.c. et 13 buts en 86 occasions pour le Boston; 14,2 p.c. et 16 buts en 116 occasions pour les Canadiens; 12,4 p.c. et 12 buts en 97 occasions pour le Toronto; 11,8 p.c. et 10 buts en 85 occasions pour les Rangers.

Les Red Wings de Détroit, pour leur part, sont ceux qui ont eu le plus de succès contre le jeu de puissance ennemi, c'est-à-dire quand ils eurent à défendre leur gardien alors qu'il eût fallu jouer avec un joueur en moins. Ils furent à court d'un joueur 97 fois, allouèrent seulement 10 buts et affichèrent donc une moyenne de réussite de 9,7 pour cent. Les moyennes et totaux des autres clubs furent les suivants: Chicago: 89,1 pour cent avec 14 buts alloués sur un total de 128 occasions; Toronto: 87,5 pour cent avec 12 buts alloués sur un total de 98 occasions; Boston: 81,8 pour cent avec 14 buts alloués sur un total de 77 occasions; Rangers: 71,2 pour cent avec 13 buts al-

Recrue du temps passé

CALGARY (PC) — Une vieille paire de patins a aidé Frank McCool, des années plus tard, à remplir son rôle de gardien de buts professionnel dans la ligue Nationale de hockey. McCool, maintenant âgé de 45 ans et éditeur adjoint de l'"Albertan", avait reçu ces patins pour qu'il puisse apprendre à patiner et garder les buts de l'équipe de l'école secondaire qu'il fréquentait alors.

Il a déclaré à ce sujet: "Leurs lames étaient pointues du côté des talons et, comme je n'avais pas les moyens de me payer des jambières, j'étais piqué chaque fois que je tombais ou que je me mettais à genoux pour bloquer la rondelle. Il ne me fallut pas beaucoup de temps pour apprendre qu'un gardien de buts doit tenter de rester sur ses pieds, et c'est le style que j'ai mis au point."

RECRUE DE L'ANNÉE

McCool fut gardien de buts pour les Maple Leafs de Toronto, en 1944-45, saison où ils remportèrent la coupe Stanley, et fut choisi comme recrue de l'année dans la ligue Nationale de hockey. La saison suivante, il dut abandonner parce qu'il avait des ulcères.

McCool rappelle son enfance et sa carrière dans le

hockey alors qu'il est dans le bureau du journal. Avant de se joindre à l'équipe des Leafs, il tenta sa chance avec les Black Hawks de Chicago et les Rangers de New-York.

C'est contre lui que Maurice Richard compta ses 44e et 45e points, battant ainsi le record établi par Joe Malone.

McCool rédigea des articles sur le sport avant de faire partie de l'équipe des Leafs. Il devint rédacteur sportif en 1949 et occupa son poste actuel huit ans plus tard.

Aucun des sept enfants de McCool ne manifeste le désir de faire carrière dans le sport. Son aîné, Dan, espère devenir journaliste. Les McCool ont une ambition, élever des chevaux.

AVEC LA VISITE DES TCHÈQUES

1er tournoi international de hockey au Canada

VICTORIA — Une joute hors concours entre l'équipe olympique du Canada et l'équipe nationale de la Tchécoslovaquie, à Victoria, la semaine prochaine, pourrait bien répondre à deux questions primordiales:

1. Est-ce que les Tchèques ont corrigé la faiblesse défensive qui leur aurait coûté le championnat de hockey amateur l'an dernier?

2. Est-ce que la R.P. David Bauer a réussi à bâtir une équipe de calibre olympique surtout avec des étudiants?

Les Tchèques évolueront à Victoria mercredi au cours de leur tournée canadienne, qui inclura le premier tournoi international de hockey jamais présenté au Canada.

Quant aux Olympiques, ils en seront à leur premier test international réel depuis leur

formation par le père Bauer, ex-pilote des Majors de St. Michael, de la ligue junior A de l'Ontario, et instructeur actuel du collège catholique de l'université de la Colombie-Britannique.

L'équipe canadienne a été recrutée à travers le pays dans le but d'améliorer la place décadente du Canada dans les compétitions de hockey mondial. Elle a connu beaucoup de succès contre les équipes seniors au Canada, mais a été tenue à un match nul de 2-2 par l'université de Denver jeudi soir.

Etude

L'équipe a étudié les films de la formation tchèque lors des derniers championnats mondiaux. On sait que, même si cette dernière était favorite pour remporter le titre, elle a succombé devant la Russie.

Le père Bauer a déclaré que l'équipe tchèque possédait de gros joueurs de défense alertes qui "lançaient bien". Il n'en reste pas moins sous l'impression que leur défensive a besoin d'amélioration.

Il semble que les Tchèques pensent ainsi. En effet, selon un rapport récent en provenance de Prague, le pilote Jiri Anton s'occupe surtout de sa faible défensive "et espère que, après les jeux olympiques 1964, personne ne pourra critiquer son équipe à ce point de vue".

Un junior sera honoré

Un jeune athlète prometteur qui évolue avec les Shamcats juniors de Verdun, de la Ligue de football junior de l'Est du Québec, recevra cette année le trophée "Joe Diesinso", attribué chaque année au joueur le plus utile à son équipe et le plus gentilhomme de la ligue.

Le jeune Bryan Acton, ex-celle aussi bien à la défensive qu'à l'offensive, pour le Verdun junior. Le trophée tant convoité, lui sera remis par les autorités de l'Union du football québécois, (U.F.Q.), à l'occasion de la réunion annuelle de cet organisme qui doit avoir lieu le printemps prochain.

Acton sera le troisième joueur de football junior à recevoir le trophée "Joe Diesinso". L'an dernier, le jeune Bryan Hayes l'avait mérité. Ron Maddocks, aujourd'hui avec les Alouettes de Montréal, avait également été le choix des dirigeants de la ligue junior, une année, alors qu'il évoluait dans les rangs juniors.

Tournoi international

Les Canadiens affronteront la Suède à Toronto, le 29 décembre, lors de la première partie du tournoi international. Puis, ils rencontreront les Tchèques, pour la deuxième fois, à Sudbury, le 4 janvier. Enfin, les Tchèques et les Suédois participeront à la dernière joute du tournoi à Toronto, le 5 janvier.

Pour leur part, les Tchèques commenceront leur tournée canadienne de onze matches contre une équipe d'étoiles à Calgary, mardi soir prochain.

Sterner a-t-il subi l'influence de la Ligue Nationale de hockey?

STOCKHOLM, Suède — Ulf Sterner ne s'est pas contenté de braver et cela lui coûtera peut-être un stage à la prison ou une forte amende.

"Je vais jouer plus rudement désormais", avait déclaré le Suédois après avoir pris part à l'entraînement des Rangers de New York il y a deux mois.

Au fait, le bane du pénitencier est devenu un deuxième domicile pour Sterner depuis, car il a été accusé de jeu rude continué ici.

Malheureusement, son attitude se fait sentir chez les spectateurs. La semaine dernière, Sterner a perdu le nord et a frappé un jeune amateur sur la tête avec son bâton. Il doit maintenant répondre à une accusation de voies de fait graves qui, selon la loi suédoise, est sous le même chapitre que le meurtre.

Parce qu'il a employé son bâton, Sterner est maintenant passible d'un an de prison, mais peut s'en tirer avec une forte amende.

Les directeurs suédois du hockey comploient sur Sterner lors des jeux olympiques d'hiver 1964 à Innsbruck, Autriche.

Les mêlées impliquant les joueurs et les spectateurs sont publiées en première page ici et comportent des accusations de part et d'autre. Il y a quelques jours, un joueur suédois a perdu trois dents malgré un protecteur à la suite d'un coup de bâton d'un joueur canadien.

APRÈS LE REVERS CONTRE DÉTROIT :

Smythe et Imlach s'en prennent aux chroniqueurs sportifs de N. Y.

ERRATUM

Le numéro de téléphone de

LIBRAIRIE SACRE-COEUR

2244 FULLUM

DISTRIBUTEUR DES APPAREILS PHILIPS

EST BIEN

527-3425

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

ORIENTATION

CARACT tests et analyses
PSYCHOLOGIE

ORIENTATION RATIONNELLE de l'INDIVIDU

952 est. rue Sherbrooke
Tel.: 522-7821, Montréal 24

Encouragez nos annonceurs

ASSURANCES

ASSURANCES GÉNÉRALES • PLAN DE PENSION ASSURANCES COLLECTIVES

Horace Labrecque & Fils Ltée

1411 rue CRESCENT

MONTRÉAL

VI. 9-2371

Expérience de 50 années



Compagnie d'Assurance sur la Vie

La Saubegarde

MONTRÉAL

Lorsque les Maple Leafs de Toronto ont affiché une tenue de "moutons" contre Detroit aux Gardens mercredi soir dernier, le pilote Punch Imlach et le président Stafford Smythe en ont imputé la raison aux critiques occasionnées par la mêlée générale entre Toronto et Chicago le samedi précédent.

On sait que les Leafs ont essuyé un revers de 3-1, à l'occasion du premier gain du Détroit à l'étranger cette saison.

Tandis que les amateurs étaient d'avis que les Wings malmenaient les Leafs, Imlach et Smythe s'en prenaient à la presse locale. Ils ont prétendu que les remarques attribuées aux chroniqueurs de Toronto, lesquels rendaient les Leafs responsables de la mêlée générale du samedi soir, avaient exercé un effet psychologique sur les joueurs devant leurs partisans.

Campbell

Entre temps, le président Clarence Campbell doit rendre une décision finale, aujourd'hui, au sujet de punitions supplémentaires en ce qui a trait à ce fracas, après avoir assisté à la projection du film de la partie à Toronto jeudi.

Même s'il s'est dirigé immédiatement vers Montréal après la séance, Campbell a donné l'impression qu'il imposait d'autres amendes aux participants, peut-être aux pilotes rivaux, Billy Reay, du Chicago, et Imlach.

Sans se prononcer davantage sur les mesures à prendre, Campbell a déclaré que les incidents impliquant Shack et Fleming "avaient été fort étonnants".

Depuis, les Leafs et les Hawks semblent avoir adopté une attitude plus placide au hockey, car, tandis que les Leafs plaignent l'échec devant Detroit, les Hawks s'avouaient vaincus devant Boston par 2-1 jeudi.

Tournée aux Etats-Unis

L'équipe d'URSS de hockey sur glace qui a battu, vendredi soir, celle de Suède par 5 buts à 2 prendra, samedi, l'avion à destination de New York.

Les soviétiques vont effectuer une tournée d'entraînement aux États-Unis et au Canada en vue des prochains jeux olympiques. L'équipe suédoise partira plus tard pour le Canada où elle se produira pendant les fêtes de Noël.

Six parties dans la LNH

Six parties sont au calendrier de la LNH en fin de semaine alors que les Leafs, privés des services de Carl Brewer, sont les hôtes des Rangers de N.-Y. ce soir, cependant que Boston visite Montréal et que Chicago se rend à Detroit.

Dimanche soir, Toronto visitera Boston, les Canadiens seront à New-York et Chicago recevra Detroit.

Les Canadiens sont remontés au deuxième rang du circuit en vertu de leur gain de 6-4 sur les Rangers jeudi soir, tandis que Detroit conservait son emprise sur la quatrième place avec un point d'avance sur Boston.

Au Québec, la Kébec...



Reconstitution en style moderne, par l'artiste canadien Robert La Palme, d'une soirée dansante au Palais de l'Intendant, du temps de Jean Talon.

la bière de bonne compagnie

Créée spécialement à l'intention du Canada français moderne par la direction canadienne-française de la Brasserie Dow du Québec, la Kébec s'honore d'être la descendante des bières fabriquées en Nouvelle-France par le grand Jean Talon, illustre intendant du roy et premier administrateur d'une brasserie au Québec. Vraie bière au goût du Québec moderne, la Kébec rejoint la noble tradition du bien boire et du bien manger qui est nôtre. Car, c'est un fait connu, si la France est le pays des bons vins, le Québec est le pays des bonnes bières. Et les meilleures sont des produits de la Brasserie Dow du Québec.

*Kébec: épellation utilisée par Marc Lescarbot et autres auteurs du temps.

La vraie bière au goût du Québec moderne...la

Kébec



SULLIVAN est-il le MAL qui RONGE les Rangers?

par Roger LABONTÉ

À la suite du dernier gain du Canadien au Forum, les Rangers de New-York ont été balancés en dernière place du classement de la Ligue nationale.

À moins que les Rangers ne fassent preuve d'une meilleure tenue générale, les assistances au Garden de New-York pourraient bien diminuer, après les fêtes. Une diminution s'est, du moins, fait sentir chez les nombreux spectateurs qui ont assisté aux dernières parties Canadiens-Rangers, au Forum.

On conçoit que les protégés de Sullivan ne puissent remporter la victoire sur le territoire du Canadien, mais il faut reconnaître que les amateurs de hockey ne se rendent pas au Forum et au Garden uniquement pour voir triompher facilement le Canadien.

Les amateurs paient un prix raisonnable pour assister aux joutes de hockey, et ils comptent bien voir les deux équipes en présence se disputer une partie en y mettant l'agressivité nécessaire.

Le mot agressivité, ne veut pas dire ici que les amateurs espèrent assister à un combat de boxe du genre de celui qui s'est produit samedi dernier à Toronto, alors que les Leafs rencontraient les Hawks de Chicago. Les amateurs avides de sang disent oui à semblable spectacle, mais les véritables supporters du hockey, ceux qui suivent de près la progression de chaque saison, disent non, et avec raison.

C'est dire que la majorité des spectateurs qui remplissent les gradins du Forum, comme ceux d'ailleurs des autres amphithéâtres où des clubs de la Ligue nationale évoluent, attend à goûter un spectacle ou la mise en échec franche est de rigueur; ou également la combativité des

deux équipes fait douter, à chaque minute, du résultat de la partie.

Le Canadien surprend

Bien que la plupart des observateurs n'accordaient que peu de chances aux protégés de Toe Blake de figurer avantageusement dans le classement général au cours de la présente saison, il faut bien se rendre à l'évidence. Et l'évidence est que le club de Blake se montre un fier compétiteur. Il suffit pour s'en rendre compte de signaler la bataille engagée pour l'obtention de la seconde place du classement, et le rendement des Canadiens dans l'échelle des compteurs de la Ligue nationale.

Balot, sur qui on ne misait pas, s'avère le pilier du club. Beliveau, qu'on voyait à une saison semblable à celle de l'an dernier, a procédé à un décollage rapide cette saison pour s'affirmer comme un général chez le Canadien, et influencer la tenue de l'équipe.

Enfin, Henri Richard, semble avoir retrouvé sa forme pour de bon, et Rousseau et Berenson, formés avec lui un trio dont on peut dire que Blake a eu la main heureuse.

Dans les filets, le petit Hodges se montre à la hauteur de la situation et sa présence au sein de l'équipe est sûrement pour beaucoup, également dans la position actuelle des protégés de Blake.

Rien ne va plus

Chez les Rangers, malheureusement on ne peut en dire autant. À quelques exceptions près, l'équipe entière semble en proie à une léthargie et à laisser-aller qui donne sérieusement à réfléchir sur les façons de procéder du pilote. Car ne semble-t-il pas normal faire blâmer l'autorité lorsqu'un relâchement se fait sentir, de

façon aussi perceptible, chez les subordonnés?

Dans certaines colonnes, on a mentionné que les choses vont si mal à New-York de ce temps-ci, qu'il est rumeur de démission chez plusieurs athlètes dont la compétence pourtant a été prouvée, dans le passé, ou alors qu'ils évoluaient pour d'autres équipes.

Que peut vouloir dire en effet le piètre rendement actuel de l'équipe d'outre-Atlantique si ce n'est qu'il y a beaucoup d'insatisfaction chez les joueurs.

À l'offensive, les Rangers peuvent compter sur quelques bons tris qui leur permettraient de figurer plus avantageusement dans le classement général de la ligue, si bien entendu, il ne se trouvait pas à la défensive, un bobo de taille. Tout juste bons pour le banc des punitions, les défenseurs des Rangers y gagneraient beaucoup à être remplacés par quelques athlètes oubliés qui évoluent dans la Ligue américaine de hockey.

Encore le meilleur

Le premier à ne pas s'en plaindre serait un Jacques Plante, qui semble présentement dégoûté d'avoir à accomplir une tâche qu'aucun gardien de buts de la Ligue nationale n'aurait présentée.

Seul devant l'adversaire, Plante prouve de nouveau aux amateurs de hockey, qu'il aime son non, qu'il l'a et encore l'un des plus grands gardiens de buts de l'histoire du hockey.

Bien qu'à New-York on ait discuté la tenue générale de Doug Harvey cette saison, il aurait mieux valu que celui qui fut considéré un jour comme le meilleur joueur de défense de la ligue, demeure avec les Rangers. Harvey aurait pu au moins assurer la transition qui aurait permis à Sullivan de décaler des joutes de défense capables de s'affirmer avec le temps.

Parce que déjà dégoûté, sans doute, il devait être heureux de se retirer de l'histoire des Rangers et de se laver les mains.

L'épilogue de tout ça pourrait être cependant, à brève échéance, la tôte de Sullivan. Il n'est pas faux de penser que les Rangers connaîtraient possiblement de meilleurs jours.

R. L.

De nouveaux règlements au hockey olympique

LONDRES — J.F. Bunney Ahearne, président de la Fédération internationale de hockey sur glace, est de retour, après une assemblée de deux jours à Vienne et a expliqué plusieurs changements de règlements au sujet du championnat olympique de hockey. Pour la première fois, huit joutes en vue de se qualifier dans les groupes A et B auront lieu avant l'ouverture des jeux à Innsbruck, Autriche, le 29 janvier.

Selon Ahearne, on a prévu du temps supplémentaire - suicide, au cours de ces joutes jusqu'à ce qu'un but décisif soit réussi. Si, après deux périodes supplémentaires de 10 minutes, on n'a pas encore enregistré de but, chaque équipe choisira trois joueurs et un gardien dans un duel avec lancers de punitions.

Si aucun but n'est résulté, on changera de joueurs et le jeu se poursuivra jusqu'au premier but.

Par contre, comme par le passé, il n'y aura pas de période supplémentaire lors des matchs réguliers de championnat.

Toutefois, il existe un changement important en vue de décider du détenteur de la médaille d'or dans les cas où les deux meilleures équipes s'affrontent dans la partie finale et terminent sur un pied d'égalité.

Après avoir, lorsqu'une telle chose survient, on se basait sur le record de buts comptés et alloués, à dit Ahearne. "Maintenant, l'équipe qui remportera la partie finale s'assurera le titre".

Il y a toutefois une exception à ce nouveau règlement. Si la partie finale se termine par un verdict nul et si les deux équipes sont encore sur un pied d'égalité, on s'en rapportera alors à la fiche des buts des deux équipes.

Par exemple: si la Russie, avec 12 points, et le Canada, avec 10, s'affrontent dans le dernier match et si le Canada triomphe, il remportera le titre en vertu du fait qu'il a vaincu le meilleur aspirant même si les deux équipes terminent sur



M. Jack Baker, qui vient d'être porté à la présidence de l'Association des sportsmen, succédant à M. Zolique Lesperance.

un pied d'égalité au point de vue points.

"Il ne nous semblait pas raisonnable qu'une équipe remporte le match final sans s'assurer le championnat", a conclu Ohearne. "En d'autres mots, l'équipe vaincrait les champions et ne remporterait pas le titre".

Forte équipe de natation

TOKYO — Pour la première fois dans l'histoire de la natation japonaise, soixante-dix-neuf nageurs et nageuses japonais ont été réunis par la fédération japonaise de natation et effectuent un stage de préparation en vue des jeux de Tokyo qui auront lieu en octobre prochain.

Depuis le premier décembre, ces nageurs et nageuses, tous candidats aux jeux olympiques sont groupés à Tokyo dans un bâtiment d'une association de jeunesse japonaise et suivent, quatorze heures par jour, un entraînement très sévère qui se poursuivra jusqu'au 25 décembre.

Levés à 6h. 20, ils consacrent leurs matinées à la marche et à la gymnastique principalement, tandis que les après-midis sont passés dans les piscines, avec également des exercices de culture physique.

Cette petite révolution dans les méthodes d'entraînement n'est pas autant due à l'approche des jeux, qu'aux écrasantes défaites subies devant les États-Unis il y a quelques mois. Mais tout ne va pas pour le

Quatre joutes à l'affiche de la Ligue Inter-cité

Quatre joutes sont à l'affiche de la Ligue Inter-Cité, en fin de semaine, une samedi à l'Aréna de Montréal-Nord, et trois dimanche, aux arénas Marquette et Villieray.

Samedi soir, à 7 h., à l'Aréna de Montréal-Nord, le Salon des Sports recevra la visite du Notre-Dame du Rosaire. Dimanche soir, à l'Aréna Villieray, Canadiens et Comedey en viendront aux prises pendant qu'à 7 h., à Villieray, les clubs Fabreville et Notre-Dame du Rosaire s'affrontent.

Dans la plus importante joute au programme, qui sera disputée à l'Aréna Marquette, à 7 h., le Saint-Anselme et le Comité des Jeunes tenteront de s'assurer la 1ère place de la Ligue Inter-Cité. Les deux équipes s'échangent la première position depuis le début de la saison. Dans les deux dernières joutes, le Comité des Jeunes a remporté deux victoires par les comptes de 2-0 et 3-1.

Le classement est tellement serré qu'une série de trois victoires ou de trois défaites d'une équipe peut affecter sa position au classement de telle façon qu'elle peut passer de la première à la sixième position, ou vice versa, au cours de la finie semaine.

mieux car la plupart des entraîneurs n'ont pas été consultés par la fédération sur l'organisation de ce stage pré-olympique. Ainsi, la plupart des meilleurs nageurs, dont Yama naka, Fujishima, Okabe, Mat sumoto ont pris part pour leurs propres entraîneurs et se soumettent à des mauvaises décisions des autres entraîneurs.

Cependant, les effets de ce stage semblent devoir être bénéfiques et d'autres stages seront organisés à partir du mois de janvier prochain et ce jusqu'aux jeux.

Tel est du moins le projet mis sur pied par la fédération japonaise qui donnera peut-être un nouvel essor à la natation japonaise si les heurts entre la fédération et les entraîneurs parviennent à être apaisés, permettant aux espoirs japonais de préparer les jeux olympiques sous les conseils de ceux qui les ont formés.

HOCKEY

LIÈGE AMÉRICAIN
Québec à Baltimore
Springfield à Rochester
C. S. O. I. R.

LIÈGE NATIONALE
Boston à Montréal
New York à Toronto
Chicago à Detroit

LIÈGE AMÉRICAIN
Rochester à Cleveland
Québec à Hershey
Providence à Pittsburgh
Baltimore à Springfield

LIÈGE NATIONALE
Montréal à New York
Toronto à Boston
Detroit à Chicago

LIÈGE AMÉRICAIN
Cleveland à Buffalo
Baltimore à Providence
Québec à Rochester

CLASSEMENT

LIGUE NATIONALE

Club	P	G	N	Pp	Pc	Pts
Chicago	27	17	4	6	93	54
Montréal	26	13	8	5	81	72
Toronto	23	13	8	2	71	61
Detroit	24	8	13	3	53	72
Boston	25	6	13	6	55	73
New York	27	6	17	4	74	58

LIGUE AMÉRICAINNE

(DIVISION EST)

Club	P	G	N	Pp	Pc	Pts
Providence	13	9	3	86	71	27
Hershey	12	13	1	82	85	25
Baltimore	10	14	0	80	84	20
Québec	10	14	0	80	84	20
Springfield	9	14	1	78	98	19

(DIVISION OUEST)

Club	P	G	N	Pp	Pc	Pts
Pittsburgh	18	8	9	92	68	35
Cleveland	14	10	1	87	66	29
Rochester	12	19	0	87	72	24
Buffalo	7	15	1	58	94	15

FORUM

DIMANCHE 15 DÉCEMBRE
À 7.30 P.M.

ASSOCIATION DE HOCKEY
JUNIOR DE L'ONTARIO
NIAGARA FALLS
VS
CANADIENS

2ème partie
LIGUE DE HOCKEY
METROPOLITAINE

ST-JÉRÔME VS N.D.G.

PRIX : SIEGES RESERVES : \$2.00
et \$1.50 (Promenade centre, loges,
mezzanine, et amphithéâtre) ADMISSION GÉNÉRALE : \$1.00 (Fin de l'amphithéâtre et tous les coins) ENFANTS : 50 dans sections non réservées seulement.
Billets en vente maintenant
Veuillez noter que le GUICHET SERA OUVERT À 5 h. P.M. DIMANCHE.

Plus aucune partie de hockey télévisée?

TORONTO — Le Toronto Star a publié une nouvelle selon laquelle la direction des Maple Leafs de Toronto ne permettrait plus la télédiffusion des joutes de hockey de l'équipe, le samedi, par le réseau CBC. On obligerait CBC à discontinuer les télédiffusions, après 1968, précise-t-on.

La nouvelle a été publiée dans le cadre d'une chronique sur les émissions de télévision. L'auteur, Frank Moritz, attribue au président Stafford Smythe, une déclaration selon laquelle ce pourrait être la

dernière année que les joutes du mercredi soir entre Canadien et Toronto, à Toronto sont télédiffusées. Ces joutes sont télédiffusées par le réseau CTV.

L'auteur de la chronique dit: "Ca semble impossible, mais c'est fortement possible". Si la direction des propriétaires des Leafs réalise son projet, les joutes seraient montrées, grâce à la télévision, en circuit fermé dans différentes salles de cinéma, ajoute le chroniqueur de la télévision du Toronto Star.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 1571-d du Code Civil, que Art Laboratory Furniture Ltd., une corporation ayant son siège social dans la Cité de Montréal, Province de Québec, a, le 28 novembre 1963, cédé et transféré à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présentes et futures, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Montréal le 10 décembre 1963 sous le numéro 1713474. Montréal, le 11 décembre, 1963. LA BANQUE ROYALE DU CANADA

AVIS

Conformément aux dispositions de l'article 1571-d du Code civil, avis est par les présentes donné qu'une cession-transport et le transfert de toutes créances de livres et autres créances recevables, présentes et futures, de JEAN-PAUL DUFORT LEE dont la principale place d'affaires est dans la Province de Québec est dans le district judiciaire de Montréal à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, faits et exécutés le 2ème jour du mois d'octobre 1963 ont été enregistrés au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 28ème jour du mois de novembre 1963 sous le numéro 1713474. Date à Montréal ce 29ème jour du mois de novembre 1963. LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE No 624 873

CLEMENT GRANDMAISON marchand des cité et district de Montréal,

vs MARCEL BONENFANT, des cité et district de Montréal,

PAR ORDRE DE LA COUR Il est ordonné au défendeur MARCEL BONENFANT de comparaître d'ici un mois.

Montréal, le 9 décembre 1963. Maurice CARON, député-protonotaire.

Me MARC BEAUDOIN, 3257, rue St-Hubert, Montréal, P.Q.

Domicile élu: 60, ouest, rue St-Jacques, Ch. 200.

Proc. du demandeur.

AVIS

Avis, est par les présentes donné, en vertu de l'article 1571-d du Code civil, qu'une assignation et un transfert de toutes les dettes, actuelles et futures, de H.B. Tompkins & Son Ltd., dont le siège social dans la Province de Québec est dans la Cité de Montréal, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, par moyen de sécurité, exécuté le onzième jour de décembre 1963, a été enregistré au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal, le douzième jour de décembre, 1963, sous le no. 1716446. Date le 12e jour de décembre, 1963. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS PUBLIC est donné que le soussigné a accepté, selon l'inventaire, les biens de DAME JEANNE BEDARD, épouse de Wilfrid Lafrèrnière, employée de la compagnie Bell Téléphone du Canada, et résidant au numéro 1887, rue Préfontaine, Montréal.

Montréal, 12 décembre 1963. MORISSETTE-DOUCET

PROVINCE DE QUÉBEC District de Montréal

EN VERTU DE LA LOI DES LIQUIDATIONS

COUR SUPÉRIEURE No 181/1963

MONTEAL FLYING CLUB débitrice

& L-CLAUDE MERCURE liquidateur provisoire EN LIQUIDATION

Un ordre de liquidation a été accordé en cette affaire et une assemblée des créanciers, actionnaires et contributeurs de la dite Compagnie est par les présentes convoquée pour le 10e jour de janvier 1964 à dix heures du matin dans la salle d'audience pour les affaires de faillite, Chambre no 16 au palais de justice en la Cité de Montréal, pour nommer un liquidateur définitif de la dite Compagnie.

Montréal, 3 décembre 1963. J. P. LAVOIE, député-pro. de la C. S.

Bureau de: Blais, Huard, Mercure et Associés,

2197 est, rue Sherbrooke, Montréal.

Tél.: 527-3604.

Transmissions automatiques
Nous réparons ou remplaçons votre TRANSMISSION
Travail fait par des experts
Jusqu'à 24 mois pour payer
GARANTIE 100% — Estimation et remorquage gratuits
SERVICE DE TÉLÉPHONE 24 HEURES PAR JOUR
TRANSMISSION SPECIALTY Ltd.
A L'OUEST 527-3641 A L'EST
6320, Chemin Upper Lacine Montréal 29 5529, rue Papineau Montréal 24, P.Q.

il y en aura pour tout l'monde...

il y en aura pour moi,

qui préfère une bière douce... de la savoureuse Laurentide!

il y en aura pour toi,

qui préfères une vraie bonne bière... de la Molson Export!

et il y en aura pour ceux

qui préfèrent une bière lager... de la Molson Canadian!

c'est de la Molson qu'on prend chez-nous!

"LA LIBERTÉ DE L'INFORMATION EST UN BIENFAIT POUR L'ÉGLISE"

Le symposium de l'Union internationale de la presse catholique qui s'est déroulée à Rome sous la présidence du cardinal Lercaro, archevêque de Bologne, a rédigé les conclusions suivantes:

"L'information, y lit-on notamment, est un fait avant d'être un droit. Elle exprime la vie de la société, agit sur cette vie et permet à la société d'accomplir toujours mieux sa mission. La presse influence l'opinion selon des modes qu'il convient d'examiner scientifiquement. Il importe d'étudier psychologiquement et sociologiquement le rôle des publics pour en discerner les besoins et se conformer aux diverses morphologies qui président à l'expression de ces besoins.

"Le journalisme vise d'autres buts immédiats et emploie d'autres moyens que la prédication et la catéchèse. Dans l'information, l'actualité commande sous toutes ses formes... La presse accompli sa fonction de médiation et d'instrument de dialogue entre l'Église et le monde.

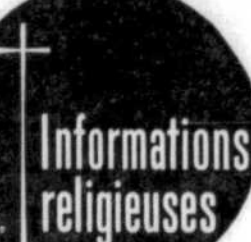
"De multiples indices permettent de penser que l'opinion publique des divers pays a rarement été dans l'histoire aussi réceptive qu'aujourd'hui à l'égard des valeurs chrétiennes. D'autre part, les valeurs fondamentales qui doivent être reconnues par les hommes de toutes races, de toutes langues, de toutes religions, de toutes nations expriment en substance un héritage typiquement chrétien. Nous en voyons l'illustration dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont nous célébrons le 10 décembre la quinzième anniversaire.

"Nous ne saurions trop nous réjouir des bienfaits qui résultent pour l'Église et pour l'humanité de la liberté de l'information. La joie que nous éprouvons dans notre cœur de journalistes catholiques va de pair avec la conscience que nous prenons de la responsabilité qui découle de cette liberté."

("LE MONDE")

Un livre du Père J.M.R. Tillard

Le père J.-M.R. Tillard, dominicain, vient de faire paraître aux éditions Desclée de Brouwer, un petit livre intitulé *C'est lui qui nous a aimés*. Ce livre, de présentation agréable, se propose de mettre à la portée des laïcs le problème qui est au cœur de la théologie, le dessein de Dieu, ou ce que les spécialistes appellent le kérygme. On entend par là le contenu essentiel de la Bonne Nouvelle révélée par le Christ, sur laquelle s'appuie notre foi. Dans ce livre, aucun langage technique, rien qui sente l'érudition, de la théologie des séminaires. Le langage est celui de l'évangile et de Paul. Pourtant, cette simplicité n'empêche pas l'auteur de nous introduire au plus profond du problème étudié.



Visiter l'Afrique

Dans une interview qu'il vient d'accorder à l'Observateur Romano, un archevêque africain, Son Exc. Mgr Bernardin Gantin, de Conakry (Guinée), a déclaré que "la Collégialité épiscopale signifie entre autres choses la responsabilité de tous les évêques dans l'évangélisation du monde".

Les préparatifs de la visite du Saint-Père en Terre Sainte suscitent des problèmes politiques, religieux et diplomatiques

JERUSALEM — Sur les murs de la Ville Sainte, des affiches en latin accueillent les Pères conciliaires en pèlerinage aux lieux saints: "Hierosolymum civitas patrum conciliarum loca sancta inviventes salutem". Par groupe de 40 à 50, évêques, archevêques, abbés mitrés et cardinaux de tous les continents se succèdent à Bethléem et au Saint Sépulture. Ils passent aussi de la mosquée d'Omar au Mur des Lamentations, attentifs à ne rien manquer des souvenirs religieux et historiques dont la Palestine est le reliquat. Tous tiennent surtout à suivre le chemin que va parcourir dans quelques semaines le Souverain Pontife.

Les séances de travail du Concile romain et de ses différentes commissions sont maintenant du passé. Chaque prélat pèlerin veut à son retour rapporter pour les fidèles de son diocèse, avec l'écho des travaux de Vatican II, un témoignage direct des lieux saints.

Diverses commissions officielles travaillent maintenant sans relâche à trouver des solutions dans l'évangélisation du monde. Pour commencer à la mettre en pratique, il s'agit de "des évêques des pays d'ancienne chrétienté visitent personnellement quelques-uns des pays de missions".

Selon l'archevêque dahoméen, cette visite contribuera à combler le fossé qui existe entre l'Église d'Europe ou d'Amérique du Nord et l'Église d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique du Sud. Ce contact personnel avec la réalité de ces pays visités, aidera à faire avancer la solution du problème missionnaire du salut du monde non-chrétien.

Jusqu'ici, signalons que plusieurs évêques canadiens ont visité l'Amérique latine, où plusieurs prêtres du clergé diocésain canadien sont à l'œuvre. L'Afrique a reçu moins de visiteurs: Son Exc. Mgr N.A. Labrie, directeur national de l'œuvre de la propagation de la Foi, s'est arrêté en Tunisie; Son Exc. Mgr Georges Cabana, archevêque de Sherbrooke, a visité deux fois l'Uganda alors que son frère, Son Exc. Mgr Louis-Joseph Cabana, p.b., était archevêque de Rubaga. Son Eminence le Cardinal Léger vient d'entreprendre un voyage à travers le centre de l'Afrique qui lui permettra entre autres pays de visiter de Dahomey, où l'accueillera Son Exc. Mgr Gantin, qui dans son interview se disait "très heureux" d'accueillir un de ces évêques visiteurs.

Dialogue

Le Camp Renouveau Chrétien a repris ses activités après une réunion générale tenue à Ottawa, qui groupait surtout des anciens campeurs. Une vingtaine de clercs et de laïcs ont participé à ces travaux communs pour discuter du thème du C.R.C. de 1964. Le voici: *foi vivante, envisagée dans le contexte de la vie familiale, de la vie étudiante et de la vie ouvrière*. Une formulation plus précise sera communiquée dans le bulletin de liaison. Le C.R.C. promet d'être très intéressant encore cette année et nous faisons appel à un plus grand nombre de participants laïcs. L'été dernier une cinquantaine de clercs et laïcs se sont rencontrés. "Le temps du laïc a sonné". (Paul VI) Le C.R.C. est prêt à répondre à tout renseignement. S'adresser: Camp Renouveau Chrétien, 1062 Wellington, Ottawa, Ontario.

Messe de Minuit

L'aumônier des Français invite ses compatriotes de Montréal à participer à la messe de minuit, qui sera dite pour eux, à l'occasion de Noël.

Cette messe aura lieu à l'Auditorium du Plateau, au 3700 rue Calixa-Lavallée, située au milieu du parc Lafontaine, entre Rachel et Sherbrooke. Les portes seront ouvertes des 22 h. 45. L'entrée est gratuite et sans carte. Une veille de prières, commencée à 23 h. 40 précédera la messe. Des corbeilles, placées dans le vestibule d'entrée recevront les dons en nature, dons non périssables, que les participants désireraient faire pour les pauvres, à l'occasion de la naissance du Divin Pauvre. Confessions avant et pendant la messe.

AVIS DE DÉCÈS

GAUDREAU — St-Hyacinthe, le 12 décembre 1963, l'âge de 72 ans, est décédé Emile Gaudreau. Il laisse dans le deuil son épouse née Blanche Lemoyne, ses fils Roland et Fernand, sa fille Lise (Mme L. M. Desilets). Les funérailles auront lieu samedi le 14, à St-Hyacinthe, à 9 heures, pour se rendre à l'Église St-Joseph de St-Hyacinthe. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

LANOUE — A St-François-de-Sales, le 13 décembre 1963, l'âge de 80 ans, est décédé Louis-Philippe Lanoüe, époux de Irène Legris. Les funérailles auront lieu lundi le 16, le convoi funéraire partira du salon A. Bazinet Inc., no 1922 boul. Rosemont, à 8 heures 45, pour se rendre à l'Église St-Jean-Berchmans où le service sera célébré à 9 h. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. S.V.P. ne pas envoyer de fleurs.

lutions aux multiples problèmes politiques, religieux, matériels aussi que pose la prochaine venue du pape aux lieux saints. L'une est présidée par le premier ministre jordanien, le chérif Hussein Ibn Nasser. Une autre, purement ecclésiastique, par le délégué apostolique, Mgr Lino Zani, président théorique jusqu'à présent, Mgr Zani étant toujours à Rome, auprès du Saint-Père pour régler d'abord avec lui les détails de ce voyage unique dans l'histoire. Mais les prélats et religieux

de Jérusalem se sont déjà mis au travail sans attendre le représentant diplomatique du Vatican. "Dix rois ou chefs d'Etat venant ensemble à Jérusalem nous auraient donné moins de tracas", a déclaré l'un des

membres de cette commission en exprimant timidement le regret que le pape ait fixé son pèlerinage à une date aussi rapprochée. Le même prélat a ajouté aussitôt: "Au fond cela valait peut-être mieux. Chaque jour

nous apporte de nouvelles complications. Si le pape avait décidé de venir pour Pâques par exemple, à force de soulever des obstacles, on aurait fini par empêcher sa venue bénie aux lieux saints".

Quelles sont les difficultés qui aujourd'hui, ont le sent bien à Jérusalem, compliquent sérieusement la tâche des organisateurs du voyage pontifical? Elles sont multiples. Il y a d'abord celles que pose le protocole. Le pape ne peut pas être en Palestine simplement l'évêque de Rome faisant, comme d'autres pères conciliaires, un pèlerinage de piété personnelle. Il est chef d'Etat et chef de l'Église catholique. En tant que chef d'Etat il doit être reçu par d'autres chefs d'Etat. Le Vatican n'a, à proprement parler, aucune relation diplomatique avec la Jordanie. Le roi Hussein devra-t-il, dans ces conditions, accueillir lui-même le pape? C'est l'une des questions que l'on examine de part et d'autre.

Même problème pour "la Palestine occupée" comme on dit dans les pays arabes pour parler d'Israël. Il n'échappe à personne que cette question protocolaire est considérée comme capitale car la solution qu'on lui donnerait du côté arabe entraînerait une solution parallèle du côté d'Israël.

Le pape ne peut pourtant pas venir incognito à Jérusalem. Quelle que soit sa volonté d'être "humble pèlerin", il devra recevoir les honneurs dus au Vicaire du Christ sur la terre. Dans quelle mesure? C'est un des casse-tête des autorités responsables du voyage.

Il y a aussi, pour tout compliquer, les questions religieuses et politiques relatives aux lieux saints. Elles n'ont pu être résolues en dix siècles. Orthodoxes et catholiques se disputent véhémentement chaque basilique et chaque coin de chacune de leurs chapelles. Des traités internationaux se glissent en minutieux détails les droits de chaque secte et de chaque rite et imposent un rigoureux statu quo. Pour les orthodoxes, les latins sont des intrus tardivement venus aux lieux saints après les croisades. Ils entendent bien, tout en se préparant à recevoir le pape Paul VI avec honneur, que rien ne puisse à cette occasion faire bénéficier les latins de nouveaux avantages.

Tout devient ainsi problème important; où le pape dira-t-il sa messe? Entouré de quels prélats? Pendant combien de temps durera sa prière? Qui l'accueillera à l'entrée de l'Église? Qui la saluera? Par quelle porte passera-t-il?

Que l'on ajoute à ces subtilités les problèmes de sécurité du souverain pontife, les implications de sa visite aux lieux saints - situés en Israël, ses allées et venues de part et d'autre d'une ligne frontière entre deux pays qui sont, plus que les deux Berlin, en état de guerre, et l'on aura une idée des soucis des organisateurs du pèlerinage du pape Paul VI. Ils expliquent le retard de la publication du programme définitif et aussi celui du retour à Jérusalem du représentant du Vatican. Le délégué apostolique, Mgr Lino Zani, qui était attendu de main 14 décembre, ne regagnera la ville sainte que le 19. Lui, et lui seul, sera alors en mesure de présenter le détail de la visite pontificale à Jérusalem.

Signification d'un pèlerinage

par Henri FESQUET (Service "Le Monde")

et il en résulterait de nouvelles maisons pour le pauvre village de Nazareth".

Quoi qu'il en soit, ce pèlerinage de Paul VI sera vraisemblablement suivi d'autres. Il paraîtrait normal aux fidèles

doxes, sont parfaitement méconnues dans l'Église catholique. Sans doute le concile a-t-il permis aux pères d'écouter quelques leaders de ces Églises et particulièrement Maximos IV. Sans doute aussi Paul

mœurs de leurs frères d'Orient. Vieux de neuf siècles, le schisme a psychologiquement séparé les deux branches maltraitées de l'Église primitive. La latinisation et le juridisme ont opéré leurs ravages depuis si longtemps que à part quelques initiés, on a même perdu la conscience d'une situation aussi contraire aux lois de l'histoire et de la géographie et aussi dommageable à l'Orient qu'à l'Occident.

Le R.P. Clément de l'Action populaire, n'a-t-il pas écrit: "Le jour où l'ancienne alliance de Rome et de Byzance se trouvera rétablie, l'Église catholique se trouvera confirmée en fait dans sa vocation d'universalité".

La Curie romaine, dont les pères du concile orientaux ont si souvent dénoncé et avec quelle énergie! les méfaits, la manière autoritaire avec laquelle s'est exercé le primat pontifical depuis tant de siècles, a creusé un fossé considérable qu'il est grand temps de réduire.

Or, voici que le pape, devant son échec à faire venir à Rome des représentants des grands patriarches orthodoxes (à l'exception de celui de Moscou), va lui-même se déplacer pour aller au devant de ces patriarches que tant de susceptibilités séparent de l'Église romaine.

Aussitôt, Sa Sainteté Athénagoras, patriarche oecuménique de Constantinople, primat d'honneur de toute l'orthodoxie, a réagi positivement en proposant que tous les chefs des Églises d'Orient se retrouvent à Jérusalem en même temps que Paul VI et qu'ils viennent prier ensemble sur le Golgotha et devant le Saint-Sépulture, "pour le rétablissement complet de l'unité selon la sainte volonté du Seigneur".

Il est bien certain que si cette rencontre historique a lieu, elle ne fera pas évanouir comme par enchantement les obstacles de l'œcuménisme. Mais son retentissement dans les esprits sera considérable et ses résultats, à court ou à long échec, sont totalement imprévisibles.

En ouvrant les portes du Vatican vers l'horizon oriental, en renonçant à l'isolement devenu traditionnel de Rome, en reliant physiquement l'Occident chrétien à l'Orient par un acte personnel, en allant mettre ses pas dans les traces de ceux du Christ, Paul VI (trois cent soixante-deuxième pape de l'histoire) accomplit un geste oecuménique d'une portée incalculable.

Ce sont de tels actes, apparemment aussi simples, qui infléchissent le cours de l'histoire. L'initiative de Paul VI est, au sens le plus traditionnel et le plus rigoureux du mot, un acte "prophétique".



par exemple qu'à la fin de la troisième session du concile, session qui sera largement consacrée aux problèmes de la foi et des pays sous-développés, Paul VI se rendra à Bombay pour le congrès eucharistique mondial, dont en songe dès à présent à faire une manifestation concrète au service des pauvres. Le pape aux Indes? Rien ne justifierait mieux le nom de Paul VI.

Après la pauvreté, deuxième volet du diptyque: les Églises d'Orient. Il est aussi flagrant qu'anormal que les Églises d'Orient, tant celles — minuscules — qui sont rattachées à Rome que les grandes Églises ortho-

VI a-t-il voulu rendre justice aux patriarches d'Orient en leur donnant une place d'honneur dans la basilique Saint-Pierre face aux cardinaux. Sans doute les deux premières sessions ont-elles fait découvrir à beaucoup les splendeurs de la liturgie orientale; sans doute a-t-on trouvé ça et là les richesses spirituelles des pères de l'Église orientale; sans doute le schéma sur l'œcuménisme a-t-il provoqué des envolées remarquées sur les trésors mystiques et théologiques des Églises orthodoxes.

L'immense majorité des chrétiens de l'Occident ne savent rien de la pensée et des

Littérature spirituelle

Dominique Frémin, O.P., *Les frères*, 150 pages. Éditions Borne Presse, col. "Qu'en pense l'Église?", 1963.

Il s'agit d'un recueil présentant sommairement les documents pontificaux relatifs aux frères, qui sont "les membres laïcs des Instituts religieux et clercs". Les documents se groupent sous quelques chefs (admission, noviciat et formation, vie religieuse...). Ces textes, dont certains contiennent des mesures qui ont été modifiées depuis le concile, indiquent le souci constant de l'Église. Il apparaît utile, non seulement aux responsables de la formation des frères, mais aussi aux frères et aux laïcs soucieux de connaître la vraie pensée de l'Église concernant un mode de vie si souvent discuté qui s'avance progressivement dans des voies nouvelles.

Un livre important de Yves M.-J. Congar, O.P. *La tradition et les traditions II. Essai théologique*, 360 pages. Arthème Fayard, col. "Les grandes études religieuses", 1963.

Office bilingue

Dimanche, 15 décembre, à 8 h. du soir, à l'Église Unie de Greenfield Park, cette paroisse et la paroisse de l'Église Unie de Saint-Jean auront un office bilingue en commun. Tous les Noëls seront chantés en français et en anglais. Les pasteurs seront le révérend W. Barker, et le révérend Jacques Beaudon. Fait très intéressant à noter, les deux organisateurs: M. Neil Beauchamp, maître de chapelle à l'Église anglaise de Greenfield Park, et M. Pierre Perron, maître de chapelle, de Saint-Jean, sont tous les deux des enfants de la paroisse de Saint-Jean, baptisés, confirmés, élevés dans cette paroisse protestante plus que centenaire au cœur du vieux quartier français de Montréal.

D'autres livres nous sont parvenus, dont nous reparlerons bientôt:

Jean Corbon, *L'expérience chrétienne dans la Bible*, 240 pages. Desclée de Brouwer, "Cahiers de la pierre-qui-vire", Paris 1963.

Jean Guittou, *L'Église et les laïcs*, 195 pages. Desclée de Brouwer, Paris, 1963.

R. L. Oeschlin, *Une spiritualité des laïcs*, 193 pages. Aubier, col. "vie intérieure", éd. Montaigne 1963.

P. Duthilleul, *L'évangélisation des Slaves*, Cyrille et Méthode, 195 pages. Desclée de Brouwer, col. "Bibliothèque de Théologie", série "Histoire de la Théologie", vol. 5, 1963.

Il s'agit d'un ouvrage scientifique, solidement documenté, concernant l'origine et les progrès de la foi chrétienne chez les slaves.

Petites annonces du "Devoir"

- A VENDRE**
Collection Ode, le monde en couleurs, 19 volumes neufs. RA. 9-0882. 16-12-63
A. St-Léonard, luxueux duplex, 5 1/2 pièces fermées, chauffage central, eau chaude, conditions à discuter. Informations: 727-9600, par d'agent. 16-12-63
VAUXHALL, sedan, 1960, très propre, remis l'hiver, radio, en bonne condition, vendrait cause départ. — Tel. RA. 8-5607. 20-12-63
- A LOUER**
2,000 pieds carrés chauffés pour bureau ou salle de réception, 12,265 Grenet, Châtillonville. Tel. 334-6226. 21-12-63
Beaubien et Iberville, grande chambre chauffée, réfrigérateur, famille canadienne, bon chien, tranquille, préférence étudiant infirmière, bonnes références, \$8.00 semaine. Appeler de préférence soir. RA. 1-8954. 16-12-63
- CHALET À LOUER**
Au domaine d'Estérel à Ste-Marie, chalets suisses, 5 pièces, chalets de bois rond 3 et 6 pièces, pour la saison d'hiver, prix raisonnables, commodités modernes. Tel. Ste-Marguerite CA. 8-2160, Montréal AV. 8-5221. 16-12-63
- EDUCATION**
Cours strictement privés, anglais, mathématiques, français, latin, catéchisme, par professeur de collège français à Outremont. 211-2711. Avons répétitrice pour surveiller, expliquer devoirs à jeunes enfants. 16-12-63
- Anglais, professeur expérimenté, Outremont, après-midi et soir, petits groupes, leçons agréables et efficaces. HU. 9-0358. 16-12-63
Professeurs ou élèves de Sciences du Secondaire ou de l'Université. Secrétaires de Commissions scolaires. Demandes notre prospectus. Les Fournitures biologiques André, 1839 rue de la Visitation, Montréal 23, Qué. 16-12-63
- HOMME DEMANDE**
DIRECTEUR DE LA PUBLICITE
DIRECTEUR DU TIRAGE
Responsabilité complète dans leur service. Revue professionnelle trilingue 48 pages, circulation nationale. Expérience dans revues indispensables. Écrire: 211-2711, rue de la Visitation, Montréal 23, Qué. 16-12-63
- ACHETONS** vieux bijoux pour la valeur de l'or ou de l'argent et aussi bijoux antiques et diamants. POM-PONNETTE INC. 236 St. Jean, Ste-Catherine. — Tél. 861-9253. 16-12-63
- TRANSPORT CAMIONNAGE**
ROUSSILLE Transport, Déménagement ville, campagne et longue distance. Spécialité: pianos, poêles, réfrigérateurs. RA. 5-2421. J.N.O.
- VIEUX BIJOUX**
ACHETONS vieux bijoux pour la valeur de l'or ou de l'argent et aussi bijoux antiques et diamants. POM-PONNETTE INC. 236 St. Jean, Ste-Catherine. — Tél. 861-9253. 16-12-63

TEMOIGNAGES

LUNDI M. Roger Brien de l'Académie canadienne-française "traite du 'Civisme, fine fleur de la charité'."

MARDI le P. Rosaire St-Laurent, A.A. dénonce les "Mensonges de la publicité".

MERCREDI "Les tentations de l'impatience" par la Société catholique de la Bible.

JEUDI et VENDREDI deux causeries du Chanoine Pierre de Loch du Centre de pastorale familiale de Belgique: "Amour fidèle" et "Amour fécond".

SAMEDI dialogue entre M. l'abbé Gaston Chailfoux et M. Gilbert Charron: Noël nous parle d'amour".

(Une émission de Radio-Sacré-Cœur sur 38 postes)

Douleur à la plante des pieds causée par DURILLONS

Pour les durillons, callosités et brûlements à la plante du pied, les remèdes et appareils de Dr Scholl sont tout indiqués pour vous apporter le soulagement définitif et durable à bas prix. Venez dès aujourd'hui.

● Solution à tout problème d'ajustement de chaussures
● Service Complet de Pedicure
● Conseils gratuits d'experts.

Attention spéciale aux INSTITUTIONS RELIGIEUSES. Nous avons les souliers réglementaires pour religieux et religieuses.

Fermé le samedi durant juillet et août

Wolfe Street Foot Clinic INC.
LA. 1-0580 1410 rue WOLFE (coin Sainte-Catherine)

Messieurs du Clergé!

Nous vous invitons à visiter notre nouveau département au sous-sol conçu spécialement à votre intention.

Un personnel compétent y est toujours à votre disposition.

SAUVÉ FRÈRES

PALETOTS COMPLETS CHEMISES

PLASTRONS COLLETS SOULIERS

57-LTÉE

6554-56, ST-HUBERT

CR. 3-3354

Stationnement d'une heure à l'arrière de notre magasin. Entrée rue Chateaubriand.